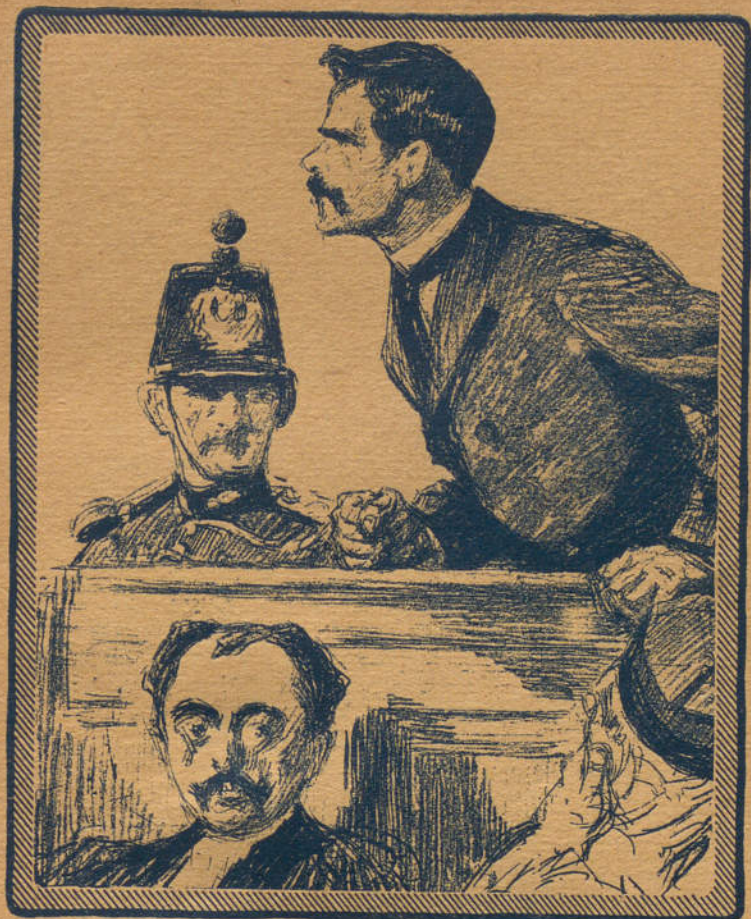


PIERRE
BOUCHARDON

RAVACHOL
ET C^{IE}



Dessin de Renouard (Illustration)

PIERRE BOUCHARDON
RAVACHOL
ET C^{IE}

LIBRAIRIE HACHETTE

HACHETTE

T. 12021

P. BOUCHARDON

**RAVACHOL
ET C^{IE}**

DU MÊME AUTEUR
A LA LIBRAIRIE HACHETTE

LE MAGISTRAT
(Collection *Les Caractères de ce temps.*)

**LA FIN TRAGIQUE
DU MARÉCHAL NEY**
(Collection *Récits d'autrefois.*)



LIBRAIRIE HACHETTE

L'édition originale a été
tirée sur papier Alfa.

A Monsieur le Procureur Général

PAUL MATTER,

*avec l'hommage de ma haute estime et de ma
respectueuse amitié.*

P. B.

CINQUIÈME MILLE

Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays.
Copyright by Librairie Hachette 1931.

RAVACHOL ET C^{IE}

« ... lui qui tuait comme
un ouvrier boit... »

(BALZAC, *La Dernière Incarnation
de Vautrin.*)

CHAPITRE PREMIER

L'ÉCHAUFFOURÉE DE CLICHY

★
IL fut un temps, qui n'est pas si loin, où Paris vécut sous le signe de la terreur, et, quoique les grandes ombres de l'oubli soient venues, nombreux sont encore les gens qui peuvent évoquer ces souvenirs de jeunesse. C'est que, pendant deux ans, de 1892 à 1894, l'anarchie fut à l'ordre du jour. De la théorie et de la littérature, elle passa brusquement à la propagande par *le fait*. Elle s'attaqua aux biens et aux personnes, un attentat en appelant un autre, chaque condamnation étant suivie de représailles. Des bombes, savamment composées et dont plusieurs, hélas ! ne furent pas que bruyantes, tinrent le public en état de perpé-

tuelle alerte. Au théâtre, dans les prétoires de justice, dans les restaurants, dans les cafés, on attendait l'explosion...

Et puis, ses ravages exercés, la tempête passa aussi vite qu'elle était venue. La répression, quand elle se fit impitoyable, eut raison de l'anarchie, comme, moins de trois siècles auparavant, les édits d'un grand cardinal avaient arrêté les duels sous la hache du bourreau.

Écrire toute l'histoire de cette époque troublée déborderait le cadre de ce livre. Pour commencer par le commencement, on se bornera ici à mettre en scène, selon l'ordre chronologique, deux anarchistes fameux. Le nom du premier est demeuré dans toutes les mémoires. Il résonne d'une façon plus sinistre encore que celui de Troppmann? Mais, pour la génération de la guerre, ce n'est qu'un son. Les jeunes ne connaissent rien, ou presque, des crimes terribles de Ravachol.

De petites causes produisent souvent de grands effets. La guerre des bombes sortit d'un événement qui, sur le moment même, attira fort peu l'attention. A peine les journaux lui consacrèrent-ils la place d'un fait divers.

C'était le 1^{er} mai 1891, le second des premiers mai. A Paris, la journée se passa fort calme, mais il n'en fut pas de même à Levallois et à Saint-Denis. Dans cette dernière ville, un libertaire, Henri-Louis-Charles Decamps, s'était signalé,

le 27 avril précédent, par la violence de ses discours. Salle Mirot, il avait dit en propres termes :

« Citoyens, citoyennes, armez-vous de fusils, de couteaux, de pioches, de revolvers, afin que, le 1^{er} mai, s'il faut verser du sang, nous puissions nous défendre jusqu'à la mort ! Ce que je vous demande c'est que personne ne recule devant cette extrémité. Allons tous ensemble chez les commerçants ; prenons du pétrole pour badigeonner les murs et mettre le feu. Si les agents se montrent, n'ayez pas peur de les tuer comme des chiens ! Comptez sur le citoyen Decamps et criez avec moi : A bas le gouvernement ! Mort à Constans ! Mort à Carnot ! Et vive la révolution sociale ! »

Le lendemain, des placards séditieux furent apposés sur les murs de Saint-Denis et de Levallois. C'était la gamme habituelle des provocations au meurtre, au pillage et à l'indiscipline. En outre, une affiche, signée : *Des miséreux révoltés*, invitait les militants à se grouper tous, le 1^{er} mai, sur la place de la République, à Levallois.

Appel à la levée en masse. Peu d'anarchistes cependant répondirent. A deux heures, Decamps n'avait pas rassemblé vingt personnes. Las d'attendre, il prit le commandement et, drapeau rouge en tête, la minuscule armée se dirigea vers Clichy.

Le commissaire de police de Levallois, M. Guilhelm, s'inquiéta aussitôt de barrer la route à la

manifestation. Il disposait de la brigade de gendarmerie de Suresnes, à laquelle il donna l'alerte. Puis, lui-même, en compagnie de son secrétaire, se mit à la poursuite de la bande et pénétra sur le territoire de Clichy, où elle venait de s'arrêter, pour boire, chez le cafetier Dufournet, 79, boulevard National. Déjà, les fidèles de Decamps avaient roulé leur drapeau rouge et même ils l'avaient enveloppé dans un journal, mais ils possédaient, tous ou presque tous, comme *en-cas*, des revolvers.

Trois agents de police de Levallois, Dufoulon, Magnier et Vernier, qui, partis en voiture, avaient précédé leur chef, entrèrent dans le débit et demandèrent qu'on leur livrât le drapeau. Pour toute réponse et au commandement d'un certain Charles-Auguste-Victor Dardare, les anarchistes mirent revolver au poing et ouvrirent le feu.

Les gardiens de la paix n'avaient pour armes que d'antiques sabres-baïonnettes ; ils reculèrent sur la voie publique, pendant que les gendarmes de Suresnes — trois hommes et un brigadier — arrivaient au galop de leurs chevaux pour leur prêter main forte. Déjà, les manifestants s'étaient rangés sur le trottoir, le long de la boutique, dans la posture d'un peloton d'exécution. Une *pistolade* générale s'engagea, car la maréchaussée, après avoir tiré en l'air, rendit coup pour coup. On vit Decamps viser plusieurs fois le brigadier Naudet,

en ayant bien soin d'appuyer son arme sur son bras gauche. A chaque détonation, le cheval — une bête rétive — lançait des ruades désordonnées ; il finit par s'abattre, entraînant dans sa chute son cavalier qui se luxa le pied gauche. On vit le même Decamps arracher son sabre à Vernier et l'en frapper au bras droit.

Force finit par rester aux représentants de l'ordre, mais les trois sergents de ville de Levallois avaient été durement traités. Sans parler de Vernier, dont la blessure semblait assez grave, Dufoulon avait reçu trois balles : deux au visage et une à l'épaule. Quant à Magnier, il avait été atteint dans la région du cœur, mais, fort heureusement, le projectile n'avait pas pénétré.

L'affaire eut son dénouement devant les assises de la Seine le 28 août, et la chambre des mises en accusation avait relevé, contre Decamps et Dardare, « les blessures à agents de la force publique, dans l'exercice de leurs fonctions, avec intention de donner la mort ». Il y allait, pour les deux anarchistes, de la peine capitale.

Cependant, la grande presse ne prit pas le procès au tragique ; elle lui mesura la place dans ses colonnes, et, pour une fois, Albert Bataille, le remarquable chroniqueur judiciaire du *Figaro*, passa la plume à un confrère moins en vue.

Le conseiller Édouard Benoit présidait. C'était un magistrat bienveillant et de manières cour-

toises. Au fauteuil du ministère public s'était assis le substitut du procureur général Léon Bulot. Il n'avait pas encore atteint la quarantaine, mais il s'était, depuis longtemps, signalé par un talent âpre et courageux. Sous sa robe rouge, avec son profil de vautour chauve et l'air glacial qu'il savait prendre à l'heure du réquisitoire, il donnait le frisson. Il mâchait les mots comme les soldats de l'an quarante mâchaient la cartouche et, quand il mordait, il emportait le morceau.

L'interrogatoire fut interminable, car Decamps, beau parleur, ne se priva guère de pérorer tout à son aise.

« Je reconnais, répondit-il, avoir tenu des discours révolutionnaires. Et encore *révolutionnaires* n'est-il pas le mot ; c'est *humanitaires* que je devrais dire. Mon programme se résume en cette formule : *Je suis antipatriote et je fais de la propagande*. Je n'ai jamais excité le peuple à prendre les armes. Restez chez vous, conseillais-je au contraire à nos amis, évitez tout contact avec une police qu'on enivre de rhum les jours de manifestations.

« Et puis, voyons, prononcer les paroles qu'on me prête, inciter les camarades à engager une lutte armée serait de la témérité pure ! Apprenez au surplus, si vous ne le savez pas, que l'anarchiste ne veut que le bonheur de l'humanité. Ce qu'il attaque, ce n'est pas tel ou tel individu, ce sont les institutions qui régissent

actuellement le monde. Seul, l'anarchiste est philanthrope ; seul, il recherche le vrai pour lui-même. »

Le président Benoit eut grand'peine à ramener l'idyllique Decamps à la question :

« Pourquoi, lui demanda-t-il, vous étiez-vous armé le jour de la manifestation ?

— Parce que, m'attendant à des provocations et à des brutalités, je ne voulais pas me laisser tuer comme un misérable chien. Rien d'ailleurs ne serait arrivé, si les agents n'étaient pas entrés dans la boutique en criant : « Nous les tenons ! Nous les tenons ! » Ils étaient déchaînés comme des fauves. En la circonstance, je n'ai fait que défendre ma vie.

— C'est entendu. Trois gardiens de la paix, munis de vieux sabres, sont allés attaquer vingt anarchistes, qui les ont reçus revolver au poing ?

— Vous raillez, citoyen président ! Ce n'est pas répondre.

— Votre affiche, apposée partout et signée : *Des miséreux révoltés*, n'était-elle point une provocation ?

— De ces affiches, il y en a eu dans toute l'Europe. Est-ce moi qui suis allé les placarder sur les murs des Capitales ?

— Quoi qu'il en soit, vous ne m'empêchez pas d'admirer le courage de ces trois agents qui n'ont pas craint de vous affronter dans un combat inégal ?

— Allons donc ! Ils étaient ivres !

— Vous étiez, je le répète, vingt contre trois, vingt revolvers contre trois sabres. Vous vous rangez en bataille le long du trottoir et, quand les gendarmes apportent à leurs camarades de la police un faible renfort, ils commencent par tirer en l'air ?

— C'est pour cela qu'une de leurs premières balles m'a atteint à l'oreille.

— Vous avez visé le brigadier Naudet, en appuyant votre arme — un revolver de guerre, calibre douze — sur votre bras gauche, afin de mieux diriger votre tir ?

— Je me trouvais en état de légitime défense.

— On a constaté que, sur six cartouches, vous en aviez brûlé cinq, et vous étiez obligé d'armer votre revolver à chaque coup ?

— Si j'avais eu suffisamment de cartouches, j'aurais combattu jusqu'à la mort.

— Du moment que vous avez visé, c'est que vous aviez l'intention de tuer. Prenez garde, Decamps ?

— Voilà que vous me menacez du bagne maintenant ?

— Vous vous trompez. Il y va de votre tête.

— Ma tête ? Je vous la livre. Sachez que je la porterai droite et fière sur l'échafaud ? Un anarchiste de plus ou de moins, ce n'est pas ce qui empêchera la propagande. Et puis, j'en ai assez de votre prison. J'ai fait mon devoir, j'ai essayé

d'élever ma famille. Citez-moi un policier qui me vaille ?

— Enfin, le courage a eu raison du nombre et de l'armement. Vous vous êtes sauvés tous, abandonnant votre drapeau rouge derrière une porte. Avouez que, dans l'autre camp, l'on porte mieux le drapeau tricolore ?

— Les anarchistes n'ont pas de drapeau. Ils ne reconnaissent aucun emblème. Ni Dieu, ni maître, telle est leur devise. »

Depuis un moment, Decamps avait haussé le ton. L'œil en flammes, la phrase véhémence, il devenait agressif, à chaque réponse un peu plus. Il ne laissait même pas le président l'interrompre dans ses tirades. Par-dessus tout, il se plaignait des brutalités de la police aussitôt après son arrestation, et comme M. Benoit manifestait quelque scepticisme, il lança, plein de hargne :

« Nous avons été tellement maltraités, mes camarades et moi, que le juge d'instruction, en nous voyant au poste, n'a pu s'empêcher d'en être surpris et a envoyé chercher des secours. Les agents étaient ivres ; ils se sont rendus coupables d'actes de cannibalisme ignobles, révoltants, qu'on ne rencontre dans aucune société. Si je voulais me débarrasser d'un homme, je lui brûlerais la cervelle, mais je n'aurais pas la cruauté de le faire souffrir. Voulez-vous que je vous montre mes blessures ? Elles ne sont pas encore guéries. »

Dardare se défendit sur le mode railleur et insolent. Comme M. Benoit lui opposait un interrogatoire où il avait reconnu que le premier coup de feu venait des anarchistes, il répondit :

« Pardon, je n'ai rien signé. Je sais trop bien que, dans leurs procès-verbaux, les juges d'instruction ménagent des blancs, afin de les remplir après coup. »

La note comique fut apportée par un témoin à décharge, qui vint faire l'apologie de Decamps.

« Decamps, proclama-t-il avec conviction, est l'anarchiste loyal par excellence. Il aime ses semblables et ne connaît pas la haine. Il nous disait toujours : « Faisons de la propagande, citoyens ! D'ennemis, nous n'en avons pas, et, s'il voulait se convertir à nos idées, Constans, l'affreux Constans lui-même, deviendrait un frère pour nous. »

Les débats furent interminables et, visiblement, certains jurés, à en juger par leurs questions, inclinaient vers l'indulgence. L'un d'eux demanda si Dufournet avait requis les agents de pénétrer dans sa boutique. L'intervention de la police, une fois la piètre manifestation terminée et le drapeau rouge roulé dans un journal, leur avait paru quelque peu inopportune.

Le substitut du procureur général Bulot n'en requit pas moins la peine de mort contre Decamps. Il lut des placards révolutionnaires. Il s'attacha à démontrer que l'anarchie des

accusés n'avait rien de commun avec leur phraséologie humanitaire de la cour d'assises.

« C'est, dit-il, une propagande par *le fait*, visant nominativement les hommes, désignant l'officier au fusil du soldat, le patron au revolver de l'ouvrier. L'affaire n'a rien de politique. Elle m'apparaît comme un crime de droit commun, une tentative d'assassinat. J'attends de vous une répression impitoyable.

Il ne fut pas écouté. Le jury estima qu'il s'agissait d'une simple rixe entre policiers et manifestants ; il crut, dans une certaine mesure, aux brutalités *après coup*, dénoncées par le principal accusé. Bref, il rapporta le verdict le plus atténué qui fût. A minuit moins vingt — l'audience avait duré dix heures — la Cour condamna Decamps à cinq ans de prison et Dardare à trois ans de la même peine. Quelques cris de : « Vive l'anarchie ! » retentirent dans la salle, et le numéro du journal libertaire, *le Père Peinard*, qui parut au lendemain du procès, se répandit en violentes menaces à l'adresse tant du président des assises que du ministère public.

Des paroles à l'action, il y a loin le plus souvent. La justice dédaigna.

CHAPITRE II

L'ATTENTAT DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN

LES mois passèrent, puis, le 14 février 1892, un vol d'un genre particulier fut commis à Soisy-sous-Étiolles, dans l'arrondissement de Corbeil. Trois cent soixante cartouches de dynamite, trois kilos de poudre Favier, cent mètres de mèche et quatorze cents capsules, avec leurs amorces, y furent dérobés au préjudice d'un maître carrier, M. Cuisy. A vrai dire, cette provision massive était assez mal défendue. Elle se trouvait, à cinq cents mètres de toute habitation, dans une méchante cabane, qu'entourait une palissade en bois. Nul gardien. Franchir la clôture et fracturer ensuite les portes de la bicoque n'avait été qu'un jeu.

L'affaire fit quelque bruit dans la région, mais on l'oublia vite. Plus loin, on ne s'en émut guère. Les premières investigations de la justice n'avaient d'ailleurs donné aucun résultat.

Ce fut alors qu'un grave événement vint semer l'effroi dans Paris.

L'ATTENTAT DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN 19

Le conseiller Édouard Benoit habitait, depuis quatre ans déjà, le quatrième étage au-dessus de l'entresol d'une maison de belle apparence située, 136, boulevard Saint-Germain. Le 11 mars 1892, il dînait en ville avec sa femme et sa fille, arrivée de province le matin même. Dans l'appartement, il avait laissé son petit-fils, un bébé de deux ans, sous la garde de deux domestiques.

A neuf heures moins vingt, la concierge Émilie-Héloïse Amiard, femme Pinot, sortit pour aller porter dans la maison voisine une lettre remise par erreur à un de ses locataires. Elle laissa entr'ouverte la porte de la rue, afin de pouvoir revenir sans sonner. Son mari, Césaire-Augustin Pinot, lisait *le Petit Journal* dans la loge. Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées, qu'une explosion formidable, et telle qu'un coup de canon aurait pu la produire, fit vaciller l'immeuble sur ses bases. Presque toutes les vitres volèrent en éclats et les lumières s'éteignirent. Le concierge se sentit enlevé de sa chaise comme par une main invisible et il fut projeté brutalement sur le plancher. Se relevant tout endolori au milieu des débris de verre qui pleuvaient sur son corps, il ralluma sa lampe et gravit en toute hâte l'escalier pour s'enquérir des causes du désastre. Il ne put dépasser le premier étage, car, à ce moment, le terrain lui manqua et il s'en vint choir sur le palier de l'entresol, en passant à travers un trou large d'un demi-mètre.

On crut tout d'abord à une explosion de gaz, mais il ne fallut pas réfléchir ni observer longtemps, pour se rendre compte qu'on se trouvait en présence d'un attentat.

Sans parler de l'ouverture béante qui traversait, de part en part, le palier du premier étage, aucun commencement d'incendie ne s'était manifesté. On respirait d'ailleurs une forte odeur de poudre, mêlée à certains relents de produits chimiques. Enfin, diverses parties de l'escalier et des murs étaient criblées de projectiles. Et l'engin chargé de cette mitraille avait été, sans nul doute, déposé contre la porte de l'appartement occupé, au premier, par un ancien juge consulaire, M. Bresson. Les deux vantaux, en effet, étaient en pièces et le bombardement avait exercé ses ravages jusque dans la pièce du fond, à douze mètres de l'entrée. Les portes du salon, de la salle à manger et du cabinet de travail avaient été arrachées et lancées avec force à l'intérieur. L'une d'elles avait atteint le valet de chambre Isidore Daudu et lui avait fait trois blessures, heureusement peu graves, mais très douloureuses. Tout le mobilier n'était plus que débris.

M. Bresson et son beau-fils, qui se trouvaient dans le cabinet de travail au moment de l'explosion, n'avaient échappé que par miracle à la mort. Non seulement, le lustre qui éclairait cette pièce avait été descellé et projeté jusque sur le balcon, mais encore, un morceau de métal,

appartenant à la marmite explosive, était venu passer entre ces deux hommes et se loger dans un livre de la bibliothèque, après avoir traversé l'antichambre, le salon et le mur séparatif.

A la hauteur du palier, l'escalier lui-même avait subi de forts dommages. La première des marches conduisant à l'étage supérieur était hachée ; la main courante, arrachée sur une longueur de près de trois mètres.

Les autres appartements de la maison avaient été mitraillés dans des conditions moins brutales, mais, de tous, c'était encore celui de M. Benoit qui avait le mieux résisté à l'explosion.

Le conseiller à la Cour ne pensait plus depuis longtemps à l'affaire de Clichy et aux menaces du *Père Peinard*. Que pouvaient bien d'ailleurs lui reprocher les anarchistes ? Il avait dirigé les débats du procès de 1891 et subi les incartades du principal accusé avec une telle patience, que *le Petit Journal* avait pu écrire à l'époque : « *Le pauvre président a bien du mal à placer un mot. — Je vous ai laissé parler, dit-il à Decamps. Permettez-moi de m'expliquer à mon tour !* » Il ne lui vint donc pas à la pensée que l'attentat eût été machiné contre lui et, dans le principe, la justice partagea cette erreur. Elle crut que la bombe avait été déposée par un ennemi personnel du comte Clodomir-François-Marie-Anatole de Montesquiou-Fezensac, propriétaire de la maison, ou encore par quelque ennemi de la propriété en général, ce dernier s'étant atta-

qué, par hasard et dans le dessein d'accomplir de fanatiques rancunes, à l'une des somptueuses demeures bordant une voie aristocratique. Aussi, l'information ouverte le fut-elle simplement sous l'inculpation de destruction d'un édifice appartenant à autrui.

Mais l'opinion des magistrats ne tarda guère à se modifier. De son côté, le conseiller Benoit ne jugea plus si vaines les menaces de la feuille anarchiste, qui, six mois auparavant, l'avait pris à partie. Il pensa même qu'elles s'étaient réalisées. D'ailleurs, une lettre anonyme, jetée dans une boîte postale du Havre à l'adresse du concierge Césaire-Augustin Pinot, eût levé ses dernières incertitudes. Elle était conçue en ces termes : « *Au moment de partir pour l'Amérique, je puis dire la vérité. C'était M. Benoit qui était visé. Nous avons été mal renseignés, quant à l'étage...* » Et, le 16 mars, il recevait, lui-même, sous une enveloppe portant le timbre de Troyes, la dernière page du numéro du *Père Peinard*, consacré à l'affaire Decamps.

L'instruction, au surplus, suivait une piste.

A Saint-Denis, square Thiers, numéro 12, habitaient les époux Chaumartin, fort liés avec une voisine qui n'était autre que la femme de Decamps. Ils accordaient une hospitalité généreuse à tous les anarchistes, qu'ils arrivassent de Paris ou de la province, et, parmi les familiers de la maison, on pouvait citer au premier rang un gamin à museau de belette, Charles-

Achille Simon, dit *Biscuit*, condamné, en 1890, à deux mois de prison pour vol et converti, disait-il, aux doctrines libertaires par le seul sentiment du crime social commis, ce jour-là, à son encontre....

Chez Charles-Ferdinand Chaumartin, forgeron de son état et ouvrier-professeur à l'école professionnelle, comme il s'intitulait, fréquentait également un grand diable à moustaches de tambour-major, Joseph-Marius Jas-Béala, venu de Saint-Étienne en la compagnie d'une plieuse de journaux, Rosalie, dite Mariette, Soubère.

Il s'en tenait à l'union libre et il expliquait, d'une manière plutôt originale, son refus d'épouser :

« C'est la plus grande marque de tendresse que je puisse donner à mon amie. Ainsi, mes attentions seules — et non le lien conjugal — la retiendront auprès de moi. »

Enfin, vers le mois d'août de l'année 1891, on avait vu apparaître, dans la région de Saint-Denis, un personnage fort mystérieux. De ses origines, de son passé, on ne savait rien. Il ne travaillait pas et, cependant, il menait une existence douillette. Il portait alors toute la barbe, faisait très bourgeois sous sa redingote à la *propriétaire*, se mettait du rouge et soignait son linge. Il ne sortait jamais qu'avec des gants. Mais son regard mauvais, son teint livide malgré le fard et sa mâchoire de fauve lui donnaient l'air sinistre. Il laissait entendre qu'il

avait fait — ou presque — le tour du monde. Les milieux anarchistes le tenaient pour un intrépide compagnon. On se disait même à l'oreille que, dans sa chambre, 2, quai de la Marine, à l'Ile-Saint-Denis, il fabriquait des bombes et avait « truqué » sa porte de manière à la faire voler en éclats, si, d'aventure, quelque indiscret y portait la main. Cet inconnu avait pris le nom de Léon Léger.

On arrêta les époux Chaumartin. On arrêta Simon dit *Biscuit*. On arrêta le couple Béala-Mariette Soubère. Mais, quand on vint perquisitionner, le 23 mars, quai de la Marine, l'oiseau s'était envolé. La veille même, le pseudo Léon Léger, aidé d'un compagnon, avait emporté tous ses meubles dans une charrette à bras. Seules, les lames du parquet avaient gardé trace de certains produits chimiques.

Fidèles à leurs principes, les anarchistes arrêtés étaient demeurés muets comme la tombe, quand, brusquement, la femme Chaumartin, moins armée pour la lutte, se décida à faire des révélations. Mais, sans les attendre, les magistrats parisiens, qui avaient réussi à connaître l'identité véritable de Léger, avaient, dès le soir du 23 mars, lancé à travers la France un télégramme circulaire ordonnant à tous les chefs de parquet, à tous les commissaires de police et à toutes les brigades de gendarmerie d'arrêter... Ravachol.

Et, n'ayant plus de secrets pour la presse,

l'associant même à leurs recherches, ils avaient fait publier dans les grands journaux le texte du télégramme :

Il y a mandat arrêt contre Ravachol, dit Léon Léger, âgé de trente-deux ans, ayant demeuré à l'Ile-Saint-Denis, quai de la Marine, numéro 2.

Voici son signalement :

Taille un peu au-dessus de la moyenne, maigre, visage osseux, nez long, teint jaunâtre, aspect maladif, cheveux noirs ou châtain foncé, portait la moustache et la barbe, s'est fait raser la barbe, il y a une dizaine de jours, léger accent.

Est l'auteur de l'explosion qui a eu lieu, le 11 mars, à Paris, dans la maison située, 136, boulevard Saint-Germain.

CHAPITRE III

L'ATTENTAT DE LA RUE DE CLICHY

RAVACHOL! Arrêterait-on Ravachol? A Paris, la panique régnait, depuis l'explosion du boulevard Saint-Germain, et tous les Lemice-Terrieux sans emploi avaient trouvé là macabre occasion d'exercer leur art mystificateur.

Sous les portes cochères, au coin des rues, à la base des piliers, on trouvait des paquets alarmants. C'étaient des étuis de métal, des marmites entourées de fil de fer, de vulgaires boîtes de sardines munies de longues mèches, ou encore des flacons cuirassés d'étiquettes terrifiantes : *acide muriatique, cyanure de potassium, nitroglycérine*. On envoyait aux personnes craintives des lettres scellées de cachets de cire, pour les aviser que leur appartement allait voler en éclats comme une simple assiette. Au théâtre, au café, le moindre bruit faisait tressaillir. Les salles de spectacles se vidaient. Les propriétaires donnaient congé aux magistrats...

Spirituel, parce que titre oblige, le *Figaro*

avait tracé, dans son numéro du 17 mars, le portrait du *dynamité imaginaire* :

« Terrorisé par les crieurs de journaux et par cette épidémie de sottise frayeuse qui sévit sur Paris, montre partout son visage alarmé. Le matin, inspecte avec d'infinies précautions sa boîte au lait, redoutant d'y trouver la terrible cartouche ; ordonne à son domestique de retourner trois fois par jour le paillason de la porte d'entrée ; prescrit à son concierge le contrôle des visiteurs de chaque locataire ; pour un peu, ferait sa malle. Le soir, incrimine la moindre lueur insolite qui brille dans sa rue ; la nuit, dort d'un œil, suant la peur au moindre craquement. En soufflant sur son potage, regrette les soupes-conférences qu'on prodiguait généreusement aux anarchistes ; craint de lire au bas de chaque lettre d'ami un post-scriptum de menaces. Propage malheureusement la panique dans son entourage.

« *Signe particulier* : depuis la révélation des boîtes explosibles, n'admet plus les sardines comme hors-d'œuvre... »

Et, le même 17 mars, le *Gaulois*, qui ne voulait point demeurer en reste d'esprit avec son confrère, avait publié, sur l'air de la *Femme à papa*, cette *chanson anarchiste* :

Un agent de la préfecture
S'promenait sur le boulevard,
Quand, auprès d'une devanture,
Un' dame attira son regard.

C'était une jeune modiste,
 Portant un carton sous le bras ;
 Sa mine fatiguée et triste
 Marquait un certain embarras.

C'est évid'ment d'la dynamite,
 Dit l' brigadier en s'élançant ;
 Vous n'échapp'rez pas, ma petite,
 Il faut me suivre incontinent.
 Ne cherchez pas une riposte,
 V's êtes anarchist', ça se voit,
 Et je vas vous conduire au poste,
 M'sieur Lozé s'ra content de moi.
 Taratata, taratata, taratata.

Ayant arrêté la mâtime,
 Notre agent aperçoit soudain,
 Chargé de boîtes à sardine,
 Un employé de chez Potin.
 D'abord, il l'guette avec adresse ;
 Longtemps, il le suit pas à pas,
 Puis, tout à coup, v'là qu'il se presse,
 Afin que l'autr' ne s'évade pas.

C'est évid'ment d'la dynamite,
 Dit l' brigadier en s'élançant ;
 Pas la pein' de courir si vite,
 Il faut me suivre incontinent.
 Ne cherchez pas une riposte,
 V's êtes anarchist', ça se voit,
 Et je vas vous conduire au poste,
 M'sieur Lozé s'ra content de moi.
 Taratata, taratata, taratata.

Ensuit', cet agent plein de zèle
 Arrêta successivement
 Un facteur, une demoiselle,
 Un membre du gouvernement.
 Puis il fonda, comme une trombe,
 En croyant qu'tout était fini,
 S'r un marmiton portant un' bombe
 Qui cont'nait du macaroni.

C'est évid'ment d'la dynamite,
 Dit l' brigadier en s'élançant ;
 Pas la pein' de courir si vite,
 Il faut me suivre incontinent.
 Ne cherchez pas une riposte,
 V's êtes anarchist', ça se voit,
 Et je vas vous conduire au poste,
 M'sieur Lozé s'ra content de moi.
 Taratata, taratata, taratata.

Les choses en étaient là et Ravachol continuait à demeurer introuvable, quand une nouvelle bombe éclata, et, cette fois, la catastrophe ne prêtait guère à badiner.

En même temps qu'elle venait ajouter aux terreurs des Parisiens, elle dissipait les doutes qu'on eût pu conserver encore sur le caractère des attentats et sur la classe sociale des personnes visées.

Le substitut du procureur général Bulot, qui avait requis la peine de mort contre Decamps et partagé, avec le conseiller Benoit, les malédictions furieuses des feuilles anarchistes, occupait, au 39 de la rue de Clichy, un des deux appartements du cinquième étage. La maison, construite à pan coupé, débordait sur la rue de Berlin.

Le dimanche 27 mars, à huit heures précises du matin, une explosion formidable ébranla l'immeuble, des fondations jusqu'aux mansardes, et le grand escalier s'écroula, comblant en partie sa cage avec l'amas de ses décombres. On eût dit que la construction se soulevait sur elle-

même. Quant au bruit, certains le comparèrent à la déchirure d'une pièce de calicot gigantesque.

La plupart des locataires étaient encore au lit et Mme Fournier, la jeune femme du pharmacien, dont l'officine occupait une grande partie du rez-de-chaussée, était accouchée, trois heures auparavant, d'une petite fille.

Les gens se précipitèrent aux fenêtres, en poussant des cris de terreur. Une société d'instruction militaire, les *Franco-Tireurs des Bati-gnolles*, qui passait dans la rue Ballu au sortir d'un bal, prit le pas de course et s'employa, jusqu'à l'arrivée des agents et des sapeurs-pompiers, à organiser les premiers secours.

Malheureusement, cette fois, les effets de l'explosion ne se bornaient pas à des dégâts matériels. Cinq personnes avaient été blessées de façon plus ou moins grave. Certaines avaient été enlevées comme des plumes et lancées sur le plancher, pendant que pleuvaient sur elles éclats de verre, débris de meubles, gravats détachés des murailles et du plafond. Une fillette de quatre ans n'avait évité la mort que par un hasard extraordinaire. Un énorme dessus de marbre, arraché à une commode, était venu s'abattre en travers des montants de son petit lit, de telle sorte qu'au lieu de lui broyer le corps, il avait fait office de bouclier et protégé l'enfant contre tout nouveau projectile.

Quant aux dommages, ils auraient suffi à attester les progrès réalisés par les criminels,

depuis le 11 mars, dans la confection et le manie-ment de leurs engins. Indépendamment du grand escalier qui s'était, pour ainsi dire, volatilisé, presque partout, jusqu'au quatrième, les effets de l'explosion avaient été intenses.

Au premier étage, dans l'appartement de Mme Hatzfeld, des objets de grande valeur avaient été réduits en miettes, mais, ironie suprême ou caprice comparable à ceux de la foudre, une gravure de Gustave Doré, intitulée *la Guerre* et représentant l'éclatement d'un obus dans une maison, pendait fièrement au mur. Le verre n'était même pas fêlé.

Au deuxième, chez Mme Constantin, le mobilier était complètement détruit. Bien mieux, la cloison séparative des deux pièces du fond, du côté de la rue de Berlin, avait cessé de tenir debout. Le parquet de l'antichambre s'était effondré et des morceaux énormes de la corniche des plafonds gisaient à terre. La cuisine n'était qu'un amas informe de décombres. On ne trouvait même plus trace de la porte d'entrée sur le grand escalier, et, pour pénétrer dans l'appartement, il fallut jeter un pont en planches.

Le juge d'instruction Gaston Laurent-Atthalin demeura sur les lieux, de dix heures du matin à sept heures et demie du soir. Il aida lui-même quelques locataires à prendre, dans leurs appartements, aux points accessibles encore, les vêtements dont ils avaient besoin pour se cou-

virer et les quelques objets auxquels ils attachaient le plus de prix.

Sur la rue de Berlin, des lézardes apparaissaient dans le gros œuvre de la maison. Toute une partie était à reconstruire.

Il fut facile de se rendre compte que le centre de l'explosion se trouvait tout contre la porte d'entrée de l'appartement de Mme Constantin. Le cordon de sonnette, en laine tressée, complètement mâchuré par les gaz, exhalait une odeur fade, caractéristique des explosifs du genre dynamite.

Dans l'appartement de M. Bulot, seules, les portes du grand escalier, de l'escalier de service et des cabinets avaient été arrachées de leurs chambranles. Les autres dégâts étaient peu de chose. Cette fois encore, le malfaiteur n'avait pas frappé où il avait voulu. Malgré son engin terrible, il n'avait pas atteint l'homme qu'il entendait pulvériser.

Et Ravachol courait toujours. Mais, ce dernier attentat prouvait qu'il n'avait pas quitté la capitale. Son signalement avait été répandu à profusion en tous lieux. Les mailles du filet tendu par la police se resserraient autour de lui, chaque jour davantage. Une imprudence hâta sa perte.

CHAPITRE IV

RAVACHOL

L'AIR fumait encore de l'explosion de la rue de Clichy, quand, le même jour, vers dix heures et demie du matin, un personnage assez étrange poussa la porte du restaurant tenu par le sieur Véry, 22, boulevard de Magenta, et demanda à déjeuner. Il portait une redingote noire sous son pardessus ouvert et avait noué autour de son col une régates bleue. Sa pâleur, ses yeux de chat, sa moustache en bataille et la longueur de ses bras attirèrent l'attention. Le beau-frère du patron, Jules Lhérot, un ancien zouave, s'entretenait alors avec un client — et non sans amertume — des petites misères de la vie de soldat.

Brusquement, l'inconnu entra dans la conversation et jeta d'une voix mordante :

« On n'a pas besoin de se laisser réduire en esclavage dans ces bagnes qu'on appelle l'armée.

— Pourtant, objecta Lhérot, il faut bien des soldats !

— Et pourquoi donc ? Est-ce que tous les

peuples ne sont pas frères? La patrie, c'est un mot pour dompter les imbéciles. Les jeunes gens devraient, tous, refuser le service. S'il n'y avait pas d'armée, il n'y aurait pas de guerre.»

Puis, sans transition :

« Tenez, ce matin, à huit heures, on a fait sauter une maison, 39, rue de Clichy, une maison habitée par de sales bourgeois et un substitut. N'est-ce pas malheureux que ces gens-là se vautrent dans le luxe, tandis que de pauvres diables, comme vous et moi, n'ont pas le sou? »

Et il ajouta, avec l'accent de la satisfaction.

« Enfin, cette fois-ci, il y a pas mal de blessés ! »

Pour conclure, il se mit à développer des théories farouches autant que subversives et conseilla fort à Lhérot de s'instruire à l'école du *Père Peinard*. Quand il se retira, il oublia sur la table un indicateur des chemins de fer.

L'ancien zouave avait été fort impressionné par cette conversation. Aussi, quand, le lendemain, il lut dans les journaux la relation de l'attentat de la rue de Clichy, il se demanda comment son anarchiste de la veille avait pu être si bien renseigné, à une heure où personne, boulevard de Magenta, ne connaissait encore la nouvelle. Le mercredi 30 mars, à peine avait-il déplié le *Petit Journal*, qu'il tomba en arrêt devant le signalement de Ravachol. Il fit alors des rapprochements singuliers. Il se demandait comment agir, lorsque, à dix heures et demie

du matin, quelqu'un tourna le bec de cane de la porte. C'était Lui.

L'homme réclama son indicateur, puis il s'attabla et se fit servir à manger. Le *Petit Journal* à la main, Lhérot ne le quittait pas des yeux, et bientôt sa conviction devint certitude. A bas bruit, il passa à la cuisine et prévint son beau-frère, qui courut avertir le commissaire de police du quartier. Ce magistrat — M. Dresch — arriva en toute hâte, sous la seule escorte de son garçon de bureau, le sieur Moutet. En chemin, il rencontra deux gardiens de la paix, auxquels il ordonna de garder la porte du restaurant, puis, insoucieux du danger, il vint s'asseoir en face de... Ravachol.

L'anarchiste le regarda avec déplaisir, et, flairant un piège, demanda son compte. Pour le régler, il tremblait si fort, qu'il put à peine ouvrir son porte-monnaie.

Comme il se préparait à sortir, M. Dresch lui barra le passage et, aussitôt, il le saisit par les deux bras, en lui déclinant sa qualité. Ravachol marqua un moment d'hésitation, puis il s'élança pour fuir, mais, à la vue des tuniques noires, il enfonça sa main droite dans sa poche. Moutet la lui saisit par-dessus le vêtement, tandis que M. Dresch et l'un des agents, explorant ensemble la poche suspecte, en retiraient un revolver chargé de six balles. Une lutte sauvage s'engagea, au cours de laquelle il fallut arracher au prisonnier une canne à épée. Pour en finir, le

commissaire lui braqua sur le front son propre revolver, en le menaçant de faire feu, s'il tenta de s'échapper.

Devant le poste de police, Ravachol se roula par terre, cherchant à amener la foule. A l'intérieur, il s'empara du sabre d'un agent et tenta d'en faire usage. Il bondissait comme un chat-tigre. On arriva, non sans peine, à le ligoter. Alors seulement, on put le hisser dans un fiacre, qui l'emmena, sous bonne garde, quai des Orfèvres. Mais, durant tout le voyage, il ne cessa de crier d'une voix éraillée :

« Vive l'anarchie ! Vive la sociale ! Vive la dynamite ! A moi, les frères ! A moi ! »

En le fouillant, on avait trouvé sur lui un second revolver chargé et un étui avec des cartouches de rechange. Il possédait encore un porte-monnaie contenant cent quatre francs quatre-vingt-cinq, un bâton de cosmétique rouge, avec lequel il avait la prudence ou la coquetterie — les deux peut-être — de se maquiller, et une quittance de loyer, au nom de Laurent, 68, grande rue de la République, à Saint-Mandé.

On connaissait enfin le repaire où, depuis le 22 mars, se cachait ce malfaiteur redoutable.

A cette adresse, les magistrats découvrirent deux revolvers du calibre douze, des éprouvettes, des flacons renfermant divers produits propres à la fabrication des explosifs, tout un matériel de faux monnayeur, une fausse barbe, deux lan-

ternes sourdes, une longue-vue, trois pinces monseigneur de forte dimension, des mèches et un paquet de strychnine. Il y avait encore des brochures anarchistes, dont l'une portait ce titre : *De quelques nouveaux composés explosibles et incendiaires.*

Arsenal à l'usage vraiment de tous les crimes ! L'homme était de bonne prise, et Lhérot avait bien mérité de la justice.

Mais qu'était donc Ravachol ?

A cette question, le numéro du *Figaro*, paru le 30 mars, quelques heures avant l'arrestation, s'était amusé à répondre, sous la plume d'Albert Milhaud :

Ravachol ? Qui connaît Ravachol ? Qui sait comme il est fait ? Est-ce un être ? Est-un mythe ? Est-ce un [homme ?

Est-il blond comme un miel, brun comme un Espagnol ? Est-il petit ? moyen ? trapu ? court ? long ? superbe ? Gras ? maigre ? entrelardé ? chevelu ? chauve ? imberbe ? Hélas ! qui me dira comme est fait Ravachol ?

Ravachol ? où git-il ? Est-ce en France ? En Asie ? Dans la Sénégambie ? ou la Polynésie ?

En quel golfe, île ou cap, piétine-t-il le sol ?

Dans quel bois ? Sur quel mont ? Dans quelle forêt [vierge ?

Dans quel château, taudis, villa, mesure, auberge ? Qui me dira, grand ciel ! où trouver Ravachol ?

Ravachol ? Quel habit porte-t-il ? Une cotte ?

Un mac-farlane anglais ou bien la redingote ?

A-t-il, comme Carnot, frac noir avec faux col ?

Une tunique grecque ? un péplum ? ou des loques ?

Ah ! dites-moi comment est vêtu Ravachol ?

Ravachol ? Aurait-il un accent quand il jase ?

Parle-t-il simplement ? Use-t-il de l'emphase ?

A-t-il la voix d'un rustre ou du doux rossignol?
 A-t-il l'accent gascon? Celui de la Camargue?
 Picard? Normand? Dit-il fouchtra comme à Neussargue?
 Hélas ! qui me dira l'accent de Ravachol?
 Hélas ! On trouve tout ici-bas ! l'or, la perle ;
 On a su dénicher le phénix, le blanc merle ;
 On trouve le Régent, on trouve le Mogol,
 Le rubis, le saphir ; on dissèque une mite ;
 On trouve tout, on trouve aussi la dynamite,
 Mais personne ne sait où trouver Ravachol !

La veille, alors que Paris connaissait la grande terreur, que la police avait dû faire garder les maisons des magistrats et que, partout, les concierges, le balai à la main, soumettaient chaque inconnu à un interrogatoire digne de l'Inquisition, le même *Figaro* avait publié, sous une forme plaisante, un *Au jour le jour*, moins exagéré que ne sauraient croire ceux qui n'ont pas vécu ce temps de panique.

SCÈNE I

*La scène se passe boulevard Saint-Germain.
 Un monsieur lit un écriteau : Appartement à louer. Il entre.*

Le concierge, habillé en garde national, croise la baïonnette.

« Halte-là ! qui vive ? »

LE MONSIEUR. — Mais...

LE CONCIERGE. — Halte-là, ou je fais feu !

LE MONSIEUR. — Je désirerais visiter l'appartement.

LE CONCIERGE. — Avance à l'ordre. (*Appelant.*)
 Mélanie, ronde d'appartements !... Tu as les menottes ? (*Il met les menottes au monsieur.*)
 Suivez-moi ! Entrez en loge ! L'appartement est au cinquième. Loyer : 2.500 francs. Salon, chambre à coucher, salle à manger, cuisine, balcon, vue sur le boulevard. Maintenant, répondez ? Votre nom ?

LE MONSIEUR. — M. du Palais.

LE CONCIERGE. — Profession ?

LE MONSIEUR. — Avocat général.

LE CONCIERGE, *bondissant*. — Mélanie, ferme la porte d'entrée ! Que personne n'entre, ni ne sorte ! On ignore que vous êtes ici ? Je respire ; respirons, Mélanie. En ce cas, monsieur, voici le nouveau règlement propriétaire, concernant les avocats généraux, juges d'instruction et gens de police : 1^o Loyer. Tarif unique : 75.000 francs, versés d'avance ; 2^o Changement de nom. Vous vous appellerez Durand ; 3^o Changement de profession. Pour toute la maison, vous êtes épicier, droguiste ou sociétaire de la Comédie-Française, au choix ; 4^o Port de barbe interdit, pour faciliter les transformations de la figure. Vous vous maquillerez à l'entrée et à la sortie. Voilà ! Acceptez-vous le nouveau règlement ? Non ?... Je regrette... Mélanie, je reconduis Monsieur. Attention.

(*Arrivé à la porte d'entrée, le concierge crie :*
 « Vive la Commune ! » Mélanie tire le cordon.)

SCÈNE II

(Entre un homme à la mine louche, qui est reçu avec le même cérémonial que précédemment.)

LE CONCIERGE. — Votre profession?

L'HOMME. — Anarchiste!

LE CONCIERGE. — Mélanie, ôte les menottes à Monsieur. L'appartement est au cinquième, mon ami. Une vue superbe. Pour vous, ce sera 500 francs. Non, tenez, 300, 200, dernier prix! Ça va-t-il? Alors, votre nom?

L'HOMME. — Ravachol!

LE CONCIERGE. — Ravachol! Vous avez dit Ravachol? Mélanie, donne congé au premier étage. Ce cher Ravachol! Vous habiterez le premier. Nourri, chauffé, éclairé. Seulement, nous mettrons une plaque sur la porte cochère: « Ravachol est dans la maison. »

La pochade était signée: Lucien Puech.

Le 1^{er} avril, le *Gaulois* chanta le légendaire Ravachol sur un air de Béranger:

On parlera de sa gloire
 Dans les loges, bien longtemps.
 Les concierges, dans cent ans,
 Ne connaîtront pas d'autre histoire.
 On entendra maint portier
 Dire alors à quelque vieille:
 — Par des récits du quartier,
 Mère, abrégez notre veille.
 Bien, dit-on, qu'il nous ait nui,
 Notre race encor le révère,
 Oui, le révère.
 Parlez-nous de lui, grand'mère,
 Parlez-nous de lui.

Mes enfants, par cette porte,
 Ravachol un jour passa.
 Voilà bien longtemps de ça.
 Ah! j'ai cru que j'étais morte!
 Vite, il grimpa l'escalier,
 Où, pour voir, je m'étais mise.
 Il avait un grand soulier,
 Avec une veste grise.
 Il dit: « Cordon, s'il vous plaît! »
 Puis: « Je suis pressé, ma chère,
 Pressé, ma chère. »
 Il vous a parlé, grand'mère,
 Il vous a parlé.

Il descendit aussi vite,
 Me salua de la main.
 A boire un verre de vin,
 Sur le moment, je l'invite.
 Il accepte et boit d'un trait
 Et, comme on dit, sur le pouce.
 Puis, d'un pas lent et distrait,
 De l'air aussitôt se pousse.
 Il part et, comme un trésor,
 J'ai, depuis, gardé son verre,
 Gardé son verre.
 Vous l'avez encor, grand'mère?
 Vous l'avez encor?

Tout à coup, ce fut horrible,
 L'explosion retentit.
 Le chahut que cela fit,
 Mes enfants, est indescriptible.
 Et depuis on l'arrêta,
 Qui prenait sa demi-tasse
 Au boulevard de Magenta.
 Il y eut beaucoup de casse.
 Dussé-je vivre cent ans,
 Je garde ma douleur amère,
 Douleur amère.
 C'était le bon temps, grand'mère,
 C'était le bon temps.

Si tout, en France, se met en chansons, le public ne songeait guère pourtant à se railler de l'anarchie, et l'arrestation du 30 mars n'avait que médiocrement rassuré les Parisiens, car des représailles étaient toujours à redouter. L'état de siège officieux ne fut pas levé, les concierges montèrent bonne garde, et, pour tenir leurs lecteurs en haleine jusqu'au procès criminel, qui, du reste, ne se fit point attendre, les journaux remplirent leurs colonnes de récits à donner la chair de poule.

Écoutez !

CHAPITRE V

L'ASSASSINAT DU « PETIT BON DIEU »

Au cours des années qui précédèrent les attentats anarchistes de Paris, le département de la Loire avait été, dans la région de Saint-Étienne, le théâtre d'une série de crimes, la plupart atroces, tous audacieux et demeurés impunis.

Le premier en date fut perpétré à la Varielle, commune d'Izieux, aux portes mêmes de la grande ville. En ce bourg, habitait depuis bien longtemps un brocanteur presque nonagénaire, Marie-Jean Rivolier.

C'était un vieillard craintif, soupçonneux à l'extrême, cachottier, avare de ses mots et ne parlant de ses aubaines que lorsque le vin lui avait délié la langue. Bien qu'il n'eût pas d'ennemis, il vivait dans la hantise continuelle de l'assassinat. Il dissimulait ses écus dans les coins les plus divers de sa maison et évitait soigneusement de montrer ses cachettes. D'ailleurs, sa mémoire fléchissant avec l'âge, il avait parfois grand'peine à les retrouver. *Le petit*

bon Dieu, ainsi l'avait-on surnommé, parce qu'il appartenait à la secte des béguins. Il se couchait toujours à la brune, verrouillait alors soigneusement sa porte et ne répondait pas, quand des visiteurs nocturnes venaient lui proposer des marchandises. Il possédait des parents éloignés fort nombreux, mais il ne les aimait guère et n'en voyait aucun. En revanche, de temps immémorial, il avait logé sa sœur, son aînée de dix ans, et, depuis la mort de celle-ci, il se faisait garder par deux vieux serviteurs : Laurent Goutelle et Françoise Fradel, veuve Faure.

Le 26 mars 1886, vers quatre heures du matin, le garde de nuit de la voie des tramways, en passant devant le café tenu par Joseph Ravat, remarqua, sur le trottoir, une femme étendue qui baignait dans une mare de sang. Il donna aussitôt l'alarme ; les proches voisins accoururent et reconnurent la veuve Faure. La malheureuse était morte. Vêtue d'une chemise de grosse toile et coiffée d'un bonnet d'indienne, elle portait dix blessures, dont plusieurs à la tête, qui avaient fait éclater les os. Ses sabots furent ramassés à quelque distance, ainsi que les débris d'une lanterne sourde, dont la bobèche en métal contenait encore un petit morceau de bougie. Du sang avait giclé jusque sur la devanture de la boutique de Ravat. Nul doute que la servante de Rivolier n'eût été frappée, au moment où elle essayait d'échapper à la mort au prix d'une fuite éperdue. La perte de ses sabots ne

le révélait que trop. D'autre part, le docteur Fabreguettes, de Saint-Chamond, put affirmer que la victime avait succombé aux coups d'une hache, maniée avec une extrême vigueur.

On pénétra chez Rivolier par le portail qui donnait accès à son jardin. Sur le derrière de la maison, la porte de la cuisine avait été forcée à l'aide d'un instrument en fer. Dans la pièce contiguë, où se trouvaient deux lits, *le petit bon Dieu* gisait au pied du sien, à l'état de cadavre, la face contre terre. Un coup de hache, au-dessous du mamelon gauche, lui avait ouvert le cœur ; un autre, labourant le ventre, avait déterminé une plaie hideuse, par laquelle s'échappaient les entrailles. Comme l'armoire de la cuisine, l'armoire de la chambre à coucher avait été fouillée, mais, dans les autres pièces, où s'amoncelaient de nombreux meubles et marchandises, on ne remarquait aucun désordre.

Avec de tels éléments, il devenait facile de reconstituer toutes les phases du drame. Le ou les malfaiteurs s'étaient introduits par effraction dans la place. Ils venaient pour voler, ainsi qu'en témoignait l'ouverture des deux placards, mais ils avaient également envisagé l'éventualité d'un double assassinat, car ils s'étaient munis d'une hache, arme terrible entre toutes. Éveillé en sursaut par le vacarme, l'antique brocanteur s'était levé et avait été immédiatement frappé à mort. La veuve Faure, qui couchait à l'autre bout de la chambre, avait sauté à bas

de son lit et couru, de toute la vitesse de ses jambes de septuagénaire, jusqu'au café Ravat pour appeler au secours. Mais quelqu'un s'était mis à sa poursuite. Il l'avait rejointe au moment où, après un parcours de trente mètres, elle atteignait le but, et, d'un coup de hache, il lui avait fait voler la boîte crânienne en éclats.

Crime féroce et accompli avec la rapidité de la foudre ! On en put, grâce à certains témoignages, déterminer l'heure avec précision.

Ravat et les siens n'avaient entendu aucun bruit suspect, aucun bruit même, mais une dame Joseph Courbon, dont la demeure faisait face au café, avait été réveillée, en pleine nuit, par un cri douloureux et perçant, venant sans nul doute de la rue. Elle avait aussitôt alerté son mari, mais ce dernier — crainte ou paresse — s'était borné à soulever les rideaux de la fenêtre. Les ténèbres étant épaisses comme de la poix, il n'avait rien pu voir et, d'ailleurs, le silence était retombé sur la Varizelle. Mais, à ce moment, l'horloge avait sonné un coup et le dernier tramway venant de Saint-Étienne — le tramway des théâtres — qui traverse le bourg vers une heure vingt, n'avait pas beaucoup tardé à faire son tapage habituel. D'autre part, un quart d'heure environ avant son passage, une veuve Seytre avait perçu, dans la direction de l'établissement Ravat, un bruit sourd qui lui sembla celui de la chute d'un corps. Plus vaillante que Courbon, elle avait ouvert sa croisée

toute grande et cherché à percer l'ombre qui l'enveloppait de toute part. Mais lasse d'écarquiller les yeux et n'entendant plus rien, elle avait pris le parti de se recoucher.

On pouvait donc, sans risque de se tromper de plus de quelques minutes, affirmer que la veuve Faure avait reçu le coup mortel à une heure du matin.

Restait à instruire l'affaire. Or, malgré de patients et louables efforts, le juge d'instruction de Saint-Étienne, M. Hector Bucquoy, ne parvint pas à en savoir davantage.

Il ne pouvait soupçonner le vieux domestique Laurent Goutelle, fort brave homme, qui se trouvait depuis quelques jours à Maubœuf, où il cultivait les pommes de terre de sa belle-fille. Il chercha alors du côté du cafetier Ravat et suspecta même les parents du *petit bon Dieu*. Mais il s'aperçut vite qu'il faisait fausse route. Un moment, il pensa bien avoir découvert le meurtrier en la personne d'un aide-puddleur, André Ferret, dit *Caraba*, dont les antécédents judiciaires accusaient certaines habitudes de violences. Ce *Caraba*, à en croire l'un de ses voisins, l'aiguilleur Jean Viallon, était sorti durant la nuit du crime, car on avait entendu sa porte se refermer entre trois et quatre heures. Il fut arrêté et soumis à de longs interrogatoires. Mais, soit que le témoin fût erreur, soit que, maladroitement, l'inculpé jugeât habile de nier un fait sans rapport certain avec le

drame, parce qu'accompli deux heures après, Ferret s'obstina à démentir Viallon.

L'instruction se poursuivit activement et l'on eût pu croire que le juge touchait au but, quand il commença l'interrogatoire du 17 mai sur ce chant de triomphe :

« Les charges, qui s'élevaient contre vous, deviennent chaque jour plus graves et nous pouvons dire que les mensonges de votre femme, de votre fils et de votre fille viennent donner une nouvelle force aux charges premières relevées contre vous.... »

Ce n'étaient qu'apparences. Le 20 mai, M. Hector Bucquoy devait mettre l'inculpé en liberté provisoire, et, le 7 juillet, sur les réquisitions conformes du procureur de la République, il rendait en sa faveur une ordonnance de non-lieu. Il ne la signa pas sans doute sans quelque humiliation, et ce sentiment, quel magistrat instructeur ne l'a pas éprouvé, au moment de clore une affaire où sa perspicacité s'est trouvée en défaut, à moins que le hasard ne se soit plu à l'égarer ?

Deux ans s'écoulèrent, et le dossier, encore dans le cabinet du juge, n'était plus feuilleté que d'une main distraite, quand, le 26 juin 1888, un malfaiteur, qui venait d'être condamné par les assises de la Loire, siégeant à Montbrison, écrivit au parquet de cette ville, pour s'accuser d'avoir commis le crime de la Varizelle.

C'était un certain Jean-Baptiste Sabot, de réputation détestable, six fois condamné pour

vol et dont les bras, sous des guirlandes de tatouages, faisaient l'effet de mirlitons. Devant le substitut Jean-Clément Cabanes, il renouvela et précisa son aveu :

« Il y a deux ans environ, me trouvant à la Varizelle, j'ai assassiné, dans sa maison, avec un couteau, un homme d'un certain âge, connu sous le surnom du petit bon Dieu. Le vol était le mobile du crime, mais je n'ai pas trouvé d'argent. »

La confession était formelle et l'on savait Sabot capable des pires méfaits. L'information de 1886 fut donc reprise, mais, dès le premier interrogatoire, le juge d'instruction de Saint-Étienne mit à jour une flagrante imposture. Il n'eut qu'à jeter les yeux sur le casier judiciaire, pour s'apercevoir qu'à l'époque du crime de la Varizelle, l'inculpé subissait une peine de dix-huit mois de prison. Sabot, au surplus, était si mal renseigné sur les circonstances de la tuerie, qu'il parlait d'un couteau, alors que les victimes avaient été frappées à coups de hache. Il ne s'était accusé que dans l'espoir de s'évader, pendant qu'on le transférerait de Montbrison à Saint-Étienne.

Cette fois, la justice dut s'avouer impuissante à percer le mystère de l'assassinat du *petit bon Dieu*, et l'oubli était venu, quand, en l'année 1891, de nouveaux crimes terrorisèrent, coup sur coup, la région.

Ce fut d'abord un cambriolage audacieux

commis dans la banlieue de Saint-Étienne, au lieu dit *la Côte*, près du *Portail Rouge*. Deux vieilles filles, Mlles Louise et Jenny Loy, y possédaient une maison de campagne à deux étages, fort bien équipée, où elles venaient passer la belle saison. Dans la nuit du 25 au 26 mars, par un temps de neige, des malfaiteurs y pénétrèrent, après avoir escaladé le mur d'enceinte et forcé la porte de la cave. Une fois dans la place, ils fouillèrent tous les meubles et firent main basse sur un nombre considérable d'objets. Ils dérobèrent jusqu'à un baromètre, une balance à fléau et un carnier de chasse. Ils emportèrent encore deux cents litres de vin, qu'ils tirèrent eux-mêmes à un fût.

Avant de partir, ils organisèrent deux foyers d'incendie : l'un, dans la salle à manger, en entassant des chaises les unes sur les autres et en les arrosant de pétrole ; l'autre, dans la cave, en disposant sur une brouette des paillassons et des morceaux de bois imbibés du même liquide.

Dans la salle à manger, le pétrole s'éteignit, après avoir roussi les chaises et les lames du parquet. Mais le bûcher de la cave se changea vite en fournaise. Ce pouvait être l'incendie de la maison tout entière, quand les proches voisins, pris à la gorge par l'épaisse fumée qui obscurcissait l'atmosphère, eurent le temps d'accourir et de noyer les flammes.

Ce fut ensuite la violation de la sépulture de

la baronne douairière de Rochetaillée, enterrée depuis six mois. Dans la nuit du 14 au 15 mai, le tonnerre grondant, quelqu'un escalada le mur du cimetière de Saint-Jean-Bonnefonds, près Saint-Étienne, déplaça la pierre tombale lourde de cent cinquante kilos, brisa une autre pierre posée sur le cercueil, fit sauter trois cercles de fer, puis força ou entailla les enveloppes de chêne et de plomb qui protégeaient le corps. Il plongea alors sa main sous la chemise de la morte et sentit un collier qu'il arracha. Dernière et pieuse parure. Ce n'était qu'une croix d'ébène et une médaille sans valeur, attachées ensemble par un mince cordon de soie.

Quand le régisseur Chambodu découvrit le premier cette profanation, il constata que les coussins garnissant le cercueil avaient été jetés çà et là. Les doigts croisés de la baronne avaient été séparés et, pour chasser les miasmes cadavériques, l'on avait brûlé, aux alentours de la fosse, toute une brassée de couronnes mortuaires.

Simple berquinade encore ! Un mois plus tard, tout le Lyonnais allait frémir d'horreur, à la nouvelle d'un assassinat qui est demeuré célèbre dans les fastes judiciaires.

CHAPITRE VI

L'ERMITE DE CHAMBLES

Ici, ce ne sont plus les faubourgs de Saint-Étienne. Le pays est devenu mélancolique et désert, avec ses plateaux élevés, couverts de pâturages et de landes marécageuses, ses croupes, aux flancs desquelles poussent le chêne et le hêtre, en ne laissant à nu que les plus hauts sommets.

Dans les montagnes du Forez, à Notre-Dame-de-Grâce, commune de Chambles, vivait un personnage quelque peu hoffmannesque, que les ravages du temps avaient effleuré à peine. Il se nommait Jacques Brunel, comptait quatre-vingt-douze ans bien sonnés, qu'il portait allégrement, et s'était fait ermite. Il était l'un des derniers représentants, le dernier peut-être, de ces solitaires — race aujourd'hui disparue — que Ferdinand Fabre a campés, dans *Barnabé*, de façon si pittoresque, « rustaude masqués en religieux », avec le bourdon, les coquilles et l'énorme chapelet, qui s'en allaient, après boire, « dodelinant de la tête et marmottant de la

bouche », et dont les maisonnettes, « perchées à la cime des montagnes sourcilleuses », apparaissaient « parfois si gaies, parfois si terribles, selon les dispositions gracieuses ou violentes du site ».

Ancien frère de la doctrine chrétienne, Jacques Brunel était venu se fixer, depuis plus d'un demi-siècle, à l'écart du hameau, dans une humble demeure, dont une personne charitable payait le loyer. C'était un vieillard de haute taille, droit comme un *i* et sec comme un cotret. Trois grosses loupes servaient de bastions à son crâne chauve, et une arborisation veineuse, d'un rouge bleu, dessinait sur son visage d'innombrables petits chemins. Il se coiffait d'un haut-de-forme en soie et drapait son corps maigre dans une soutane rongée par les mites qui lui descendait jusqu'aux doigts de pied. On le nommait *l'Ermite de Chambles* ou encore *Frère l'Ermite de Notre-Dame-de-Grâce*.

Comme *le petit bon Dieu*, il était hérissé de défiance, n'aimait point ses parents — des petits-neveux — et avait grand'peur d'être assassiné. Aussi, dès la chute du jour, n'ouvrait-il jamais sa porte, bien qu'on y vînt frapper quelquefois.

Avait-il continué à observer son vœu de pauvreté? Était-il devenu riche? Il se défendait de posséder d'autre fortune qu'une rente annuelle de cent cinquante francs, qu'un certain M. de Sauzée lui avait léguée par testament olographe et dont, à chaque trimestre, un notaire

de Saint-Maurice-en-Sourgois lui servait exactement les arrérages. A s'en rapporter aux apparences, il menait une existence plus que misérable, mais l'opinion publique le soupçonnait de cacher un trésor, sou par sou amassé. En tout cas, il était devenu, depuis bien longtemps, l'une des curiosités du pays. On le disait un peu thaumaturge, on attribuait quelque vertu à ses patenôtres ou aux objets de piété qui sortaient de ses mains. Aussi, recevait-il de nombreuses visites. C'étaient des touristes ou des dévots, que sa renommée attirait et qui, toujours, savaient se montrer charitables. Parfois, il disparaissait pendant plusieurs jours, ne prévenant personne. Il battait alors les chemins, sans que ses vieilles jambes lui refusassent le service, marmottait des orémus à l'approche des passants, s'attardait dans les villages, et, comme il savait très adroitement demander l'aumône, il rentrait au logis, l'escarcelle pleine. Revenu sous son toit aussi mystérieusement qu'il s'en était éloigné, il confectionnait avec des morceaux de vieilles soutanes, quand personne ne pouvait le voir, de petits sacs qu'il emplissait de louis d'or, de pièces blanches, de sous, de centimes même, pour les dissimuler ensuite dans des souliers hors d'usage, dans des pots ébréchés....

Sa seule, sa dernière coquetterie était de ne pas laisser pousser sa barbe. Chaque semaine, avec une régularité d'horloge, l'un de ses voi-

sins, Guillaume Combasson, venait le raser. L'ermitage se trouvait perché à quelques centaines de mètres de Notre-Dame-de-Grâce. C'était, entourée d'un petit jardin, une maisonnette qui ne comprenait que quatre pièces : une cave, une cuisine, une chambre et un grenier. Des meubles vétustes et branlants, des hardes, des livres, des toiles d'araignée alourdies de poussière, tel était le décor, décor quelque peu lugubre. Dans le jardin envahi par les herbes, on remarquait, au fond d'une sorte de réduit couvert en tuiles courbes, une croix penchée et une tête de mort. Là, venait prier Jacques Brunel.

Le samedi 20 juin 1891, Guillaume Combasson, après avoir pris sa trousse de barbier, s'en vint frapper à la porte de l'ermitage. Personne ne lui répondit. Il pensa que son client était en voyage et il revint le lendemain. La maison était toujours silencieuse, mais il remarqua, non sans surprise et alarme, qu'une croix, adossée la veille contre la fenêtre de la chambre, avait été remplacée par une vieille soutane et une chemise. Quelqu'un était donc venu, pendant l'absence du maître du logis, pour opérer la substitution.

Prévenu au sortir de la messe, le maire Laurent Rebaud se transporta incontinent sur les lieux, accompagné du garde champêtre. Il pénétra dans la bicoque par la cave, dont la porte entr'ouverte portait les traces manifestes d'une

effraction récente. Alors, il constata, à chaque pas, des signes de désordre. C'étaient des lettres jetées pêle-mêle, des bouts d'allumettes en grand nombre. A terre, un morceau de cierge était enfoncé dans le goulot d'une bouteille contenant encore quelques gouttes de vin. Rebaud gravit un petit escalier et leva la trappe qui servait de porte à la chambre de l'ermite. Alors, il avança, vit et recula d'horreur. Dans une alcôve que masquait un paravent en lambeaux, sur un grabat sordide et rembourré d'une forte couche de paille, gisait frère Jacques, un bonnet de grosse laine sur la tête, les mains jointes, une sanie roussâtre coulant aux coins de ses lèvres. Le vieillard était mort et sa face violacée portait de nombreuses taillades de coups d'ongle. Quand, le lendemain, le médecin-légiste, amené par les magistrats de Montbrison, eut procédé à l'autopsie, il put affirmer que Jacques Brunel avait péri étouffé « par compression des narines, de la bouche et probable ment aussi du thorax » L'âge et la faiblesse de la victime avaient rendu sa résistance vaine, d'autant mieux que l'assassin avait dû procéder par attaque brusquée.

A n'en pas douter, le vol avait été le mobile du crime. De chaque meuble, les portes pendaient, arrachées à demi, et le contenu — linge, hardes et livres — jonchait les parquets de la chambre et du grenier. On marchait sur les sous et les centimes, comme s'il en avait plu. Les magistrats en ramassèrent pour douze cents

francs, recueillant ainsi la plus encombrante part du trésor de l'ermite de Chambles. Le malfaiteur l'avait dédaignée, préférant n'emporter que les pièces d'argent et les louis.

Mais, cette fois, il avait été vu.

Depuis le jeudi 18 juin, à une heure matinale, nul n'avait aperçu Jacques Brunel. Celui-ci se promenait alors dans son jardin.

Or, ce même jour, un individu étranger au pays avait été rencontré en des endroits divers, aux alentours de la maisonnette de Jacques Brunel. C'était un homme aux joues creuses, aux pommettes saillantes, au teint pâle. Il portait moustaches et avait rabattu son chapeau sur ses yeux. Certains remarquèrent qu'il avait mis de grosses lunettes, dont la présence sur son nez semblait lui causer quelque gêne ; tous furent frappés de la blancheur de sa chemise, dont les manchettes retombaient sur ses poignets.

Vers onze heures du matin, à une fillette de douze ans, Francine Berger, qui se désolait d'avoir perdu son crochet à tricot et le cherchait sur la route, il avait donné un sou comme fiche de consolation et il lui avait demandé le chemin de l'ermitage.

Un instant auparavant, l'abbé Hippolyte Vial, desservant de la paroisse de Chambles, était passé à deux mètres de l'homme aux lunettes. Il avait cherché à entrer en conversation avec lui :

« Sans doute, monsieur, venez-vous ici en touriste? En ce cas, permettez-moi de vous donner le conseil de changer de place, car vous êtes tout près d'un nid de vipères. »

Mais l'inconnu, assis alors sous un noyer, avait continué à mordre dans un morceau de saucisson, sans prendre la peine de répondre. Il avait seulement rabaisé son chapeau un peu plus.

« Voilà un paroissien qui n'aime guère les soutanes », murmura l'abbé Vial en s'éloignant.

Ce même homme, Maria Ménard, femme Faure, ménagère à Chambles, le vit passer devant sa porte vers onze heures et demie et, quelques minutes plus tard, Pierre Bayon le mit, parce qu'il l'en avait prié, dans le chemin de Notre-Dame-de-Grâce.

Maria Ménard le vit revenir, un peu après quatre heures. Il portait alors sur l'épaule gauche, enveloppé d'un mouchoir bleu, un paquet qui devait peser bien lourd, car il était sans cesse à le déplacer.

A six heures et demie, la femme Bourger le surprit, au moment où il se reposait près de la croix de Chambles. Il avait déposé à terre son fardeau et enlevé sa veste. Quand il se rhabilla, ses poches formaient hernie, comme si elles eussent contenu des objets encombrants.

A sept heures, le chef de gare de Saint-Victor, M. Pierre Treissède, l'aperçut qui venait de s'asseoir sur une brouette, devant son bureau, après s'être délesté du paquet au mouchoir

bleu. Il l'avait déjà remarqué, le matin même, à l'arrivée du train de Firminy. Le voyageur était muni d'un billet d'aller et retour. Montrant du doigt la direction de Chambles, il avait demandé :

« Je vais là-bas sur ces montagnes. Est-ce loin? »

Ainsi revenu, il attendit, sans bouger de place, le train de sept heures vingt-cinq qui devait le ramener à Firminy. Mais un important retard était signalé. De guerre lasse, il se mit debout, souleva son paquet au prix d'un effort et le replaça sur son épaule. Il reprit alors le chemin de Chambles.

Le vendredi 19, à neuf heures du matin, il était de nouveau sur le quai de la gare, après s'être arrêté, au passage, à la ferme Clément, où il avait bu un verre de lait. Sous les flancs de son mouchoir bleu, se dessinaient des formes rondes assez épaisses, telles que des sous ou des écus.

« Vous avez manqué de patience hier, lui dit d'un ton aimable M. Treissède. Vous veniez de partir, depuis dix minutes à peine, quand le train est passé ! Et le plus fâcheux, c'est que vous perdez votre billet de retour. »

Puis, regardant le volumineux paquet :

« Il est lourd, hein ! Mais peut-être faites-vous métier d'aller cueillir des plantes? »

Le voyageur répondit, glacial :

« Je m'occupe de plusieurs choses. »

Alors, rompant la conversation, il demanda

un billet pour Saint-Just-sur-Loire et, sans plus desserrer les dents jusqu'à l'arrivée du train, il monta dans le wagon qui s'arrêta en face de lui.

Or, le même jour, à neuf heures et demie du soir, l'homme mystérieux — toujours lui — offrait trente francs à un jeune voiturier d'Unieux, Jean Fraisse, pour se faire conduire à Chambles. Il était accompagné d'une femme et tenait à la main une valise jaune de dimensions respectables, mais fort légère. Le couple s'installa dans la calèche mise à sa disposition. On déposa la valise sur le siège et, Jean Fraisse conduisant à la lueur d'une tremblotante lanterne, on s'enfonça dans les ténèbres de la nuit.

Quand on fut à Chambles, le client, qui, tout le long de la route, n'avait cessé de chanter à plein gosier, pendant que sa compagne mariait quelquefois sa voix à la sienne, ordonna d'un ton brutal :

« Allez toujours. Je vous arrêterai, quand je le jugerai à propos. »

Un kilomètre plus loin, sur la route de Saint-Rambert, il commanda :

« Halte ! »

Puis, comme s'il redoutait les regards curieux, il voulut que la voiture s'engageât dans un chemin de traverse et l'y attendit.

Mais le jeune Fraisse, flairant une louche aventure et ne se souciant pas de s'éloigner, aussi tard, des routes frayées, refusa de lui obéir.

L'homme n'insista pas. Il sauta à terre et, assurant dans la paume de sa main la poignée de sa valise, il disparut, à grandes enjambées, du côté de Notre-Dame-de-Grâce.

Il ne revint qu'après une absence de deux heures, sans son bagage, et son premier mot fut :

« Cocher, nous avons à rouler encore, mais ce ne sera pas long. »

La voiture repartit et parcourut encore sept ou huit cents mètres. Elle s'arrêta en un lieu désert, presque sinistre, devant un petit talus, au sommet duquel — chétive parure — se détachaient, dans la pénombre, une touffe de genêts et un pin.

L'homme gravit seul le monticule. On le vit bientôt redescendre, pliant sous le poids de la valise jaune, d'un sac de voyage et d'un paquet enveloppé d'un mouchoir. Il semblait tellement à bout de forces, que Jean Fraisse, complaisamment, l'aida à hisser les trois colis dans le véhicule.

Il repartit une fois encore, prenant à travers champs et toujours dans la direction de Notre-Dame-de-Grâce. Quand il reparut au bout d'une demi-heure, il ne portait, cette fois, aucun fardeau.

Durant ces allées et venues, pour le moins suspectes, le cocher était venu s'asseoir aux côtés de la femme — une petite brune, sèche et pâle, aux airs effrontés — et il avait cherché à lier

conversation avec elle. Mais il l'avait trouvée sur ses gardes et peu disposée à ouvrir la bouche. Il n'en avait pu obtenir que cette brève confidence :

« Ah ! cela vous étonne de me voir dans ces parages, à trois heures du matin ! Mon mari est voyageur de commerce et je l'accompagne. Ce qu'on ne fait pas le jour, on le fait la nuit. »

Pour finir, on prit la route de Saint-Étienne. A la barrière de Bellevue, le sous-brigadier d'octroi André Pardon voulut visiter la valise jaune. Quand elle fut ouverte, il aperçut, au fond, les panses de plusieurs paquets, entourés, chacun, d'un mouchoir que fixaient des nœuds solides. Il palpa un des ballots, au hasard, mais n'insista pas, quand une voix autoritaire — celle du prétendu voyageur de commerce — eut déclaré :

« C'est du métal. »

Au mot : *Passez !* la calèche se dirigea vers Villebœuf-le-Haut, faubourg de la grande ville. Jean Fraisse arrêta son cheval, un peu avant d'arriver à la maison qui lui avait été désignée. Il trouvait la pente trop rapide. Toutefois, il voulut bien aider son client à décharger les colis et, pour son compte, il fut déposer successivement la valise et le sac de voyage, à deux pas de la porte d'entrée, sur un petit mur.

Il ne pensait plus jamais le revoir, quand, dans la soirée du 26 juin, quelqu'un monta, tête baissée, dans sa voiture, au moment où il se

disposait à se rendre à Firminy, et lui demanda, sans autre préambule :

« N'est-il pas arrivé un accident à Chambles, il y a huit jours ? »

Et ce quelqu'un ajouta, sans attendre la réponse :

« C'est bien vous, qui avez conduit là-bas un *type* et une *typesse* ? »

Le jeune homme se retourna et reconnut alors l'inquiétant organisateur de certaine randonnée nocturne.

Un frisson le parcourut de la tête aux pieds. Aussitôt, prétextant qu'il avait oublié quelque chose au logis, il tourna bride, pendant que l'inconnu l'attendait sur la route. Quand il revint avec son père dont il était allé réclamer la protection, *l'homme de la nuit* avait disparu.

L'homme de la nuit avait disparu, mais on connaissait son repaire. On put donc aisément l'identifier.

CHAPITRE VII

L'HOMME DE LA NUIT

C'ÉTAIT un certain François-Claudius Kœningstein, né à Saint-Chamond, le 14 octobre 1859, d'un ouvrier hollandais, alors second lamineur aux forges. Ses parents l'avaient reconnu et légitimé, le 3 février 1862, dans l'acte de leur mariage, à la mairie d'Izieux.

Au cours de l'année 1886, de Saint-Chamond, il était venu se fixer à Saint-Étienne, amenant avec lui sa mère, veuve depuis dix-neuf ans. Assez vite, il avait affiché des opinions libertaires et l'on prétendait qu'il avait été gagné à la cause par le compagnon Croizier, surnommé *l'enfant de chœur de l'anarchie*.

Il fut employé chez divers teinturiers de la ville, mais, nulle part, il ne donna satisfaction. On le trouvait paresseux, peu assidu, sournois ; on redoutait ses colères. A ses moments perdus, il faisait la contrebande, celle de l'alcool principalement. On le soupçonnait de fabriquer de la fausse monnaie et il fut même compromis dans une affaire de ce genre. A l'atelier, le moindre

incident lui était prétexte à querelle. Un jour, à la teinturerie Bahurel, pour un mot compris de travers, il menaça un sien camarade de le brûler. Les autres ouvriers eurent toutefois le temps de lui prendre son revolver, de le décharger et de le remettre dans sa poche, sans qu'il s'en aperçût, de telle sorte que, lorsqu'il voulut faire feu, il constata, la rage au cœur, qu'il avait été joué.

Il fréquentait les contrebandiers et les repris de justice. Il collectionnait les domiciles, et c'était là précaution commandée par ses opérations ténébreuses. En temps normal, il habitait, impasse Bérard, chez sa mère, qu'il ne cessait de terroriser. Mais, en 1890, quand il était, depuis un an déjà, l'amant d'une certaine Madeleine, dite Bénédicte, Labret, mariée à Lyonnet Rullière, il loua, pour la recevoir en cachette, une chambre, 27, rue d'Annonay, et prit, à cette adresse, le faux nom de Sabot. Puis, dans les premiers jours de juin de l'année 1891, il trouva, pour la misérable somme de cinquante francs par an, un troisième gîte. C'était à Villebœuf-le-Haut, dans la maison précisément où l'avait conduit, au retour d'une expédition nocturne, le voiturier Jean Fraisse. Il avait raconté au propriétaire qu'il était venu à Saint-Étienne, sur l'ordre des médecins de Lyon, afin de boire une eau plus pure et de respirer un air plus vivifiant. Mais il s'était bien gardé de fournir le moindre état civil. Enfin, le 25 juin suivant, il

avait envoyé sa maîtresse retenir une mansarde, 24, rue des Francs-Maçons, et, pour la circonstance, la femme Rullière était devenue Marie Basset, couturière en chambre. Elle n'en était pas d'ailleurs à une imposture près.

Avant tout, la police de Saint-Étienne, à laquelle le juge d'instruction de Montbrison avait envoyé tous mandats nécessaires, se préoccupa d'arrêter Kœningstein.

Le 27 juin, le commissaire Teychené tendit une souricière dans la maison de Villeboeuf-le-Haut, mais, comme entrée de jeu, il eut le déplaisir d'apprendre que, les jours précédents, la valise jaune, le sac de voyage et de lourds bagages encore avaient été emportés, en plusieurs fois, par le locataire anonyme et une femme.

Dès midi, il s'installa, avec quatre agents, au premier étage, dans la cuisine du propriétaire, juste au-dessous de la chambre suspecte.

Les heures s'écoulèrent, mortellement longues. Enfin, à minuit et demi, quelqu'un monta les marches, d'un pas si menu, que, seul, un léger craquement du bois décéla sa présence. C'était lui. Mais Kœningstein ne put ouvrir sa porte, dont les policiers avaient, à dessein, brouillé la serrure. Comme il redescendait, tous se précipitèrent sur lui et tentèrent de le terrasser. Une lutte sauvage s'engagea, au cours de laquelle l'homme poussa des cris perçants et se débattit comme un démon. L'écume aux lèvres,

les muscles bandés, il secouait la grappe humaine qui s'était attachée à son corps. Parfois, il lançait des coups de pied, dont l'un atteignit, très brutalement, l'agent Therlé. Et il vociférait sans cesse : « A moi, mes amis ! A moi ! » Puis, s'adressant à ses dompteurs : « Malheureux ! Que faites-vous ? Vous êtes perdus ! Nul de vous ne sera épargné ! »

Enfin, n'en pouvant plus, il se rendit. On se mit alors en devoir de le garrotter. Il se laissa ramener docilement les mains derrière le dos. Mais tout le monde était à bout de souffle. Le commissaire de police, qui tenait à lui passer lui-même les menottes, tremblait si fort qu'il n'y put parvenir. Ce fut l'agent Nicolas qui enroula la chaîne autour des poignets du prisonnier et la fixa au moyen de cadenas.

On se mit en route dans la nuit, les vainqueurs encadrant leur capture. A peine avait-on franchi un demi-kilomètre qu'un individu déboucha d'un sentier, un paquet sur l'épaule, et se mit en travers de la route. Simple passant, ivrogne ou complice ? On ne sut jamais. Mais, au moment où M. Teychené interpellait le quidam sur sa présence à cette heure et en ce lieu, Kœningstein baissa la tête, se glissa derrière l'agent Lucet, dont il effleura à peine l'épaule, et se mit à détalier comme un lièvre. La poursuite s'organisa aussitôt ; elle fut longue, acharnée. Pendant près de deux kilomètres, les cinq policiers galopèrent dans le dos du fugitif, l'approchant

d'assez près pour le toucher. Ils pensaient le tenir, quand, au chalet de Beaulieu, où se croisent plusieurs chemins, dans un enchevêtrement de haies et de hautes broussailles, le gibier disparut, comme s'il avait été englouti dans une trappe...

Sur Kœningstein, on avait saisi vingt-trois pièces fausses de un franc. Dans sa chambre de Villebœuf-le-Haut, on mit à jour un véritable ramas de linge et d'objets hétéroclites. Le tout appartenait aux sœurs Loy, dont la maison de campagne avait été dévalisée, on se le rappelle, durant la nuit du 25 au 26 mars.

Dans les jours qui suivirent, ce furent d'autres découvertes.

Le 13 juillet, à Lyon, un pêcheur à la ligne ramassa, sur le bas port du quai Perrache, un volumineux paquet, qu'il remit aussitôt au capitaine d'octroi Rogeron. Celui-ci en retira une redingote en drap côtelé, un chapeau de feutre et un paquet de journaux, notamment deux numéros de la feuille anarchiste *la Révolte*. Dans la poche du vêtement, se trouvait une lettre sans date, ainsi conçue :

« Camarade, ne voulant pas servir de jouet à la justice bourgeoise ne pouvant compromettre plus longtemps des camarades qui jusqu'à ce jour monnetter aide et assistance je me décide à en finir avec la vie je regrette qu'une chose cet de n'avoir pas eu le ten de metre l'argent en lieu sur car la pro-

pagande en aurai au moïn profité que les camarades lorsqu'ils en auron l'ocasion tâche de faire mieu adieu à tous et vive l'anarchie. »

Ce document, dont on a respecté l'orthographe, portait la signature de Kœningstein et n'était point apocryphe. Le 12 juillet, du reste, le fugitif avait écrit, de Lyon, à sa sœur, pour lui faire part de sa résolution de se détruire.

« Lorsque cette lettre te parviendra j'en aurai fini avec la vie qui a la suite de ce qui m'est ariver me parai bien lourde. Pardonne-moi les ennuis don j'ai été la cause enver toi mais je ne regrette rien car je lai fait pour la bonne cause je ne regrette que l'argent et tombé en mauvaise main. Adieu. »

Puis, le 23 juillet, Gabrielle Chazeau, locataire d'une cave, 139, grande rue de Saint-Roch, à Saint-Étienne, retira d'un tas de charbon les menottes qui avaient servi à lier Kœningstein. Quelqu'un avait dû les jeter par le soupirail. Les cadenas tenaient encore, mais la chaîne avait été coupée net à deux endroits.

La justice ne crut pas au suicide. Elle vit, dans le dépôt du sac sur les bords du Rhône, une mise en scène, et, dans la double manifestation épistolaire, une feinte destinée à endormir sa vigilance. Elle ne se trompait guère, car, avant la fin du mois, un nouveau crime, qui

portait la marque des précédents, vint épouvanter Saint-Étienne.

Au numéro 13 de la rue de Roanne, deux vieilles personnes, les dames Marcon, exploitaient un vaste magasin de quincaillerie. C'étaient la mère et la fille ; l'une avait soixante-seize ans, l'autre quarante-huit.

Un peu maniaques, relativement aisées, car elles étaient propriétaires de toute la maison, avares, vendant cher, elles se souciaient peu de retenir les clients, et, pas davantage, elles ne cherchaient à accroître leurs ressources, en louant l'appartement du premier étage qu'elles n'occupaient pas. A tous ceux qui s'étaient présentés, elles avaient fait des conditions tellement léonines, qu'ils avaient aussitôt tourné les talons.

Le 28 juillet, on s'étonna, passé huit heures, que les volets de leur devanture demeurassent clos. On savait pourtant les dames Marcon fort matinales.

Un voisin courut prévenir la police. On frappa, on appela. Comme personne ne répondait, on força la porte et l'on pénétra tout d'abord dans la chambre à coucher des quincaillères. Partout, c'était le désordre. Le socle en marbre de la commode avait été soulevé à l'aide de deux bèches neuves prises dans le magasin. Tous les meubles, tous les tiroirs étaient ouverts. Sur le plancher, les robes et le linge traînaient pêle-mêle.

Dans la boutique, entre le poêle et l'une des vitrines, au milieu d'une mare de sang, gisaient les cadavres des deux femmes, chevelure contre chevelure. Mlle Marcon, renversée sur le dos, avait reçu, au côté gauche de la tête, un coup terrible. Sa main droite se tenait, crispée, en avant de son cœur, comme si elle eût voulu l'enserrer ou le défendre. La mère reposait sur le côté droit, la tête appuyée contre le bras gauche de sa fille, et son crâne avait littéralement volé en morceaux. D'ailleurs, un pesant marteau de riveur avait été déposé, la besogne faite, sur le couvercle du poêle, et, à son tranchant, pendait encore un lambeau de chair.

Quelle était l'importance du vol ? Il parut difficile de l'évaluer, car les dames Marcon s'étaient toujours soigneusement gardées de mettre les gens au courant de leurs affaires. Toutefois, comme elles ne possédaient aucun dépôt en banque et que leur commerce comportait un certain roulement de fonds, il fallait bien admettre, puisqu'on ne trouvait d'argent nulle part, que le malfaiteur avait emporté jusqu'au dernier centime.

On put plus aisément reconstituer le drame, dans sa foudroyante brièveté. Quelqu'un, sans nul doute, avait passé le seuil de la boutique, à l'heure de la fermeture. Il avait prétexté un achat et, pendant qu'on s'employait à le satisfaire, il avait assommé, l'une après l'autre, les deux femmes.

En effet, après neuf heures du soir, au moment où Mlle Marcon achevait de mettre les volets à la devanture, un gamin, le petit Ollier, avait vu un homme d'assez grande taille se glisser par l'entre-bâillement ; il l'avait entendu demander un marteau de cordonnier et s'excuser de venir aussi tard ; il avait remarqué sa redingote et son pantalon sombre, mais, comme ce singulier client lui tournait le dos, il n'avait pu apercevoir ses traits.

Alors, un nom vola sur toutes les lèvres : celui de Kœningstein, mais les magistrats de Saint-Étienne ne réussirent pas à en savoir davantage. La piste était perdue et la scène finale n'avait eu aucun témoin.

Par contre, le juge d'instruction de Montbrison, M. Adrien Ferréol, fut un peu plus heureux dans l'affaire de l'assassinat de l'ermite. Bénédicte Rullière fut reconnue formellement par le voiturier Jean Fraisse. Elle ne nia pas du reste son voyage nocturne à Notre-Dame-de-Grâce. Elle fournit même ce détail, qu'en la laissant seule avec le cocher, son amant l'avait armée d'un revolver, pour qu'elle en pût faire usage, le cas échéant. Elle avait cru, assurément-elle, qu'il passait de l'alcool en contrebande. A Villebœuf-le-Haut seulement, il lui avait avoué qu'il venait de fracturer le coffre-fort d'un vieux garçon. En tout cas, elle reconnut qu'elle avait aidé à transporter le produit du vol, soit dans sa mansarde de la rue des Francs-

Maçons, soit au domicile de son mari, 73, rue Michelet. Elle révéla enfin qu'elle avait gratté beaucoup de pièces d'argent, tant elles étaient couvertes de terre, et qu'elle en avait échangé un certain nombre contre des billets de banque.

D'ailleurs, une perquisition, effectuée dans sa cave, rue Michelet, permit de découvrir, sous un tas de charbon, un véritable monceau de monnaie blanche. Le tout pesait plus de vingt-huit kilos.

C'était une partie du trésor de Jacques Brunel. Mais Kœningstein avait emporté le reste.

Chez elle encore, on trouva plusieurs des objets provenant de la maison de campagne des sœurs Loy. C'étaient notamment des draps et des chemises, encore marqués de leurs initiales.

Et la femme Rullière ne trouva que cette explication piteuse :

« Les draps, je les ai achetés à un inconnu. Le reste, c'est mon amant qui me l'a donné. Il venait de faire, m'avait-il dit, un héritage en Hollande. »

On ne pouvait attendre indéfiniment. Le 12 décembre 1891, Bénédicte comparut devant les assises de la Loire. Reconnue coupable de complicité de vol qualifié dans l'affaire de Notre-Dame-de-Grâce et de recel dans l'affaire de la Côte, elle fut condamnée à sept ans de travaux forcés. Le jury, défavorablement influencé par sa réputation détestable, par sa liaison avec un scélérat et par l'effronterie de

son attitude, lui avait refusé le bénéfice des circonstances atténuantes. Elle s'en fut subir sa peine à la maison centrale de Montpellier, la loi ayant, comme on sait, dispensé les femmes de la transportation.

Mais le moment semble venu de relier d'un mot, d'un seul mot — un nom propre — les crimes de la Loire à ceux de Paris et de révéler le secret de la digression apparente des trois chapitres qui finissent là.

Kœningstein, c'était Ravachol !

CHAPITRE VIII

L'HISTOIRE DES CRIMES

LA Française, que le Hollandais Jean-Adam Kœningstein avait épousée en 1862, s'appelait Marie Ravachol, et l'enfant, légitimé dans l'acte de mariage, était plus connu sous le nom de sa mère, qu'il avait fini par porter à l'exclusion de l'autre, parce que sonnant mieux aux oreilles anarchistes.

Dès son second interrogatoire, il déclina son identité complète.

Le juge, chargé d'instruire l'affaire de Paris, était, on l'a indiqué au passage, M. Laurent-Atthalin (1). Il devait y affermir et y consacrer

(1) Après une brillante carrière, M. Laurent-Atthalin fut nommé conseiller à la Cour de Cassation, le 25 mai 1898. A la chambre criminelle où il siégeait, il a laissé des souvenirs qui ne sont pas près de s'éteindre.

Atteint, en 1912, à l'âge de soixante-trois ans, d'une maladie à marche rapide et à terminaison fatale qui l'emporta le 25 septembre, il attendit la mort avec stoïcisme et composa, sur lui-même, ce quatrain :

*O Maître, j'ai compris, la douleur a parlé,
Elle m'a dit tout bas les approches de l'Heure ;
J'ai rangé tout en moi, j'ai blanchi ma demeure
Et, sur le seuil usé, j'ai déposé la clé.*

une réputation déjà grande. Beaucoup, au Palais, se le rappellent encore, belle et mélancolique figure. Noir, très noir, malgré la quarantaine dépassée de plus de trois ans, le teint mat, le front haut et baigné de lumière, une barbe assyrienne envahissant son visage amaigri, le regard bleu-turquoise, à la fois pénétrant et doux, il avait l'art de mettre les inculpés en confiance. Avec son don de seconde vue, il savait lire en leur âme et il en imposait à tous, aux plus féroces comme aux plus hypocrites. Avec eux, il dédaignait de ruser, et, s'il n'abat-tait toutes ses cartes qu'au moment dont il avait fait choix, il ne se servait jamais que de cartes loyales. Il dégageait, de tout son être, comme un charme magnétique, et nul n'y demeurait insensible. Ravachol, tout le premier, subit cette emprise. Assez vite, il s'ap-privoisa et, bientôt, il ne répondit plus que sur le ton de la déférence. Et le juge parisien en profita, bien qu'il n'eût pas mission d'instruire l'affaire des crimes de la Loire, pour lui faire raconter, dans tous ses détails, l'assassinat de l'ermite de Chambles. C'était alléger d'autant la besogne d'un collègue provincial.

Remarque assez curieuse, dans le cabinet de M. Laurent-Atthalin, l'anarchiste signa ses interrogatoires d'un assez gauche *Ravachol*, chaque lettre tremblée et reliée malaisément à la voisine, mais enfin il signa, alors qu'un peu plus tard, à Montbrison, il allait adopter une

attitude d'hostilité insolente, mesurer ses réponses, garder ses secrets et surtout refuser systématiquement d'apposer son nom au bas de chaque procès-verbal.

Voici néanmoins, reconstituée d'un bout à l'autre, l'effroyable odyssee de Ravachol.

Dans les tout derniers jours de juillet 1891, annoncé par Béala, Kœningstein se présenta chez les époux Chaumartin, à Saint-Denis. Il venait de Saint-Étienne. Prudence ou goût de la toilette, il s'était donné les allures d'un monsieur, avec sa redingote noire, son chapeau à haute forme et ses gants de peau. Mais, dans les poches de ses basques, il avait logé deux gros revolvers chargés à balles.

Le ménage l'accueillit fraternellement et le reçut, presque chaque jour, à sa table. Il lui trouva même un logement, 2, quai de la Marine, à l'Île-Saint-Denis. Pour les besoins de sa sécurité, Kœningstein, dit Ravachol, avait pris le nom de Léon Léger. Sa tenue correcte, le soin extrême qu'il prenait de sa personne, son langage froid et mesuré, le peu qu'il laissait deviner d'un passé rempli d'aventures tragiques, le récit de ses prétendus voyages autour du monde, l'importance du rôle qu'il entendait s'attribuer dans la lutte engagée par les anarchistes contre la société bourgeoise, tout lui donnait, aux yeux de ce couple d'ouvriers modestes, le prestige d'un homme supérieur. Il voulut être le maître d'école des petites Chaumartin, qui ne l'appe-

laient jamais que « le cousin Léon » ou « le cousin d'Afrique », et il leur apprit à lire.

Mais, à leur père, il avoua bientôt la plupart de ses crimes et donna à pressentir les forfaits qu'il méditait encore. Il lui parla de ses talents de faux monnayeur. Il lui raconta comment il avait assassiné le *petit bon Dieu* et Françoise Fradel, ses voisins d'alors, car il habitait Saint-Chamond ; comment, à la lueur d'une lanterne sourde et au risque d'être suffoqué par les émanations cadavériques, il avait profané la sépulture d'une baronne. Il lui donna la primeur de l'affaire Brunel. Il était entré seul, vers midi, dans l'ermitage. Frère Jacques reposait sur son grabat. Alors, il lui avait offert un billet de cinquante francs, le priant de prélever le prix d'une messe et de lui rendre la monnaie. Mais, presque aussitôt, il l'avait serré à la gorge. Sourd à ses supplications, il lui avait entré son mouchoir dans la bouche et lui avait même appuyé son genou sur la poitrine. Ayant gagné de l'appétit à cette besogne d'étrangleur, il s'était restauré avec les misérables provisions qu'il avait trouvées sur place. Ensuite, il avait fouillé la maison, de la cave au grenier, et découvert, disséminée en cent endroits, une somme d'environ trente mille francs. C'étaient, pour une très grande part, des pièces blanches. Il en avait emporté quelque peu, puis il était revenu et avait reposé dans la chambre même où le vieillard — grimaçante momie — avait, depuis quelques heures,

péri dans les tortures de l'étouffement. De la masse des monnaies soustraites, il avait fait plusieurs paquets, qu'il avait cachés aux environs. Enfin, il s'était mis en mesure de transporter le trésor à Saint-Étienne. Mais si pesant était le fardeau, qu'il avait dû fréter une voiture et se faire accompagner de sa maîtresse. Et, dans les jours qui avaient suivi, comme la pensée lui était venue que le cocher pourrait le reconnaître, il était remonté à l'improviste dans la même voiture, avec l'intention de le supprimer. On sait comment ce projet échoua.

Chaumartin avait écouté, impassible, ces affreuses confidences. Au mois d'août, il fit le voyage de Saint-Étienne, pour y voir ses parents. Il vit également Béala qui lui fit connaître un dernier trait de la carrière de Ravachol. C'était l'assassinat des dames Marcon.

Quelques semaines après avoir pris la fuite, les mains encore enchaînées, Ravachol était entré chez les quincaillères de la rue de Roanne, au moment où elles achevaient de fermer leur devanture. Il avait marchandé divers objets et, procédant comme chez l'ermite de Chambles, il avait tendu, pour payer, un billet de cinquante francs. Au moment où l'une des femmes se dirigeait vers le fond de la boutique pour y prendre de la monnaie, il avait frappé l'autre derrière la tête avec le marteau même dont il venait de faire emplette. Nul cri. La mort avait été foudroyante. Alors, il avait

appelé : « Venez vite, madame, je crois qu'elle se trouve mal ! » Et comme la seconde Marcon accourait et se penchait déjà sur un cadavre, il l'avait abattue à son tour. Puis, il s'était mis à la recherche de l'argent, mais, cette fois, le butin avait été mince.

On ne sait si « Léon Léger » confirma expressément à Chaumartin le récit de Béala. En tout cas, dans un jour de libres propos, il étala, toute grande, sa main beaucoup plus soignée que celle d'un ouvrier et prononça sourdement :

« Tu vois cette main ? Elle a fait autant de victimes qu'elle compte de doigts. J'espère bien qu'elle ira jusqu'à la douzaine. »

Dans les premiers temps de son séjour à l'Ile-Saint-Denis, Ravachol parut vouloir se borner à la fabrication de la fausse monnaie. Il possédait, dans sa chambre, un bain d'argent, un bain de cuivre et une pile. Il moula un certain nombre de pièces, mais l'argenterie ne réussit pas.

Il se consacra alors tout entier à la confection des explosifs, dont plusieurs brochures anarchistes donnaient la recette.

Il exposa des frais considérables pour l'agencement de son laboratoire. Il acheta maints bocaux ; il devint le client assidu de deux maisons de produits chimiques, et comme, un jour, il emportait en vrac, dans sa gibecière, de la glycérine, de l'acide nitrique et de l'acide sulfurique, le marchand ne put s'empêcher de lui dire :

« Prenez garde, monsieur ! Vous allez vous faire sauter en chemin ! »

Il acheta aussi du cyanure de potassium.

Puis, en février 1892, son arsenal de munitions reçut des renforts importants.

Prévenu par un certain Faugoux, l'ancien gérant du *Père Peinard*, qu'il existait, à Soisy-sous-Étiolles, un dépôt de dynamite aussi important que mal défendu, il fut de l'expédition, au cours de laquelle on fit main basse sur la provision tout entière.

A l'aller, il voulait abattre deux gendarmes, dont les regards s'étaient un moment fixés sur les siens, mais ses compagnons l'en empêchèrent. Il revint, les poches pleines de cartouches et de boîtes d'amorces, mais il avait eu soin de s'armer de deux revolvers : l'un, pendant à la boutonnière de sa veste, sous sa pèlerine ; la poignée de l'autre, bien assurée dans la paume de sa main.

Quand il sortit de la gare de Lyon, il avait le doigt sur la gâchette et il était bien résolu à faire feu, si quelque employé d'octroi s'avisait de lui demander ce qu'il transportait de si volumineux sous ses vêtements.

Dans les derniers jours du mois, Béala et Mariette Soubère quittèrent Saint-Étienne et vinrent se fixer à Saint-Denis. L'homme apportait une notable quantité de dynamite *grisoline* dans des cartouches à gaine rouge.

Désormais, Ravachol était amplement pourvu.

Il pouvait passer à l'exécution des projets qui lui tenaient à cœur. Et le trésor de l'ermite se trouvait bien loin d'être épuisé. Alors, vive l'action directe ! Et vivent les bombes !

Il pensa tout d'abord à faire sauter un couloir du palais de justice qui lui avait été signalé comme servant de passage à de nombreux magistrats. Il songea également — et l'idée devait être un jour reprise — à apporter, à la chambre des députés, un haut-de-forme, bourré de cartouches de dynamite, qu'il aurait lancées du haut d'une tribune.

Il s'arrêta à un troisième projet qui lui souriait davantage, parce que se prêtant mieux à l'exercice de vengeances particulières.

Soit que la femme Decamps, proche voisine des époux Chaumartin, lui eût fait partager ses ressentiments contre le président et l'avocat général qui avaient eu à connaître de l'échauffourée de Clichy, soit qu'il eût uniquement puisé ses inspirations dans les feuilles libertaires et dans les récits des *compagnons* présents à l'audience de la cour d'assises, il s'institua le vengeur de Decamps et de Dardare.

Selon Chaumartin, il attendit, à plusieurs reprises, le président Benoit, aux abords de son domicile, bien résolu à l'abattre d'un coup de marteau, arme qui, jusqu'ici, avait eu ses préférences. Mais, réflexion faite, la dynamite lui parut un moyen aussi sûr d'atteindre la victime, avec moins de risques pour l'exécuteur.

Il acheta une marmite en fonte d'assez grandes dimensions et à parois épaisses. Au centre, il plaça une douzaine des cartouches de Soisy et, tout autour, des cartouches de *grisoutine*, au nombre de vingt. A quatre capsules de fulminate, amorçant autant de mèches, il fit aboutir quatre autres mèches passant par un trou foré dans le couvercle. Puis, il remplit l'engin avec des morceaux de fer destinés à former mitraille.

Mais, au moment d'agir contre le président Benoit, il s'aperçut qu'il avait oublié de déposer sa carte de visite chez M. Guilhelm, dont la manifestation organisée par Decamps avait eu à souffrir. Il ne pratiquait pas l'axiome : *De minimis non curat prætor*. Seulement, au lieu de diriger ses pas vers Levallois-Perret, il se transporta, par erreur sans doute, à Clichy, lieu de la bagarre. C'était dans la soirée du lundi 7 mars, vers huit heures. Béala et Simon l'accompagnaient, portant la marmite avec ses mèches prêtes. Or, devant la porte du commissariat, un agent montait la garde : « Tuons-le », proposa tout bas Ravachol qui ne s'embarrassait jamais des obstacles. Mais ses complices furent d'un avis différent ; ils considérèrent même l'affaire comme manquée.

On regagna Saint-Denis, on y tint conseil, et la Sainte Vehme anarchiste condamna M. Benoit, sans appel, ni délai, à la peine de mort. Déjà, les conjurés savaient, par le *Bottin*, à quelle adresse demeurait ce magistrat, mais

ils ignoraient l'étage. Comment le découvrir? Le fluet Simon, dit *Biscuit*, se chargea volontiers de cette mission de confiance. Il s'habilla de noir, planta sur son nez des lunettes bleues, et, ainsi grimé, passa la porte du 136 du boulevard Saint-Germain. Il monta jusqu'en haut, sans avoir été vu et sans avoir rencontré personne. Il s'attendait à ce qu'une plaque sur chaque porte lui indiquât les noms des locataires. S'apercevant de son erreur, il redescendit et chercha à faire parler la concierge. Mais il eut beau la harceler de questions, en prenant son ton faubourien le plus aimable, il n'obtint que cette réponse :

« Je vous dis et je vous répète que M. le conseiller est absent. »

Ravachol n'en résolut pas moins de passer outre. Le 11 mars, vers six heures et demie du soir, alors que les *compagnons* s'étaient donné rendez-vous chez Béala, il partit un peu en avant. Il s'était mis sur son trente-et-un : redingote neuve, haut-de-forme à huit reflets, gants de chamois, élégante badine... Simon, Béala et Mariette Soubère seuls le rejoignirent au tramway Saint-Denis-la Chapelle. Chaumartin, parti avec eux, leur avait faussé compagnie en cours de route. Ils apportaient la marmite dans un papier goudronné. Le chef de l'expédition prit place à l'intérieur du véhicule ; les trois autres montèrent sur l'impériale, à côté du cocher, afin que les employés de l'octroi ne

vinssent pas jusqu'à eux. L'engin fut déposé aux pieds de la femme, qui le dissimula, de son mieux, sous ses jupes et sous les plis d'une pèlerine, prêtée à Simon par Ravachol.

La barrière franchie sans encombre, Mariette s'arrêta à la place de la Chapelle et regagna seule Saint-Denis. Les trois hommes prirent alors un second tramway — la Chapelle-Square Monge — et descendirent au boulevard Saint-Germain.

Ravachol acheta un cigare de luxe et deux boîtes d'allumettes amorphes. Puis, il logea le havane entre ses dents. Histoire de se donner une contenance, si quelqu'un venait à le surprendre dans l'escalier, une allumette enflammée à la main. Alors, la bombe sous sa pèlerine, il s'approcha à grands pas du 136. O bonheur ! La porte cochère se trouvait simplement poussée. C'était l'instant où la concierge venait de sortir pour aller porter une lettre dans la maison voisine. Simon et Béala mirent le pied dans l'entre-bâillement et l'y maintinrent, jusqu'à ce que le dynamiteur réparût.

Celui-ci n'était monté qu'au deuxième étage. Ne sachant au juste où demeurait M. Benoit, il avait pensé qu'à cette place, l'engin, comme il devait l'avouer plus tard à la femme Chaumartin, « *ferait autant de travail en dessus qu'en dessous* ». Il avait calculé surtout, au prix d'expériences préliminaires, qu'il fallait seulement vingt secondes pour descendre deux étages.

Alors, froidement, sans se presser, il enleva ses gants de chamois, gratta une allumette et mit le feu successivement aux quatre mèches. Il disposait, d'après ses calculs, de cinquante secondes environ avant que la marmite éclatât. En effet, il avait déjà mis le pied sur le trottoir, quand l'explosion — une explosion formidable — déchira l'air.

Il quitta le boulevard Saint-Germain par une rue transversale, Béala et Simon le précédant, à la file indienne. Comme le premier accélérât un peu trop l'allure, les deux autres le rappelèrent à la prudence. En chemin, on jugea à propos de déguiser Simon, et, quand ce sinistre gavroche eut échangé son chapeau *buffalo* contre le haut-de-forme de Ravachol, enveloppé sa carcasse maigre dans la pélerine qui avait dissimulé l'engin et qu'il eut coiffé son nez d'un lorgnon, les trois anarchistes éclatèrent de rire...

La bombe n'avait causé que des dégâts matériels et l'appartement de M. Benoit s'était à peine senti des effets de l'explosion. En définitive, beaucoup de bruit pour rien, et, à bien dire, coup manqué. Mais Ravachol, qui avait à peine entamé sa provision de dynamite, n'abandonna pas la partie. Il décida cette fois de s'attaquer à M. Bulot qui avait requis la peine de mort contre Decamps et il s'y prit de manière à mettre toutes les chances de son côté.

Il construisit donc une machine infernale

infiniment plus puissante que celle dont il avait fait usage boulevard Saint-Germain.

Le dimanche 13 mars, Chaumartin le trouva occupé, avec Simon et Béala, à fabriquer de la nitro-glycérine. Les trois inséparables avaient devant eux un seau d'eau froide, où baignait une capsule. Avec une pipette, Ravachol faisait tomber, goutte à goutte, de la glycérine dans un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique. Simon, accroupi, plongeait un petit thermomètre dans la capsule et prévenait de la montée du mercure.

Ce jour-là, Ravachol réussit à obtenir cent vingt grammes de nitro-glycérine. Conformément à la formule donnée par « l'International », il les additionna de salpêtre et de charbon pulvérisé, les transformant ainsi en *sébastine*. Alors, sous le faux nom de Laurent, il s'en fut, le 18 mars, louer une chambre, 68, grande rue de la République, à Saint-Mandé, et il emménagea le surlendemain. Le 22, il rapporta, de l'Île-Saint-Denis, sa valise avec les explosifs qu'elle renfermait. Puis, dans les jours qui suivirent, il mit la dernière main à la confection de sa bombe.

Mais déjà, ses lieutenants avaient été placés sous main de justice. N'importe. Résolu à agir, il agirait seul, et impossible, cette fois, que le succès ne vînt couronner ses efforts!

Sa propre valise lui servit d'engin. Dans un des compartiments, il disposa cent vingt car

touches de dynamite qu'il noya dans de la poudre de mine. Au centre, la *sébastine* occupait la place d'honneur. L'amorçage ne différait guère de celui de la première bombe, mais les mèches, accolées par un fil et serpentant autour de la mallette, avaient de quatre-vingts à quatre-vingt-dix centimètres de longueur. Ainsi, la combustion durerait à peu près quatre minutes.

Le dimanche 27 mars, un peu après six heures du matin, Ravachol partit de Saint-Mandé, emportant sa valise. Il prit le tramway jusqu'au Louvre et monta ensuite dans l'omnibus à trois chevaux Jardin des Plantes-Square des Batignolles. Il le quitta, rue de Clichy, à quelques pas au-dessous du numéro 39. Trois jours plus tôt, il était allé, en flâneur, reconnaître les lieux. Il déposa un instant son bagage sur le trottoir, ouvrit la serrure et déboucla les courroies extérieures. Puis, d'un pas ferme, il entra dans la maison où habitait M. Bulot. Nul ne lui barra le passage ; nul même ne le remarqua. Il gravit deux étages, ouvrit la valise, mit le feu aux mèches et essaya de la refermer. Ce fut en vain, le chargement, mal calé, ayant changé de place. Il la posa alors contre une porte et gagna la rue sans se presser. Il disposait encore de trois minutes — de trois minutes.

A une cinquantaine de mètres, il s'arrêta sur le trottoir d'en face et attendit l'explosion. Comme elle tardait un peu, il commença à *se tourmenter* — mot atroce dont il devait se servir

pour caractériser son état d'âme. Enfin, elle retentit, étourdissante. La maison chancela sur ses bases et un long cri d'horreur s'éleva. Une marchande de journaux, la dame Yvonne Kello, affolée, s'écria, à côté de lui : « Mon Dieu, qu'y a-t-il ? — Mais rien du tout, madame, lui répondit Ravachol le plus tranquillement du monde. C'est une explosion de gaz ! » Puis, il toucha son haut-de-forme.

Il demeura encore quelques instants, et ne s'éloigna que lorsqu'il eut vu emporter cinq de ses victimes. Mais cette force irrésistible, à laquelle nul grand malfaiteur n'échappe, le ramena sur les lieux du crime. Brusquement, il grimpa sur l'impériale d'un omnibus, afin de repasser rue de Clichy et de pouvoir se rassasier les yeux, aux premières loges, de l'horreur du spectacle. Désillusion plutôt amère, des mesures d'ordre venaient d'être prises, la circulation avait été interdite à cet endroit et les voitures suivaient un autre chemin.

Il n'insista pas et s'en fut déjeuner de bon appétit.

On sait le reste.

Telle était l'œuvre et tel était l'homme. L'œuvre, une suite ininterrompue d'abominables forfaits. L'homme, un brigand de grand chemin.

Né trop tard, il eût été mieux à sa place en ces siècles lointains, où, pour bien vivre,

de nombreux scélérats, à demi sauvages, incendiaient, pillaient, égorgaient, indifférents aux cris et aux râles de leurs victimes. Un justicier, Ravachol? Non, une bête féroce. Une manière de Han d'Islande, ce monstre griffu qui étranglait les loups-cerviers en emprisonnant leur gueule tout entière dans sa main. Anarchiste? Pas même. Il ne s'était enrôlé sous cette bannière que pour pallier l'infamie de ses crimes de sang et se parer d'une sorte d'auréole.

Cartouche devenu régicide!

CHAPITRE IX

L'INSTRUCTION DE M. LAURENT-ATTHALIN

RAVACHOL avoua tout, sauf les assassinats de la Varizelle et de Saint-Étienne, pour lesquels la preuve maîtresse résidait dans les révélations de Chaumartin. Au début, jouant son rôle, il s'était montré menaçant et farouche, allant jusqu'à dire au juge (interrogatoire du 2 avril) :

« Je crois à votre sincérité, quand vous me parlez, quoique j'aie eu l'intention de vous poignarder, quand j'ai appris les arrestations dont vous êtes l'auteur, surtout les arrestations de femmes. Mais je n'avais pas encore pu me procurer votre adresse. »

Et plus loin :

« Les journaux ont traité mes actes de lâcheté. Mes bombes, ont-ils dit, atteignaient des femmes, des enfants, des domestiques; elles frappaient d'autres personnes que nos ennemis. Devant cette accusation, et bien qu'il me restât encore des munitions nombreuses, je m'étais promis de ne plus

encourir leur critique. Avec un poignard, je n'aurais manqué ni M. Bulot, ni le procureur de la République, ni vous-même, M. Athalin. L'intention y était, je vous jure.»

Mais, bientôt, il subit l'irrésistible ascendant du grand magistrat qui avait mission de l'interroger. Il se sentit dompté et, s'il ne voulut pas révéler où il avait caché le reste de sa provision de dynamite, en revanche, il raconta sa vie tout entière, exposa avec amour ses théories anarchistes et fournit, sur certains de ses crimes, d'amples détails.

« Dans mon enfance, dit-il (interrogatoire du 6 avril), je croyais fermement à ce que m'avaient enseigné ma mère et les prêtres. Je croyais à Dieu, à une seconde existence après la mort, aux récompenses et aux châtiments d'une autre vie. Au foyer des paysans, dans la solitude de ma vie de pâtre, car j'ai gardé les troupeaux, mes croyances n'avaient fait que s'affermir. Un jour pourtant, je me suis pris de goût pour la lecture. Le Juif errant, d'Eugène Sue, avait déjà produit sur moi une impression profonde, lorsque j'ai été complètement affranchi des erreurs de mon passé, à la voix de Paule Minck, qui était venue faire, à Saint-Chamond, une conférence anticléricale. D'autres lectures, d'autres conférences ont achevé de m'ouvrir les yeux...

« L'anarchie, pour moi, c'est la suppression de toutes les causes qui divisent les hommes, la sup-

pression surtout des intérêts individuels qui les rendent personnels et méchants. Tel est l'idéal. Comment y tendre? Par la persuasion, quand cela est possible. Mais surtout par la violence, quelque regret qu'on éprouve à y recourir. Devant ceux qui apportent la vérité, l'évidence, le bonheur de l'humanité, tous les obstacles, tous, doivent disparaître, et si, après, il ne restait plus sur la terre que quelques hommes, ceux-là, du moins, seraient heureux...»

Des attentats boulevard Saint-Germain et rue de Clichy, il revendiqua l'idée, pour lui tout seul :

« J'étais à Saint-Denis, lorsque Decamps a comparu devant les assises de la Seine, mais, à cause de ma situation particulière, je n'ai point osé aller à l'audience. J'ai lu cependant, avec beaucoup d'intérêt, le compte rendu de ce procès. A la même époque, je voyais souvent la femme de Decamps chez les époux Chaumartin, mais je tiens à dire qu'elle est restée complètement étrangère aux résolutions que j'ai prises de venger son mari.

« J'ai eu d'abord la pensée, à cause des violences exercées sur Decamps et ses camarades, après leur arrestation, de faire sauter le commissariat de Clichy.

« A M. Benoit, je reprochais : d'abord, d'avoir empêché Decamps de développer ses théories anarchistes ; et ensuite, d'avoir appliqué le maximum de la peine.

« A M. Bulot, je reprochais d'avoir requis la peine de mort avec une exagération que je considérais comme énorme.

« La conception de l'idée de vengeance m'est toute personnelle, et, si j'ai laissé écouler six mois sans la réaliser, c'est que les moyens d'exécution me manquaient. »

De l'assassinat de l'ermite, il entendit justifier les causes. Écoutons-le, dans son interrogatoire du 4 avril :

« J'étais sans travail et voici ce que j'ai pensé : Je manque de tout, personne ne s'occupe seulement de savoir si j'existe ; il faut que je vive et je veux vivre. Puisque ici-bas chacun est pour soi, je n'ai pas à m'inquiéter, quand mon ventre se serre, des victimes que la faim me force à sacrifier pour le remplir.

« Je me suis dit encore : Quand je me serai rassasié, je pourrai consacrer le surplus à la propagande de mes convictions, pour laquelle l'argent me fait défaut.

« Je n'ai donc point agi pour me procurer des jouissances vulgaires, mais : d'une part, pour apaiser ma faim ; de l'autre, pour avoir le bonheur d'être utile à ma cause... »

Dans le même interrogatoire, il fit un récit macabre de la profanation de la sépulture de la baronne de Rochetaillée :

« ...C'était un rude et dur travail qui me trempait de sueur. A la lueur de ma lanterne sourde,

j'ai vu la morte dont le visage apparaissait comme couvert de mousse... J'ai palpé les mains qui étaient visqueuses et moisis... »

Et quand, de plus en plus conquis par la manière de son juge, il sortit pour la dernière fois du cabinet d'instruction, il salua M. Laurent-Atthalin en ces termes :

« Que voulez-vous ? On n'envisage que les idées, mais on ne connaît pas les hommes. J'avais formé, je vous l'ai dit, le projet de vous tuer. Eh bien ! aujourd'hui que nous nous connaissons, vous pourriez me mettre une arme dans les mains, je ne vous toucherais pas. »

Enfin, le 11 avril, il écrivait, de la Conciergerie, à un compagnon :

« M. Atthalin qui a instruit c'est affaire a été très convenable et très doux pour moi. C'est malheureux que des hommes comme lui soi détesté à cause des fonction qu'ils occupe. Ne croyez pas que je vous dise ce la parce que j'ai changé d'opignon, mais il faut bien que je dise ma pensée... »

L'effronterie d'un scélérat avait plié devant la fermeté d'un homme de bien.

Ravachol avait été arrêté au restaurant Véry le 30 mars ; le 10 avril, M. Laurent-Atthalin rendait son ordonnance finale. L'instruction n'avait duré que dix jours et le dossier comprenait huit cent cinquante-neuf pièces. C'était un

véritable tour de force. Cette instruction, d'ailleurs, on peut la recommander, comme un modèle, aux jeunes magistrats.

Pourtant, *le Figaro*, qui soupçonnait la justice de trop d'égards envers le dynamiteur, continuait à se divertir. Dans son numéro du 4 avril, il publiait, en première page, cette pochade d'Albert Milhaud :

SOIGNÉ COMME UN PRINCE

RAVACHOL. — *Geôlier! Il n'entend pas, le geôlier. Geôlier! Geôlier!*

LE GEÔLIER. — *Voilà, monsieur. J'étais chez le prisonnier d'à côté.*

RAVACHOL. — *Celui qui a volé une montre?*

LE GEÔLIER. — *Oui, monsieur.*

RAVACHOL. — *Et c'est pour ces petites espèces que vous me faites attendre, moi, Ravachol?... Je me plaindrai, vous entendez.*

LE GEÔLIER. — *Oh! je vous en prie, je vous demande mille pardons.*

RAVACHOL. — *C'est bien. Le pédicure. J'ai demandé le pédicure.*

LE GEÔLIER. — *Il est là... depuis une heure. Il a attendu que vous sonnerez, n'osant pas vous déranger.*

RAVACHOL. — *C'est bien; entrez, mon ami.*

LE PÉDICURE. — *Excusez mon émotion... Me trouver ainsi devant le fameux Ravachol, l'illustre Stéphanois!*

RAVACHOL (avec bonté). — *Allons, allons, ne craignez rien, je ne vous mangerai pas. Taillez-moi ce cor... Mais on dirait que votre main tremble.*

LE PÉDICURE. — *C'est le trouble où je suis de tenir entre mes mains indignes ce pied dont on a tant parlé... J'étais ce matin, au faubourg Saint-Germain, chez la marquise de... Elle a voulu me retenir. Je lui ai dit que vous m'aviez fait l'honneur de m'appeler. Elle ne m'a laissé partir qu'en me suppliant de venir aussitôt que je vous aurais quitté, pour que je lui raconte tout ce que vous m'auriez dit.*

RAVACHOL. — *Ah! filles d'Ève!... Oh! les femmes, l'éternel féminin!*

LE PÉDICURE. — *Elle m'a demandé encore... Ah! je n'oserai jamais... Elle m'a confié son album, et elle voudrait que vous y missiez quelques lignes.*

RAVACHOL. — *Un autographe? Soit! Donnez. « A la marquise. Hommage d'un homme d'avenir. Ravachol. » Voilà! A bientôt. Mes compliments à la marquise.*

LE PÉDICURE. — *Il est charmant. (Il sort.)*

RAVACHOL (seul. Il sonne). — *Mon bain est prêt?*

LE GEÔLIER. — *On le verse à l'instant.*

RAVACHOL. — *Mettez-y un litre d'eau de Lubin. Puis, vous m'apporterez mes journaux et mon chocolat, avec un petit pain au beurre.*

LE GEÔLIER. — *Il y a là le juge d'instruction.*

RAVACHOL. — *Oh! il m'ennuie, celui-là. Qu'il revienne dans la journée, après ma sieste!*

De son côté, la chambre des mises en accusation brûlait les étapes. Aussitôt saisie, aussitôt elle renvoyait Ravachol, Simon dit *Biscuit*, Chaumartin, Jas-Béala et Mariette Soubère devant les assises de la Seine, des chefs de tentatives d'assassinats et complicité. La femme Chaumartin avait bénéficié, faute de charges suffisantes, d'une ordonnance de non-lieu de M. Laurent-Atthalin.

Mais il y avait encore de la dynamite dans l'air, et la police ne parvenait pas à mettre la main sur les deux cent cinquante ou trois cents cartouches que Ravachol avait su cacher. Chaque jour, en ouvrant leur courrier, les magistrats y trouvaient des lettres de menaces de mort, celle-ci entre cent autres :

« Citoyen Atthalin, Ravachol avait un noble but. Il voulait régénérer la société et en extirper tous les germes de corruption. Sans doute, vous vous dites : « Il a tué, il a volé, il a assassiné. » Mais à nous, que nous importent ses crimes ? Nous avons reconnu en lui l'homme audacieux et énergique qu'il nous fallait. Nous l'avons pris, nous l'avons endoctriné, nous avons armé son bras, en lui disant : « Va et frappe. » Il sera condamné, mais sa mort deviendra le signal de représailles horribles. Le jour où tombera la tête de Ravachol, la dynamite parlera et fera trembler les méchants. Nous terroriserons encore Paris par nos atten-

tats multiples... Nous nous reverrons, citoyen Atthalin. »

Les *vengeurs de Ravachol* ne devaient même pas attendre jusqu'au verdict.

Et quand l'affaire eut été fixée au 26 avril, les jurés, désignés par le sort pour figurer sur la liste de session, sentirent leur sang se glacer. Ils se fussent volontiers passés de figurer aux premières places dans ce procès célèbre.

Sous ce titre : *La Veille de l'Affaire, le Gaulois* voulut peindre leur état d'âme. Peut-être, pour quelques-uns, força-t-il à peine la note !

UN JURÉ. — *C'est demain. (A sa femme.) Verse-moi donc encore un petit verre d'eau-de-vie. (Il boit.) Oui... c'est demain.*

SA FEMME. — *C'est demain qu'on va condamner ce misérable... Ce n'est pas trop tôt.*

LE JURÉ (distrain). — *Hum !*

SA FEMME. — *Et à mort, ça fera un exemple.*

LE JURÉ. — *Tu crois qu'on le condamnera à mort.*

SA FEMME. — *Tu dois le savoir mieux que moi, je suppose. Mais ce serait drôle qu'on ne le condamât pas à mort, après tout ce qu'on a dit ! Ce serait vraiment drôle !*

LE JURÉ. — *N'essaye pas de m'influencer et permets-moi de te dire que c'est toujours une chose grave que de condamner quelqu'un à mort.*

SA FEMME. — *C'est grave... pour lui.*

LE JURÉ. — *C'est grave aussi pour la société...*

et pour le pays. Verse-moi encore un petit verre de cognac.

SA FEMME. — Tu ne parlais pas comme ça, il y a un mois. A l'entendre, il aurait fallu le guillotiner tout de suite.

LE JURÉ. — Depuis un mois, il s'est passé beaucoup de choses. En trente jours, on a le temps de réfléchir. D'abord, je ne savais pas que je serais du jury. Je ne savais pas non plus que Ravachol avait un frère, une famille, des enfants peut-être.

SA FEMME. — Ça ne l'a pas empêché de faire sauter deux maisons.

LE JURÉ. — Pas dans notre quartier. Remarque qu'il a choisi des quartiers très éloignés du nôtre. Dans ma conscience, je suis obligé de tenir compte de ça... Ensuite, il n'a tué personne. Ah! si jamais il occasionne la mort de seulement une ou deux personnes, nous serons sans pitié. Tiens, rien que d'une bonne! Qu'il tue une bonne, une autre fois, et tu verras!

SA FEMME. — Comment! vous oseriez accorder des circonstances atténuantes à ce misérable!

LE JURÉ. — J'ignore ce que nous ferons. Ne cherche pas à m'influencer et donne-moi encore un petit verre. Mon devoir est de réfléchir. D'un côté, je le verrais exécuter avec plaisir, et, de l'autre.... Hum! Tout cela est embarrassant. Encore un petit verre. C'est bien ennuyeux d'être juré dans des circonstances aussi délicates.

Ce n'est pas une méchante nature au fond. Allons nous coucher! »

Le jeudi 25 avril avait commencé, sans qu'aucune menace eût été mise à exécution, quand, à neuf heures et demie du matin, le restaurant Véry sauta. Une bombe, placée à côté de la porte, entre les deux colonnes de fonte qui soutenaient l'immeuble, fit explosion, et la secousse fut si violente, qu'on crut voir l'établissement s'ouvrir en deux. Une vive lueur éclaira la scène, puis un nuage de poussière s'éleva. La devanture vola au milieu de la rue, les consommateurs furent lancés au plafond, les cloisons s'effondrèrent, une pluie de vitres tomba sur le pavé et un tramway qui passait alors fut littéralement mitraillé par des projectiles de toute sorte. Dans la salle commune, on releva deux hommes grièvement blessés : un pauvre diable de typographe, du nom de Victor Hamonod, et le patron Véry.

L'arrestation de Ravachol était vengée et, le lendemain, la cour d'assises tint séance dans une atmosphère de terreur.

CHAPITRE X

AUX ASSISES DE LA SEINE

LE palais avait fermé toutes ses grilles et personne ne pouvait entrer, qui ne montrât patte blanche ou ne justifiât d'une nécessité de service. Partout des gardes, et le vestibule de Harlay se trouvait clos à chaque bout par les barrières de bois que l'on dresse dans les grandes circonstances. On n'admit, d'ailleurs, pour peupler le fond de la salle, qu'une trentaine d'agents de la sûreté. Seuls, les journalistes furent favorisés, quant au nombre et au choix des places.

La table des pièces à conviction offrait un rare coup d'œil. Ici, tels des bas-reliefs antiques, plusieurs pans de mur provenant des explosions, d'énormes poutres littéralement déchiquetées, un morceau de rampe d'escalier ; là, des fourneaux, des flacons, des filtres, des éprouvettes, un mortier, des réchauds, un pèse-acide, une balance, un jeu de poids, un thermomètre à deux cents degrés, un flacon d'acide nitrique, un soufflet, une longue-vue, un modèle de bombe,

en forme de poire, saisi chz Simon ; là encore, une canne à épée, des revolvers, des cartouches, des pinces monseigneur, deux lanternes sourdes, des gants en caoutchouc, des gants de ville, une plaque de zinc, cinq louches en métal blanc, des pièces fausses, des mèches pour explosifs, des journaux, des brochures, des malles, des caisses, une fausse barbe, un bâton de rouge, d'innombrables objets encore. Et, couronnant l'édifice, un chapeau à haute forme, tout hérissé de poil, celui précisément que portait Ravachol le jour de l'attentat du boulevard Saint-Germain.

Le président des assises, le conseiller Jacques-Marie-Émile Guès, était un grand vieillard, légèrement voûté, aux lèvres minces et à l'œil perçant derrière les verres de son lorgnon. Il portait majestueusement les favoris professionnels, bien que la mode commençât à s'en perdre.

Le procureur général Jules Quesnay de Beurepaire avait décidé d'occuper en personne le siège du ministère public. Il s'exposait ainsi à un danger qui n'était point chimérique, mais nul ne lui reprocha jamais d'avoir passé la main en pareil cas. Quand les conseillers se furent enfoncés dans leurs fauteuils, alors seulement, et pour bien marquer la distance qu'il entendait mettre entre eux et lui, on le vit s'avancer à pas comptés, la toque à la main, l'hermine au cou, et, sur son rabat neuf, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Il avait le visage d'une vieille

femme et la moue dédaigneuse des magistrats de la Restauration.

Toutes les figures étaient pâles. Malgré les exceptionnelles mesures d'ordre, on redoutait quelque bombe, et, au cours de l'audience, il suffit qu'un garde, en passant trop près de la table des pièces à conviction, en fit dégringoler la plaque de zinc dont il a été parlé, pour qu'à ce bruit métallique, un frisson parcourût la salle. On rit ensuite, mais c'était d'avoir eu peur.

Kœningstein, dit Ravachol, entra dans la salle, la tête haute, le regard assuré et gouailleur. Bien qu'il ne disposât plus de son bâton de rouge pour se farder les joues, il avait fait toilette. Rasé de frais, la moustache et la chevelure passées au peigne, il portait redingote neuve et se poussait du col. C'était le *gommeux* de l'anarchie.

Le conseiller Guès présidait un peu en père noble. Certains journaux signalèrent « ses formes cérémonieuses », « son air ennuyé », « son attitude nonchalante ». En tout cas, il mena l'interrogatoire sans vigueur, et l'accusé s'autorisa de ce manque de fermeté pour prendre l'accent ironique, chaque fois qu'il en trouva l'occasion.

Qu'on juge du dialogue par ces quelques fragments :

« Ravachol, je vous donne ce nom que vous avez le plus souvent porté, Ravachol, vous vous êtes reconnu l'auteur des attentats du boule-

vard Saint-Germain et de la rue de Clichy ?

— Parfaitement.

— Mais vous avez avoué encore l'assassinat de l'ermite de Chambles et la violation du tombeau de Mme de Rochetaillée ?

— Je croyais alors qu'il n'y aurait, pour le tout, qu'une seule poursuite. Puisqu'il n'en est pas ainsi, je refuse de répondre sur les crimes de la Loire. Inutile donc de m'interroger à leur sujet.

— Cependant, vous en avez parlé spontanément à l'instruction ?

— Je viens de vous expliquer pourquoi.

— Quand vous êtes arrivé à Saint-Denis à la fin de juillet dernier, vous apportiez de l'argent ?

— Oui, sept mille francs environ.

— Qui provenaient ?

— De Notre-Dame-de-Grâce.

— Du vol commis chez l'ermite, vous voulez dire ?

— C'est cela même.

— Pourquoi êtes-vous descendu chez Chau-martin ?

— Parce que je savais trouver en lui un camarade et parce que j'étais sûr qu'il ne me demanderait pas trop d'explications.

— Qui vous avait donné son adresse ?

— Je ne m'en souviens pas et, si je me le rappelais, je ne vous le dirais pas.

— Comment avez-vous eu connaissance du procès Decamps ?

— Par des amis qui avaient assisté à l'audience et aussi par les journaux. L'attitude partielle du président Benoit m'avait exaspéré, et également le réquisitoire de M. Bulot qui n'avait pas craint de traiter de brigands des pères de famille. J'en voulais aussi fort au commissaire de police qui avait laissé exercer d'inqualifiables violences sur les personnes de Decamps et de Dardare.

— Ainsi, vous trouvez extraordinaire que les agents réduisent par la force des individus, quand ceux-ci viennent de tirer sur eux ?

— Pardon ! On a frappé Decamps et ses camarades à l'intérieur du poste, jusqu'à ce qu'ils tombent inanimés.

— Qu'en savez-vous ? Vous n'y étiez pas ?

— Et vous-même, assistiez-vous à l'assassinat de l'ermite ? Vous ne l'en avez pas moins raconté tout à l'heure, sans omettre un détail, à messieurs les jurés. »

Ravachol fit, de très bonne grâce, le récit des deux explosions relevées à sa charge, mais, générosité ou orgueil, il s'efforça de dégager, le plus qu'il put, ses complices. Il alla même si loin dans cette voie, que Simon finit par lui crier, avec l'accent des *titis* parisiens, quand, juchés au *paradis*, ils interpellent les acteurs dans un théâtre de quartier :

« Dis-y donc la vérité ! »

Et comme le président l'invitait à se taire, il ajouta, sans changer de ton :

« M'sieu, j' l'aide, c't homme-là, pisque ça n'lui revient pas.

— Je ne vous apprendrai point, reprit M. Guès en s'adressant à Ravachol, que la bombe, dont vous avez fait usage rue de Clichy, était un engin formidable ?

— Oui, répondit l'anarchiste en se rengorgeant, j'en étais assez fier. Cependant, je dois vous dire qu'après avoir déposé ma valise sur le palier du deuxième étage, je me suis aperçu que les cartouches s'étaient déplacées. Je risquais donc de partir en l'air avec la maison. Je n'en ai pas moins allumé les mèches. Du moment que j'étais venu, je n'avais pas le droit de m'en aller sans avoir accompli mon œuvre.

— Après, vous avez été déjeuner ?

— Oui.

— Dans un restaurant, devenu, depuis hier, si tristement célèbre, le restaurant Véry. Vous y avez conversé avec le garçon Lhérot qui se plaignait du service militaire ? Vous avez cherché à le gagner à vos idées ? Vous n'avez pas réussi ?

— Il faut croire que non.

— Avez-vous l'intention de soutenir, devant messieurs les jurés, vos théories anarchistes ?

— Mais sans doute.

— Je ne discuterai pas avec vous, car vous ne me convertiriez pas plus que je ne vous convertirais.

— Oh ! rassurez-vous ! Je ne parlerai pas longtemps. Je ne suis pas un orateur.

— Oui, vous êtes un homme d'action. Malheureusement pour vous, vous avez un passé horrible, et, quand je songe à ce malheureux vieillard de quatre-vingt-douze ans, qui vous suppliait de l'épargner...

— Comment pouvez-vous savoir ce qu'il m'a dit?

— Je ne fais que reprendre vos aveux devant le juge d'instruction. »

Ici, le défenseur de Ravachol intervint. C'était maître Lagasse, un jeune avocat, très brun, à la parole ardente et au talent déjà affirmé.

« Monsieur le président, M. Laurent-Atthalin pouvait croire alors qu'il garderait toute l'affaire, M. Laurent-Atthalin, à la loyauté duquel mon client n'a cessé de rendre hommage. »

Ce fut le procureur général Quesnay de Beaurepaire qui répondit :

« Les magistrats n'ont que faire des compliments de Ravachol. »

Mais déjà l'anarchiste avait tiré un papier de sa poche, et, avec l'autorisation du président Guès, il en commençait la lecture.

« J'ai frappé M. le président Benoit :

« 1^o Parce qu'il s'est montré trop partial dans le procès Decamps et qu'il a élevé la peine au maximum ;

« 2^o Parce qu'il n'a prêté aucune attention aux violences exercées par les gardiens de la paix sur

Decamps et Dardare, qui avaient été laissés pour morts.

« Ma vengeance s'est portée sur M. Bulot, parce qu'il avait requis la peine de mort contre un père de famille.

« J'ai voulu faire comprendre à ceux qui sont chargés d'appliquer les peines qu'ils aient à être plus doux.

« Quant aux victimes innocentes que j'ai pu atteindre, je le regrette sincèrement. Je le regrette d'autant plus, que ma vie a été pleine d'amertume.

« Je regrette vivement aussi d'avoir amené sur ces bancs des gens qui n'ont d'autre tort que de m'avoir connu.

« L'anarchie veut faire de la société une grande famille où le plus faible sera protégé par tous, où chacun pourra manger à sa faim.

« Mon intention a été de terroriser pour forcer la société actuelle à jeter un regard attentif sur ceux qui souffrent.

« On a tort de nous prendre pour des criminels nous ne sommes que les défenseurs des opprimés.

« J'ai dit. »

Ravachol savait assez mal lire. Il eut beau enfler la voix, sa langue trébucha presque à chaque mot. D'autre part, dans cette salle où ses amis n'avaient pu pénétrer, il n'avait pas le soutien de leurs applaudissements. Il manqua donc son effet.

M. Guès avait redouté une interminable

et subversive harangue, qu'il lui aurait fallu sans doute interrompre à certains passages. Et le vieux magistrat n'avait aucun goût pour la manière forte. A peu près rassuré, il demanda :

« Est-ce tout ? »

— C'est tout », répondit Ravachol, qui replia son papier le plus tranquillement du monde et s'assit, sans demander la permission.

Mais M. Quesnay de Beaurepaire ne le tint pas quitte.

« Qu'avez-vous fait, lui demanda-t-il, des centaines de cartouches de dynamite que vous n'avez pas employées ? »

— Monsieur, je ne vous le dirai pas.

— A quel usage destiniez-vous la strychnine trouvée à votre domicile ?

— Je la gardais à tout hasard. Il est toujours bon de disposer de moyens puissants.

— C'était alors une réserve, un *en-cas*.

— Si vous voulez. »

Dès le début de l'interrogatoire, M^e Lagasse avait signalé que son client, un peu dur d'oreille, comprenait mal les questions. On plaça donc Ravachol devant le bureau de la Cour. Mais alors, ce fut le président qu'on n'entendit plus, tant il baissa le ton de sa voix. Le même avocat en fit la remarque et préféra, dans ces conditions, que l'accusé fût ramené à sa place primitive.

Simon dit *Biscuit* fut interrogé ensuite. Le plus souvent, il s'était tenu plié en deux et la tête dans les genoux. A l'appel de son nom, il se

détendit comme un diable sortant de sa boîte — un diable blême et malingre. Alors, le poing sur la hanche, il ne fit guère que ces deux réponses à toutes les demandes du président :

« Parfaitement qu'oui, m'sieu. »

ou :

« Parfaitement qu'non, m'sieu. »

C'était, chaque fois, comme un glapisement de roquet.

Chevaleresque pour les dames, il chercha à tirer de l'aventure Mariette Soubère.

« Parfaitement qu'oui, m'sieu, elle ne savait pas, c'te d'moiselle, qu'elle cachait une bombe sous ses jupes. Elle ne pouvait pas distinguer. C'était dans du papier goudron. »

Béala fut terne.

Et plus terne encore Mariette Soubère, à demi invisible sous un fichu de laine noire qui lui encauchonnait le visage. Elle prétendit ne plus se souvenir de rien, pas même d'avoir donné, à la fameuse bombe, l'abri de sa robe.

Quant à Chaumartin, il jouait l'anarchiste repenté. Haut en couleur, ventru, court, les mains envahies par les poils, une énorme moustache sur la lèvre, il donnait assez l'apparence d'un mastroquet trônant à son comptoir de zinc. Il se montra beaucoup moins empressé de parler de lui que de parler des autres.

« Cependant, lui objecta M. Guès, vous

avez fait cortège, un certain temps tout au moins, à la marmite qu'on emportait chez le conseiller Benoit?

— C'est-à-dire que, ce jour-là, je me suis trouvé chez Béala, tout à fait par hasard. Il allait partir avec Ravachol, Simon et Mariette, celle-ci ayant pour mission de passer la bombe à la barrière. Je les ai suivis.

— Qui vous y obligeait?

— Puisqu'on sortait, il fallait bien que je sorte. Mais c'est à peine si je leur ai fait trois pas de conduite. J'ajoute, du reste, que mes convictions n'allaient pas aussi loin que les leurs. Jamais, je n'ai approuvé le projet d'attentat du boulevard Saint-Germain et je me suis même employé à le combattre. C'est pourquoi Ravachol, qui sentait chez moi la contradiction, avait presque cessé de venir me voir.

— Lâcheur ! aboya Simon.

— Que vous a dit Ravachol, au retour de l'expédition ? demanda le président.

— Il m'a dit que Simon et Béala l'avaient accompagné jusqu'au bout et, qu'en revenant, Béala avait eu *la pavette*, la peur, si vous aimez mieux. »

Puis, sur une question de M^e Lagasse, Chaumartin fit l'apologie de Ravachol.

« Ah ! monsieur, c'était une physionomie bien sympathique et bien humanitaire. Il apprenait à lire à mes enfants. Il faisait l'aumône, chaque fois qu'il pouvait. Ainsi, il a secouru

Mme Decamps et acheté des chaussures au petit. Il était doux, rangé, convenable et très estimé de tout le monde. Il avait, au fond, mon caractère. Je vous dirai, pour finir, qu'il n'aimait pas la femme et ne buvait que de l'eau, avec un peu de citron. »

Ravachol misogyne et buveur d'eau ! Encore un trait curieux de cette effrayante figure.

Le conseiller Benoit n'était pas remis de ses émotions. Aussi, sa voix sortait mal et s'entendait à peine.

« Si, dit-il, l'attentat n'avait été dirigé que contre ma personne, j'oublierais peut-être. Mais quand je songe à mon petit-fils qui jouait dans la salle à manger et n'a échappé que par miracle à la mort, non, non, je ne pardonnerai jamais ! »

Moins impressionné, M. Bulot décrivit les ravages de sa maison :

« J'étais encore au lit, déposa-t-il. Je m'éveillai en sursaut et me précipitai dans l'antichambre. La porte de l'appartement avait été renversée. Partout, une fumée âcre et épaisse empêchait de voir. Je ne m'aperçus même pas que le grand escalier n'existait plus.

« Presque tous les locataires ont utilisé, pour s'enfuir, les longues échelles que les pompiers avaient appliquées contre les fenêtres. L'immeuble, complètement lézardé, menaçait ruine et sa dévastation intérieure faisait frissonner.

Certaines parties avaient été pulvérisées. C'est hasard extraordinaire qu'il n'y ait pas eu de morts.

« Ma femme, ma fille et moi, avons pu descendre par l'escalier de service, une des rares choses qui tinsent encore debout. »

Lhérot, un des « rescapés » du terrible attentat de la veille, vint raconter, au milieu d'un murmure de sympathie, comment il avait fait arrêter Ravachol. C'était un jeune homme blond, aux traits énergiques, nullement intimidé, et qui ne tirait aucun orgueil de son courage.

« Monsieur, prononça le président Guès, vous vous êtes montré, en la circonstance, aussi intelligent que brave. Vous avez rendu à la justice un service immense et je vous félicite publiquement. »

CHAPITRE XI

LE PROCUREUR GÉNÉRAL QUESNAY DE BEAUREPAIRE

ALORS, glabre, lent, son hermine lui faisant comme une parure de neige, le procureur général se leva pour soutenir l'accusation.

On a pu, maintenant que le bruit des bombes anarchistes n'est plus qu'un lointain souvenir, lui reprocher son goût de la mise en scène et des effets de théâtre. La critique est ici sans fondement. Au lendemain de l'explosion du restaurant Véry et sous la menace d'une vengeance qu'il savait n'être point vaine, M. Quesnay de Beaurepaire ne songeait guère à jouer un rôle de comédie, pas plus qu'à sacrifier au cabotinage de l'éloquence. A l'heure et dans les circonstances où il fut prononcé, son réquisitoire demeure comme un acte de courage. Ce n'est que justice de le proclamer.

Écoutez le son de quelques phrases :

« Les accusés n'ont rien inventé. A toutes les époques de notre histoire, il s'est trouvé des détrousseurs se glissant derrière les partis poli-

tiques comme les loups et les corbeaux qui rôdent sur les champs de bataille... C'étaient jadis les chauffeurs. Aujourd'hui, les fusils à pierre de nos ancêtres sont remplacés par les produits de la science moderne...

« Le programme de ces gens-là nous est connu : ils veulent atteindre, terroriser, depuis le commissaire de police jusqu'à l'avocat général qui requiert et au président qui prononce la peine. Ils se vantent de fouler aux pieds tout ce que nous avons l'habitude de respecter. Pour frapper les magistrats auxquels ils en veulent, ils condamnent à mort tous les habitants de la maison : les hommes, les femmes, les enfants. Ils parlent du bien-être du peuple et ils fauchent dans le peuple. Et, quand ils ont réussi leur coup, ils s'en vont, avec le sourire, déguster un bon repas.

« Voilà ces gens, qui, même devant la justice, osent se poser en justiciers.

« Je vous vois rire, Ravachol ! Vous êtes gai, même après ce que vos complices, demeurés libres, ont accompli hier encore. Eh bien ! il faut alors que j'apprenne à messieurs les jurés ce qu'a dit de vous votre propre mère ! Vous avez menacé de la tuer et elle a dû se cacher pour se soustraire à vos coups.

« Puis, vous vous êtes fait faux monnayeur, assassin, voleur. Vous avez profané une tombe. Voilà, messieurs les jurés, cet homme politique, qui, partout, se cache sous des noms d'emprunt.

« Homme politique ? Allons donc ! Vous n'êtes qu'un chevalier de la dynamite. Le jury vous connaît maintenant et c'est à lui que je vous livre.... »

Alors, ce fut ce hautain défi jeté à la bombe :

« Qui donc a peur ici, devant la dynamite et devant les Ravachol présents ou absents ? Sont-ce messieurs Benoit et Bulot ? Leur âme noble ne s'est point troublée. Je le sais, ils sont tout prêts, aujourd'hui comme hier, à recommencer. Vous les avez vus ; vous avez constaté leur calme, et si, pendant un instant, le premier n'a pu se défendre d'une émotion profonde, c'est qu'il songeait au danger auquel fut exposé son petit-fils. L'avocat général de service ne m'a cédé sa place qu'avec regret. Mais, moi, j'ai voulu endosser la responsabilité tout entière de la poursuite, de l'accusation et aussi de la sentence, puisque je la provoque. Eh bien ! messieurs, ai-je l'air d'avoir peur ? Tous ici, magistrats, nous sommes à notre poste de combat et nous ne le désertons point. Nous sommes des soldats. Si l'un tombe, l'autre ramasse le drapeau et marche en avant. Il y en aura toujours, des soldats et des magistrats, tant qu'il y aura des lois, un drapeau et une patrie... »

M^e Lagasse demanda, pour Ravachol, le bénéfice des circonstances atténuantes.

« Mon client, dit-il, aurait pu, par des artifices de forme, retarder l'heure de la justice ; il ne l'a pas voulu. Jugez-le donc. M. le procu-

reur général vous a tracé de lui un portrait de roman. La ressemblance n'y est pas. L'homme, dont le sort dépend maintenant de vous, ne mérite point le titre de chevalier de la dynamite, dont le réquisitoire a voulu le qualifier. C'est un fou, peut-être ; c'est, dans tous les cas, un sincère. »

Et, après avoir plaidé l'attentat politique et représenté Ravachol comme un « apôtre », comme une victime des doctrines libertaires, après avoir vanté son désintéressement, ses instincts charitables et la sobriété de ses mœurs, le jeune avocat finit sur ces mots :

« Votre verdict ira plus loin que cette enceinte ; il aura certain retentissement dans le monde. Ah ! sans doute, l'accusé se soucie peu de ce que vous ferez de lui, quand la justice de Montbrison le guette et l'attend, attaché qu'il se trouve par toutes les mains et par toutes les jambes. Mais vous, messieurs les jurés, vous n'avez pas le droit de traiter comme un assassin un soldat de l'idée qui s'imagine mener le bon combat. Ah ! je vous en conjure, croyez à la sincérité de mes paroles. Si vous saviez ce que j'ai souffert depuis que j'ai accepté cette cause et combien d'amertumes m'ont abreuvé ! La révolution qui monte, et qui peut s'accompagner de lamentables représailles, vous demande de jouer le rôle de médiateurs ; aussi, j'ose prononcer le mot de circonstances atténuantes. Et cette peine de mort que l'on sollicite de vous,

laissez à d'autres le soin de la prononcer. Là-bas, ce sera le droit commun. Ici, c'est tout autre chose. Faites une différence entre le malfaiteur et l'égaré ; alors, tous diront que vous avez été ce que je vous souhaite d'être, des juges.... »

On entendit ensuite les avocats des autres accusés. Quand il eut la parole pour ajouter à sa défense ce qu'il croirait utile, Ravachol prit le ton déclamatoire :

« Puissent mes victimes involontaires me comprendre et m'accorder leur pardon ! »

A cette tirade il se borna et les jurés se retirèrent aussitôt pour délibérer. Ils reprirent leurs places à trois heures et quart du matin, après une absence de près de deux heures. Ils étaient blafards et semblaient exténués de fatigue. Qu'avaient-ils décidé ? On ne le devinait pas encore, mais on le sut bientôt. Ils n'avaient déclaré coupables que Ravachol et Simon dit *Biscuit*. Et, à tous les deux, ils avaient accordé le bénéfice des circonstances atténuantes.

La Cour les condamna, l'un et l'autre, aux travaux forcés à perpétuité.

« Vive l'anarchie ! » cria à pleine voix l'assassin de l'ermite de Chambles.

Simon jappa, plus modeste :

« Vive la sociale ! »

— Voilà la réponse ! » soulignèrent d'assez nombreux assistants, que la faiblesse du verdict avait indignés.

Albert Bataille, ce maître chroniqueur judi-

ciaire, assez sincère pour toujours dire sa façon de penser et assez bourru pour la dire sans ménagements, écrivit le lendemain :

« Si, au lieu de précipiter le procès et de déferer à la justice Ravachol pour deux tentatives d'assassinat, auxquelles la pusillanimité du jury s'est complu à attacher un caractère politique, on leur avait donné à juger Ravachol assassin et voleur; si on le leur avait présenté tout entier, ils n'auraient pas hésité devant la peine de mort. »

Voire. Les jurés avaient eu la *pavette*, pour reprendre l'expression dont s'était servi Chau-martin. Ils avaient regardé du côté des décom-bres du restaurant du boulevard de Magenta ; ils avaient redouté le sort de Véry. Eût-on représenté devant eux le drame *sans coupures*, que, sans doute, ils n'auraient pas agi différemment ! Même si l'accusé s'était dressé, face à leurs bancs, chargé de tous ses crimes, ils auraient toujours aperçu dans l'ombre le cortège sinistre de ses vengeurs, et, plus encore peut-être, ils auraient hésité à prononcer le châ-timent suprême. Du reste, s'ils avaient eu à plaider, pour leur propre compte, les circon-stances atténuantes, ils n'auraient pas manqué de faire ressortir que les bombes de Ravachol n'avaient, par bonheur, tué personne et que, certainement, des jurés provinciaux, moins exposés aux représailles, oseraient, pour des crimes vulgaires et sans auréole, ce qu'eux-

mêmes, au cours d'une démoralisante audience de nuit et dans une atmosphère de terreur, ils ne s'étaient pas senti le courage d'accomplir.

La parole était donc à la cour d'assises de la Loire, mais, dès avant que la session fût ouverte, Paris apprenait avec émotion le décès des deux victimes de l'attentat du restaurant Véry. Le 6 mai, Victor Hamonod succomba à ses blessures et, quatre jours plus tard, ce fut Véry lui-même, qu'on avait dû, le 26 avril, amputer d'une jambe.

Ses funérailles furent célébrées aux frais de l'État, et, devant son cercueil, au Père-Lachaise, M. Émile Loubet, président du Conseil des ministres, releva en ces termes le défi lancé par les anarchistes :

« Le soulèvement universel d'indignation provoqué par les crimes odieux commis récemment nous prouve que cette lutte entreprise contre la société ne saurait réussir. Contre de tels mal-fauteurs, les pouvoirs publics ne négligeront aucun des moyens qu'ils tiennent de la loi pour la défense commune. »

Le pauvre Hamonod avait été enterré sans discours, et, le 13 mai, le *Gaulois* railla à sa manière le juge d'instruction qui ne pouvait rien découvrir :

RÉVÉLATIONS POSTHUMES

LE MÉDECIN LÉGISTE, *pratiquant l'autopsie du cadavre d'Hamonod.* — Oh ! oh ! Voici une

chose étrange. Hamonod était tuberculeux... Que dis-je? Il était phtisique au dernier degré.... Et je me demande même...

LE JUGE D'INSTRUCTION. — Vous vous demandez même...?

LE MÉDECIN. — Non, ce n'est pas possible.... Mais enfin.... Hum!

LE JUGE, *suspendu à ses lèvres*. — Parlez vite.... Dites bien votre pensée.

LE MÉDECIN. — C'est un horrible soupçon qui me vient.

LE JUGE. — Moi aussi, il me vient un horrible soupçon. Ce doit être le même.... Au nom du ciel, dites, dites....

LE MÉDECIN, *baissant la voix*. — Je me demande si Hamonod ne serait pas mort tout simplement de la phtisie galopante.

LE JUGE, *frappant dans ses mains*. — Hé, parbleu! Voilà ce que je voulais vous faire avouer.... Voilà ce que je soupçonnais sans oser l'affirmer....

LE MÉDECIN. — Mais alors, Hamonod serait?

LE JUGE. — J'en ai eu le pressentiment le premier jour. Hamonod serait le véritable auteur de l'explosion du boulevard de Magenta....

LE MÉDECIN. — Diable! C'est grave.

LE JUGE. — Ah! je savais bien que nous finirions par mettre la main sur le criminel.... L'autopsie est une preuve capitale.... Si l'on pouvait plus souvent pratiquer l'autopsie des coupables, le nombre des malfaiteurs impunis serait

bien moins considérable. Rappelez-vous cela, docteur?

LE MÉDECIN. — C'est vrai.

LE JUGE. — Parbleu! ce gaillard était condamné; il n'ignorait pas qu'il allait mourir dans une huitaine de jours; il s'est dévoué.

CHAPITRE XII

MONTBRISON

MONTBRISON, morne petite ville aux rues désertes et où n'aurait pu s'aventurer le moindre anarchiste, sans être aussitôt repéré. Elle est bâtie un peu en forme de pain de sucre et, dans le plus haut quartier, le palais de justice — un vétuste couvent de femmes — occupe le sommet d'un monticule que couronna jadis la fumée d'un volcan. D'où la plaisanterie, souvent répétée : « Les habitants n'en avaient qu'un et ils l'ont laissé éteindre. »

Une fois transféré dans l'ancien chef-lieu de la Loire, Ravachol prit contact avec le juge d'instruction Adrien Ferréol, qui avait reçu, du président des assises, mission de l'interroger. Mais il n'aima point sa manière et il le lui fit bien voir, en refusant d'apposer sa signature au pied de chaque procès-verbal. Il avait subi le charme de M. Laurent-Atthalin, mais, à cette faiblesse, il entendait bien ne pas céder une seconde fois. Il ne consentit à s'expliquer que sur l'assassinat de l'ermite, sur le pillage de la

maison Loy et sur sa visite nocturne au cimetière de Saint-Jean-Bonnefonds. Il nia tout le reste, et quand le juge voulut le questionner sur ses relations, sur l'emploi de son temps à l'époque des autres crimes, sur ses cachettes encore, ce fut pour le trouver muet comme toutes les tombes qu'il avait ouvertes.

Qui avait donné à Ravachol l'idée de faire le voyage de Chambles?

« Deux ou trois mois avant l'assassinat, raconta-t-il à M. Adrien Ferréol le 8 juin, j'étais place Badouillère, à Saint-Étienne, attendant le départ du tramway, lorsque j'ai entendu deux inconnus parler de célibataires vieux et riches. Ils firent allusion à l'ermite de Notre-Dame-de-Grâce et le signalèrent comme recevant beaucoup d'aumônes. A ce moment, je travaillais quelque peu. Plus tard, me trouvant manquer de ressources, je songeai à cette conversation et je formai le projet d'aller là-bas. De ce projet, je ne m'ouvris à personne. Un camarade, que je ne veux pas nommer à cause des préjugés sociaux, me prêta le billet de cinquante francs qui devait me servir... »

Du crime lui-même, il fit, en quelques phrases, cet affreux récit :

« ... Comme l'ermite persistait à vouloir se lever, je l'ai renversé sur son grabat en lui comprimant le nez et la bouche. Puis, la mort ne venant pas assez vite, j'ai sorti mon mouchoir et le lui ai enfoncé dans la gorge. Alors, il a cessé

de se débattre. Il me semble qu'au moment où je l'étouffais, il agitait encore les jambes et frappait la cloison. Je suis monté sur le lit et peut-être alors ai-je appuyé mon genou sur sa poitrine pour le maintenir ! Dès qu'il a eu cessé de remuer, je l'ai laissé tranquille....

— Quand, le 26 juin 1891, demanda le juge, vous êtes remonté dans la voiture qui, trois jours auparavant, vous avait conduit à Chambles, quels étaient vos desseins ?

— Je voulais *sonder* le cocher. S'il m'avait dit : « Je n'ai pas encore parlé à la police de votre voyage nocturne », je le tuais comme un chien, soit avec mon poignard, soit avec mon revolver. Je le mettais de la sorte dans l'impossibilité de me dénoncer. »

Le 9 juin, Ravachol ajouta :

« A mon départ de Saint-Étienne, j'étais décidé à tout. J'avais besoin d'argent. Je m'étais dit que, quels que fussent les obstacles, je les briserais ou bien j'y resterais moi-même. Jacques Brunel a été cet obstacle, je l'ai supprimé. »

Alors, le juge posa cette question :

« N'avez-vous pas dit à la femme Rullière, qui en a fait l'aveu : « Ne travaille plus ; nous sommes riches. Quand j'aurai pu échanger tout l'argent volé, nous irons à Dijon, où nous vivrons bien tranquilles ? » Ne lui avez-vous pas dit encore : « Si tu me fais arriver du désagrément, je ne t'aimerai plus. Je tremble toujours

que tu ne sois pas discrète. Toi seule connais mon secret. Je n'ai parlé à personne du trésor de l'ermite, car l'argent fait trop de jaloux. Mais, si on ne me prend pas, Bénédicte, nous serons très heureux. »

Et Ravachol de répondre :

« J'ai bien tenu ces propos. »

Le singulier anarchiste, qui ne pensait qu'à finir dans la peau d'un rentier dijonnais ! Et comme il y avait loin de ce thésauriseur du bien d'autrui au *petit manteau bleu* que Chaumartin s'était plu à glorifier !

M. Adrien Ferréol demanda encore :

« A combien estimez-vous la somme totale soustraite à l'ermite ?

— A vingt-cinq mille francs environ.

— Où vous êtes-vous caché, après votre évasion ?

— Cela ne vous regarde pas.

— Qu'avez-vous fait de l'argent volé à Chambles ?

— Je m'en suis servi pour vivre et pour faire des achats. Et puis, j'ai secouru des camarades.

— Lesquels ?

— Cherchez. »

Pour l'assassinat du *petit bon Dieu* et de sa servante, la principale charge résultait des révélations de Chaumartin. Mais il était d'autres indices. D'abord, à l'époque du crime, Ravachol demeurait à Saint-Chamond, qui n'est

qu'à une faible distance de la Varizelle. Puis, la femme Rullière rapportait de lui ce propos, tenu le matin même du jour où il avait réussi à s'évader : « Si l'on connaissait tous mes tours, on verrait mon portrait dans les rues ! » A quel tour mémorable pouvait-il alors faire allusion, si ce n'est au drame, à demi oublié, de 1886 ? Enfin, à la maison centrale de Montpellier où elle subissait sa peine, la même femme Rullière avait confié à trois de ses codétenues que son amant avait égorgé Jean-Baptiste Rivollier et la veuve Faure.

Déjà, de la geôle de Montbrison, à la veille de comparaître devant les assises, elle avait écrit à M. Adrien Ferréol :

« Pardonnez-moi si j'ai aimé un pareil monstre. Je vous assure que, les anarchistes à présent, je les fuirais comme la peste. Je reconnais que ce sont des hommes capables de tout pour avoir de l'argent. Ce sont tous des fainéants qui ne cherchent que le désordre et le pillage. C'est le mépris que mon mari a eu pour moi qui a fait tout mon malheur, car Ravachol savait si bien m'ensorceler.... »

Et, de Montpellier, elle écrivait encore, le 20 mars 1892, au même magistrat :

« J'ai eu grand tort d'avoir été avec cet homme. Aujourd'hui, je vois mon malheur. Je vous demande bien pardon, dans mon affaire, d'avoir

dit des choses qu'il ne fallait pas dire. Il m'aurait fallu mettre cet homme à mes pieds et non pas faire ce que j'ai fait. Aujourd'hui, je vois mon abîme, mais c'est trop tard. J'étais jeune, et sans réflexion. Je vous demande pardon, mille fois pardon. J'ai été effrontée envers vous.... »

Pour le double assassinat de la rue de Roanne, l'accusation s'armait, contre Ravachol, des confidences faites par Béala à Chaumartin. Les détails en étaient précis et tels qu'un complice seul les avait pu fournir.

Ravachol, avait dit le jeune anarchiste, est entré avec un compagnon chez les dames Marcon, au moment où elles fermaient leur magasin. Il a demandé à faire l'emplette d'un marteau de cordonnier. Il a frappé la fille la première....

Or, le petit Ollier avait effectivement entendu un client attardé demander un outil, en entrant dans la boutique. Et, d'autre part, il était très exact que la vieille Mme Marcon avait été assommée la seconde, puisque sa tête reposait sur l'un des bras de sa fille. Comment Chaumartin eût-il pu connaître une telle circonstance ?

Donc, Béala ne semblait pas avoir menti. Il ne mentait qu'en désavouant Chaumartin, et son attitude nouvelle n'avait rien qui pût surprendre, si l'on songe qu'il s'était donné, dans l'affaire, le rôle de guetteur.

« Moi, avait-il dit, je montais la garde sur le trottoir de la rue de Roanne, pendant que s'accomplissait le double crime. »

Guetteur ou assassin lui-même, il avait été mêlé de très près à l'opération.

D'ailleurs, l'instruction avait établi, de façon péremptoire, qu'à peine ses menottes coupées, Ravachol était venu se cacher, à Saint-Étienne même, chez Béala. Il s'y trouvait encore le jour du crime de la rue de Roanne, bien que son hôte eût écrit et télégraphié à Chaumartin, en signant d'un faux nom, pour le prier de venir chercher un compagnon compromis.

C'en fut assez pour retenir Béala dans les liens de l'accusation, comme complice par aide et assistance de l'assassinat des dames Marcon.

Et Mariette Soubère dut s'asseoir à ses côtés sur les bancs de la cour d'assises. Un témoin, le jeune Clair, l'avait aperçue, à l'heure de la tuerie, qui faisait le guet sur le trottoir, et il donnait ce détail que la donzelle avait une dent de moins.

Mais c'était toujours Ravachol qui tenait la grande vedette. Cinq assassinats de vieilles gens, une violation de tombeau, des vols qualifiés, un incendie, que fallait-il de plus pour camper dans son cadre sinistre cet homme de l'âge de pierre portant haut-de-forme et redingote, ce *monstre*, comme avait écrit la prisonnière de Montpellier?

CHAPITRE XIII

AUX ASSISES DE LA LOIRE

LES débats s'ouvrirent le 21 juin, sans que Montbrison eût daigné secouer sa torpeur. Cependant, pour se défendre des bombes, certains bourgeois avaient pris la précaution de faire grillager leurs fenêtres. Dans les rues, quelques figures nouvelles. C'étaient les journalistes parisiens, venus nombreux, et, venus plus nombreux encore, des agents de la Sûreté générale. L'avant-veille, un dimanche, s'était tenue la *loue*, ainsi nomme-t-on le marché des ouvriers-cultivateurs qui viennent, à cette saison de l'année, la faux sur l'épaule, se faire embaucher pour les travaux de la terre. On avait festoyé, on avait célébré la dive bouteille, mais le bruit de la fête n'avait pas laissé d'écho et le silence était retombé sur la ville.

Le prétoire des assises occupait l'ancienne chapelle du couvent et les magistrats avaient leur estrade sur l'emplacement même de l'autel. Dans le plafond de bois, s'apercevaient encore les trous par lesquels passaient les cordes des

cloches que les religieuses avaient sonnées jusqu'à la Révolution.

Le conseiller Jean-Prosper Darrigrand, de la Cour de Lyon, présidait. Il avait belle pres-tance et portait de très longs favoris, qui pen-daient, le long de ses joues, comme des queues de chevaux arabes. Vieux magistrat, il avait fait la plus grande partie de sa carrière dans les colonies, à la Guyane, en Indochine, à la Gua-deloupe, à la Martinique, et n'appartenait pas à l'école du trop bienveillant M. Guès. C'était une main de fer dans un gant d'acier. Il mena le débat à *la dure*, pour parler l'argot des cri-minels. Dès l'abord, il rabaissa Ravachol au rang des bandits de grand chemin. Il lui coupa ses réparties gouailleuses et ses tirades anarchistes. A aucun moment, il ne lui permit de prendre le masque ou le ton d'un justicier.

Le procureur de la République de Montbrison, hier encore substitut au même tribunal, M. Jean-Clément Cabanes, occupait le siège du ministère public. Il était magistrat d'assez fraîche date, mais il savait manier la parole, car il avait exercé avec distinction, à Aurillac, la profes-sion d'avocat, avant d'acheter, dans la même ville, une étude d'avoué.

Derrière la Cour, s'était assis le procureur général du ressort, M. Victor-Louis Fochier. Certains s'étonnèrent qu'il ne fût pas, en grand costume, à une autre place. On remarquait encore, parmi les spectateurs de marque, le

sous-préfet de Montbrison, M. Pierre Marraud, que la vie devait appeler à de plus hauts destins.

Dominant l'assemblée, un Christ attirait les regards, enluminure naïve qu'une barbe en collier rendait plus naïve encore.

Ravachol, que le régime des prisons avait déprimé, était devenu maigre. Sa pâleur frap-pait, mais ses instincts de coquetterie tenaient encore. Il avait effilé sa moustache et peigné ses cheveux. Son regard brillait de toute sa flamme, ce regard étrange et perçant, dont Albert Bataille écrivait qu'on avait quelque peine à soutenir l'éclat.

Du banc des accusés, Ravachol, le sourire aux lèvres, jeta un coup d'œil dans le fond de la salle, afin d'y découvrir quelque *compagnon*, mais il ne vit qu'une ligne de soldats au garde à vous et, déjà, M. Darrigrand, d'une voix sans bienveillance, l'invitait à être attentif à ce qu'il allait entendre.

Devant les jurés foréziens, dans cette salle d'assises lointaine où nul anarchiste n'avait tenté de pénétrer, l'assassin de l'ermite fut vite découronné de sa sinistre auréole. Ici d'ailleurs, rien que des crimes aux mobiles abjects, des tueries de femmes ou de vieillards, qu'à accomplir il n'avait couru aucun risque. Bientôt, de l'assistance, monta un frisson d'hor-reur et de dégoût. Et chaque fois que Rava-chol, quelque peu désarçonné, voulut aborder ses théories libertaires et se faire le champion

des ouvriers, le président lui coupa ses effets et le ramena sans ménagements à la question. Exemple, ce bref dialogue :

« Vous n'êtes pas ici devant les jurés de la Seine. Ne parlez pas au nom des travailleurs. Vous n'en avez pas le droit. Parlez au nom des assassins.

— Votre justice est une justice bourgeoise.

— Une justice bourgeoise? De la justice bourgeoise, vous n'avez jusqu'ici, que je sache, éprouvé que la longanimité.

— La société est seule responsable des méfaits dont elle demande compte aux miséreux. Moi, je n'ai voulu que le bonheur du peuple.

— Oui, le bonheur du peuple, par le vol et l'assassinat ! »

A Paris, quand M. Guès l'avait invité à s'expliquer sur les attentats du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy, Ravachol avait répondu, tout fier de son œuvre :

« Mais très volontiers. Avec des détails même, si cela peut vous faire plaisir. »

A Montbrison, il se montra beaucoup plus réservé, quant au récit du crime de Notre-Dame-de-Grâce. Sans doute, il maintint ses aveux, mais il se laissa arracher les précisions, une à une.

Impitoyable, M. Darrigrand ne lui permit pas de se dérober et ne lui fit grâce d'aucune horreur :

« Allons ! racontez, racontez donc ! messieurs les jurés ne savent pas. »

Ravachol fournit ce renseignement, quelque peu macabre, qu'après être revenu, le soir de l'assassinat, dans la maison de Jacques Brunel, pour procéder, en toute tranquillité, à l'inventaire du trésor, il avait vidé une bouteille de vin, puis enfoncé un cierge dans le goulot, afin de s'éclairer ! A deux reprises, il souleva les murmures de la salle : d'abord, quand il osa dire, faisant allusion à la mise en paquets de la fortune de l'ermite : « J'aurais bien préféré me livrer à un autre travail ; celui-là a été assez désagréable pour moi », et ensuite, quand, à une question relative à son projet d'assassiner Jean Fraisse, il répondit, féroce : « Mais certainement j'aurais tué ce cocher, si je l'avais jugé utile. C'est comme cela aujourd'hui dans la vie du monde ! »

Le président lui rappela alors une de ses réponses au juge Ferréol : « Je comptais me procurer de l'argent par n'importe quel moyen, *excepté par le travail.* »

Et il prononça, d'une voix sévère :

« Je vous le demande à vous-même, que voulez-vous que la société puisse attendre d'un criminel qui manifeste de tels sentiments? »

Ravachol donna la nausée, lorsqu'il parla de son expédition au cimetière :

« C'est la nécessité qui m'a poussé, expliqua-t-il. Il fallait bien, sous peine de succomber, que j'avise à ma subsistance.

— Vous avez commis là, interrompit M. Dar-

rigrand, un acte atroce au delà de tout ce que l'imagination peut concevoir. Rappelez-vous ! C'était en pleine nuit, sous l'orage ; vous avez descellé une tombe, palpé, en tâtonnant, des chairs déjà décomposées et arraché à une morte la relique qu'elle portait au cou.

— Je mourais de faim, vous dis-je, et la faim donne du courage.

— Vous mouriez de faim ? Vous avez surtout de larges appétits et, ce que vous appelez mourir de faim, c'est ne pouvoir les satisfaire.

— La contrebande ne suffisait pas à me faire vivre, non plus que la fausse monnaie.

— Laissons là la contrebande et la fausse monnaie. Éprouvez-vous au moins quelque remords d'avoir violé une tombe ?

— Moi ? Et pourquoi donc ? Je me souviens que c'était répugnant ; voilà tout. »

Et cela fut jeté sur le ton de la plus complète indifférence.

Quand l'interrogatoire en vint aux assassinats de la Varizelle et de la rue de Roanne, Ravachol se préoccupa davantage de combattre l'accusation que de palabrer pour *la bonne cause*.

« Chaumartin, dit le président, affirme que vous lui avez fait l'aveu du premier de ces crimes. Il donne des détails qu'il ne peut tenir que de vous. Il précise que vous avez tué pour voler, puis que vous avez dû vous enfuir devant les aboiements du chien ?

— J'ai avoué à Chaumartin l'assassinat de l'ermite, mais je ne lui ai parlé de l'assassinat du *petit bon Dieu* que d'après les journaux.

— A quelle époque les journaux ont-ils donc entrete nu leurs lecteurs du crime de la Varizelle ?

— C'était en 1886.

— Il est bien extraordinaire que vous ayez conservé aussi net le souvenir d'articles parus il y a huit ans ?

— Les journaux de 1891, à propos de mon évasion, ont repris l'affaire, en insinuant que je pourrais être le coupable.

— Est-ce à Paris ou à Saint-Étienne que vous avez lu ces journaux ?

— Ni à Paris, ni à Saint-Étienne.

— Où donc, alors ?

— Je ne vous le dirai pas.

— Toujours le même système de défense. Passons et dites-moi quel intérêt aurait Chaumartin à porter contre vous une accusation que vos amis peuvent lui faire payer cher ?

— Chaumartin ? Mais je ne le crois pas de mauvaise foi. Il m'a mal compris, tout simplement.

— Enfin, votre maîtresse Bénédicte Rullière vous a nettement désigné comme l'assassin. Trois de ses compagnes de prison en déposent ?

— Je ne suis pas homme à faire des confidences à une femme.

— Où étiez-vous, le jour où les dames Marcon ont été assommées à coups de marteau?

— Je n'ai pas à vous l'apprendre. Je ne veux pas compromettre les camarades qui me donnaient alors l'hospitalité. Tout ce que je puis dire, c'est que je n'étais pas à Saint-Étienne.

— Cependant, vous avez raconté à Chaumartin que vous en veniez, lorsque, à la fin de juillet 1891, vous êtes apparu à Saint-Denis?

— J'en conviens, mais c'est parce qu'il me trouvait l'accent stéphanois. J'ai profité alors de son erreur; voilà tout.

— Sur le crime de la rue de Roanne, il a donné, les tenant de Béala, les détails les plus circonstanciés?

— Eh bien! il en impose. J'avais assez à faire de me cacher, sans songer à un mauvais coup.

— On vous a vu entrer dans le magasin?

— C'est une erreur grossière. Et puis, je vous le répète, je n'étais pas à Saint-Étienne à cette époque.»

Pour les crimes non avoués, Chaumartin devenait le pivot de l'accusation. Aussi, l'attendait-on avec une curieuse impatience. Il apparut, plus bourgeois que jamais, bien nourri et sanglé dans une confortable redingote. Mais ce masque de bien-être cachait des préoccupations d'un ordre funeste. L'ancien anarchiste était assailli de lettres de menaces de mort et comme, de ces menaces, on pouvait craindre la réalisation, on le tenait en chartre

privée. Ainsi, il prenait logement à la caserne de gendarmerie, d'où il ne sortait que pour se rendre au palais de justice, sous la protection d'une haie de bicornes.

A vrai dire, il déçut et déplut. D'abord, il vint conter d'effroyables choses sur un ton doucereux et puis, tout à son souci de vanter les qualités de cœur de Ravachol, il en arriva à le prendre lui-même pour garant.

« Il est trop généreux pour me démentir. »

M^e Lagasse pensa avoir raison du témoin, en lui posant cette question :

« Avec quel instrument Ravachol aurait-il frappé le *petit bon Dieu*? »

Et il triompha, quand il eut obtenu cette réponse :

« Je crois que c'était avec un couteau. »

Pendant cette erreur manifeste prouvait plutôt la bonne foi, car, si Chaumartin eût voulu en imposer à la justice, il se fût mieux documenté — et les journaux le lui eussent permis — sur l'arme de mort.

Une seconde question de M^e Lagasse porta davantage :

« Comment se fait-il que vous puissiez continuer à couvrir Ravachol de votre estime, après avoir reçu de sa bouche le récit de tant d'assassinats? »

— Parce que, murmura Chaumartin, ses crimes mis à part, je le tiens pour un cœur excellent.

— Eh bien ! souligna le président des assises, vous avez l'estime tenace. »

Bénédicté Rullière avait été amenée de la maison centrale de Montpellier. Sous la robe de bure des réclusionnaires, elle avait conservé son air revêché et son parler insolent. Mais, quand elle aperçut *le monstre*, son œil se mouilla de vraies larmes et l'on put constater que, si l'accusé n'aimait pas les femmes, il savait du moins se faire adorer de quelques-unes.

« Jamais, dit-elle, Ravachol ne m'a raconté ses affaires ; il avait bien trop de pudeur pour cela.

— Vous avez cependant fait part de ses confidences à plusieurs de vos codétenues, objecta M. Darrigrand ?

— Laissez donc ! Ce sont des femmes ignobles qui se sont mises à inventer, pour la seule curiosité de voir juger Ravachol.

— Il vous sied bien de flétrir les autres, quand vous subissez une peine de sept ans de travaux forcés, pour recel de l'argent de l'ermitte de Chambles. Je vous rappelle à la pudeur. N'avez-vous pas écrit que vous étiez honteuse d'avoir connu un monstre tel que Ravachol ?

— Oui, mais je mentais pour faire plaisir à la justice. J'ai menti contre mon cœur. Car, cet homme, je l'aime encore et je l'aimerai toujours. Aussi, je le supplie de ne pas m'en vouloir de ce que j'ai fait. »

Et les deux amants échangèrent un sourire.

« C'est une femme mariée, reprit le président, une mère de famille, qui tient un pareil langage ! Tenez ! vous êtes bien la digne compagne de cet individu !

— Si j'ai *faulé*, je ne suis pas la seule ; beaucoup m'ont précédée et beaucoup viendront après moi. Et puis, Dieu n'a-t-il pas pardonné à la femme adultère ? »

Béala nia toute participation à l'assassinat des quincailières de la rue de Roanne ; il nia même avoir jamais donné asile à Ravachol.

« J'ai pu, concéda-t-il, le désigner à Chaumartin comme l'auteur de ce crime et fournir quelques détails, mais je m'étais fait tout simplement l'écho de la rumeur publique. »

Quant à Mariette Soubère, qui avait laissé, à Saint-Étienne, la réputation d'une sournoise, d'une hypocrite et d'une gourmande, elle se montra fort irritée contre le jeune témoin qui prétendait l'avoir reconnue.

« Voyez-moi cet aplomb, protesta-t-elle avec aigreur ! Ah ! vous avez remarqué que j'avais une dent de moins ? Vous avez mal regardé, mon ami ; il m'en manque trois. »

Le procureur Cabanes eut la question qui porte :

« Chaumartin, Ravachol ne vous a-t-il pas tenu, certain jour, un propos sinistre ?

— Il m'a dit, dans la conversation : « Tu vois cette main ? Elle a fait autant de victimes qu'elle a de doigts. »

Alors, le ministère public se tourna vers le jury et prononça ces mots, qui donnèrent froid dans le dos :

« Énumérez les victimes, messieurs? Le compte y est. »

*
* * *

Le réquisitoire fut vigoureux, bien charpenté et clair. Il porta. De Ravachol et de ses crimes — car il les retint tous — M. Cabanes traça comme une eau-forte.

« L'anarchie, conclut-il, n'a rien à faire dans le procès. Cet homme qui prétend travailler pour le bonheur du peuple n'est qu'un assassin vulgaire ; il n'a que des appétits. Son masque anarchiste, c'est pour voler, piller et tuer impunément. »

Puis, ce fut cette péroraison :

« En ce qui me concerne, Dieu me garde de faire entendre, du siège que j'ai l'honneur d'occuper, une parole qui pourrait être interprétée comme un regret, si atténué fût-il, de ce qui s'est passé à Paris. J'ai trop le respect de la magistrature que vous exercez, aujourd'hui, à votre tour. Et, pour ne rien vous cacher de mes pensées intimes, je considère, à y bien réfléchir, qu'il est bon, qu'il est moral, qu'il est conforme à la conscience publique, que cet homme n'ait pas été condamné à mort, dans une autre enceinte, pour des

crimes auxquels il pouvait trouver encore l'excuse de je ne sais quelles théories. Ravachol descendait dans la tombe, environné d'un effrayant prestige, qui en eût fait un martyr de la sainte cause anarchiste. Et voilà pourquoi j'applaudis au verdict des jurés de la Seine ! Voilà pourquoi je préfère que cette tête ne soit pas tombée pour des complots contre des magistrats ! Mais voilà pourquoi aussi je me sens, à l'heure actuelle, plus fort pour demander contre Ravachol, assassin de femmes et de vieillards, contre Ravachol faussaire, voleur et déterreur de cadavres, la seule peine qui soit proportionnée à l'horreur de ses crimes, la seule possible, la seule qui résultera tout à l'heure de votre verdict souverain : la peine de mort. »

La tâche de M^e Lagasse était écrasante. Certes, le jeune avocat, en l'absence de témoignages directs, pouvait plaider le doute pour les crimes de la Varizelle et de Saint-Étienne. Il ne s'en fit pas faute. Mais qu'avait-il à répondre dans l'affaire de l'ermite?

Il osa pourtant demander les circonstances atténuantes.

« Vous avez refait, dit-il à M. Cabanes, le réquisitoire du procureur général Quesnay de Beaurepaire. Mais M. Quesnay de Beaurepaire avait, lui aussi, réclamé la tête de Ravachol, et pourtant les jurés de la Seine ne furent point impitoyables. Ils ne furent point impitoyables, parce qu'ils connurent mieux cet

homme et dédaignèrent la légende, d'après laquelle, pour les enfants, il remplace le diable.

« Ravachol, c'est un fanatique, dévoué à son parti et prêt à tuer, au besoin, pour le triomphe de la cause. C'est un cœur généreux et souvent il a su secourir les humbles. C'est une victime de ce mysticisme qui, vers la vingtième année, le poussait du côté des ordres et dont la lecture du *Juif errant*, d'Eugène Sue (1), le détourna.... »

M^e Lagasse requit véhémentement contre Chaumartin.

« Cet individu, s'écria-t-il, a eu, dans toute cette affaire, une attitude si méprisable, que vous avez été obligés de l'enfermer, de le garder et de l'amener ici entre deux gendarmes. Il s'est fait délateur pour ne pas être poursuivi comme complice par recel. »

Il aborda enfin le sujet brûlant.

« Des crimes avoués, un seul est sérieux : l'assassinat de l'infortuné Jacques Brunel. Mais cet ermite n'était-il pas, dans la société, un membre inutile, qui l'appauvrissait, sans profit pour personne ? Lui, à qui la religion commandait d'ouvrir la main, il la refermait pour thésauriser les économies des braves gens, sollicitées sou par sou. Voilà le raisonnement, voilà le mobile qui a inspiré Ravachol ! Examinez de

(1) Il n'est pas sans intérêt de signaler à ce propos que Jean-Baptiste Troppmann, assassin, en août et en septembre 1869, d'une famille de huit personnes, la famille Kinck, faisait, du *Juif errant*, son livre de chevet.

près ce mobile, songez que, dans les milieux anarchistes, on n'a jamais cessé de prêcher à cet homme la haine de la société bourgeoise, et, peut-être alors, déciderez-vous comme le jury de la Seine ! Les circonstances atténuantes, ce serait l'apaisement. Et puis, une tête comme celle de Ravachol ne doit pas tomber sous le couperet de la guillotine, car, dans cette tête, il y avait une idée.... »

Ravachol ne se leurrait pas des mêmes espérances que son avocat, car il lut, d'une voix traînante :

« Je souhaite que les jurés qui, en me condamnant à mort, viennent de jeter dans le désespoir ceux qui m'ont conservé leur affection, portent sur leur conscience le souvenir de leur sentence avec autant de légèreté et de courage que, moi, j'apporterai ma tête sous le couteau du bourreau. »

Il y avait, dans cet écrit, plus de désenchantement que de bravade. Mais sans doute Ravachol avait-il tiré de sa poche, avant l'heure, son petit papier !

Il s'était montré plus crâne, quand, à la fin de son interrogatoire, il avait donné lecture de ces deux lignes :

« J'ai fait le sacrifice de ma personne. Si je lutte encore, c'est pour l'idée anarchiste. Je sais que je serai vengé. »

Les jurés entrèrent en délibération à minuit.

Ils ne reprirent leurs places qu'à trois heures du matin, au tout petit jour.

Ils avaient répondu non à toutes les questions concernant Béala et Mariette Soubère. A l'égard de Ravachol, ils avaient écarté les assassinats de la Varizelle et de Saint-Étienne, mais ils avaient déclaré l'anarchiste coupable des autres crimes.

Le verdict était muet sur les circonstances atténuantes.

La Cour prononça aussitôt la peine de mort.

« Je salue ma condamnation du cri de : « Vive l'anarchie ! » lança Ravachol de toute la force de ses poumons. Mais, pour lui, la salle n'avait pas d'écho. D'ailleurs, M. Darrigrand l'arrêta net.

« Vous n'avez plus que le droit de crier : Vive le vol et vive l'assassinat ! »

Une indiscretion permit d'apprendre que le jury s'était prononcé à l'unanimité.

CHAPITRE XIV

UNE MORT CYNIQUE

COMME s'il eût été pressé d'en finir, Ravachol refusa obstinément de se pourvoir en cassation.

Dès lors, les événements prirent un cours rapide.

Au lendemain de l'arrêt, le procureur général Fochier, en concluant à l'exécution, en avait signalé l'urgence :

« Ravachol, avait-il écrit, est un criminel systématique, extraordinairement audacieux et déterminé, comme il l'a dit et répété, à supprimer tout ce qui le gêne. C'est un des malfaiteurs les plus dangereux qui aient jamais été traduits devant nos tribunaux. Au sujet des crimes qu'il a avoués et dont les circonstances sont odieuses, il n'a témoigné aucun regret, aucun repentir. Son attitude, au cours des débats, n'a pas été violente, mais absolument cynique. L'opinion, qui le jugeait, dès sa comparution devant la cour d'assises de la Seine, digne du châtement suprême, réclamait impérieusement le verdict que les jurés

de la Loire n'ont pas hésité à rendre. Cette même opinion proteste d'avance contre toute idée de clémence. L'arrêt du 21 juin doit produire son entier effet. Qu'il me soit permis d'ajouter que l'exécution devrait être ordonnée dans le plus court délai possible. »

Plus bref, mais non moins formel, fut le conseiller Darrigrand :

« A l'audience Ravachol s'est montré ce qu'il est : un homme sans foi ni loi, n'ayant de l'énergie que pour le mal, cherchant à s'abriter derrière les théories anarchistes, pratiquement adaptées à la satisfaction de ses appétits de jouissance. J'estime qu'il y a lieu d'exécuter purement et simplement, le plus tôt possible, l'arrêt de condamnation. »

Le 7 juillet, le conseil d'administration du ministère de la justice se prononça contre toute mesure de grâce ; le 9, le président Carnot adopta cet avis, et, aussitôt, les dispositions furent prises pour que Ravachol fût guillotiné le 11. La petite histoire raconte, à ce propos, que l'exécuteur des hautes œuvres manifesta, pour sa sécurité personnelle, avant de se décider à quitter Paris, certaines inquiétudes et qu'on eut quelque peine à le rassurer. Sa femme même dut intervenir.

L'emplacement de la guillotine ne fut définitivement choisi que le 10 juillet, à neuf heures

du soir. L'administration municipale se décida pour un carrefour étroit, situé à l'intersection des rues de la Prison et du Palais de Justice. Le procureur Cabanes eût préféré la place de la Préfecture, désignée tout d'abord :

« J'estime, écrivit-il au garde des Sceaux, qu'il convenait d'observer jusqu'à la fin une attitude nettement ferme et énergique et d'éviter, par une publicité trop restreinte, tout reproche d'avoir obéi à des considérations de nature à amoindrir la portée morale du verdict rendu par le jury de la Loire. »

Ce fut le même M. Cabanes qui, à trois heures quarante minutes du matin, pénétra dans la cellule du condamné à mort. Il était accompagné de ses deux substituts, du directeur de la circonscription pénitentiaire, du juge d'instruction, d'un greffier, ainsi que du médecin et de l'aumônier de la prison.

Depuis quelques jours, Ravachol s'était pris d'une sorte d'amitié pour le magistrat qui avait obtenu sa tête. A plusieurs reprises, il avait demandé à le voir et il avait eu avec lui, sur un ton plein de respect, d'assez longues conversations.

Il dormait encore, quand la clef grinça dans la serrure de la porte. Par un hasard extraordinaire, il n'avait pas entendu le lourd fourgon des bois de justice qui, péniblement remorqué par trois chevaux, avait roulé sur le pavé raboteux de la rue et fait un tapage d'enfer à quelque cinquante mètres de la prison.

Il se dressa, en sursaut, pâle et défait, puis il pria le procureur de la République de lui accorder un dernier entretien. C'était simplement pour manifester le désir qu'on envoyât à sa sœur et à son frère sa photographie avec une mèche de ses cheveux. Après, il prit un masque farouche, déclara qu'il n'avait aucune révélation à faire à la justice, refusa l'assistance de l'aumônier et se récria sur la promptitude de l'exécution.

Mais à qui la faute?

De cette exécution, les détails sont horribles et il serait facile de les dramatiser encore. On se bornera ici à citer un document officiel, le rapport de M. Cabanes :

« Ravachol s'habilla seul, et, sans le secours de personne, s'achemina vers le greffe. Sa voix comme ses traits avaient subi toutefois une altération visible et profonde; son attitude était celle d'un déçu et d'un exaspéré. »

« Ses dernières paroles furent les suivantes :

« Du courage, c'est facile à dire, mais on n'est pas toujours sûr d'en avoir dans des moments comme celui-ci; j'en aurai, si je peux. — Tiens, on me donne mes plus beaux habits, je vais être coquet, on dirait qu'on va au bal. — L'aumônier, je n'en veux pas. Des consolations dans un pareil moment, c'est de la blague ! La religion, je m'en f... C'est bon pour les idiots, et tous les gens sont des idiots. — Je n'ai rien à vous

dire, à vous autres. Je parlerai à la foule. — Me voilà prêt, allons-y ! — (Après avoir refusé à boire et la voix ne sortant plus.) Je boirai tout de même quelque chose, je suis altéré ; donnez-moi du vin avec de l'eau ; il doit y en avoir dans ma bouteille. (S'adressant à l'aumônier qui fait une dernière tentative.) Je n'en veux pas de votre Christ. Si vous me le faites voir, je cracherai dessus. — Tiens ! je me sens bien disposé pour la discussion. Qui veut discuter ? Je suis prêt à répondre. — (Les aides s'approchent et lui coupent le col de la chemise.) Ah ! je comprends. C'est pour que ça coupe mieux. Vous faites ça gentiment. Messieurs, on voit que vous en avez l'habitude. Mais, vous ne parlez pas ; on dirait que vous avez conscience de la sale besogne que vous faites. — Voilà ce que c'est que le progrès des mœurs, la civilisation ! — Vous n'avez pas besoin de tant me ficeler, je ne m'en volerai pas ! Est-il possible de traiter un homme d'une manière aussi barbare?... »

« On le fait monter dans le fourgon. Pendant le trajet et à la descente, il chante, d'une voix rauque et comme avinée, sur l'air de la Carmagnole :

Pour être heureux, nom de D...
Faut pendre les propriétaires !
Pour être heureux, nom de D...
Faut couper les curés en deux !

.
.

« Il descend, contre son attente, à un mètre de l'échafaud. Les aides le saisissent.

« Mais je veux parler, nom de D... J'ai quelque chose à dire. Citoyens... »

« On le couche sur la planche ; il résiste et s'efforce de reculer. Ceux qui le voient sont frappés par son aspect livide et par l'épouvante du regard.

« Le cou dans la lunette, il s'écrie encore :

« Cochons, vive la Républi... ! »

« Le couperet tombe et tranche son existence avec la dernière syllabe du mot. Il est exactement quatre heures cinq minutes. La foule se disperse, paisible et silencieuse ; l'impression dominante est celle du dégoût... »

*
*
*

Quelqu'un qui avait assisté à l'exécution me disait, il y a plus de trente ans, le mouvement d'indignation qui avait parcouru cette foule, quand, à l'approche du fourgon cahotant et dans le silence, on avait entendu la chanson dont, ici, il a paru décent de supprimer deux vers. On cherchait des yeux quel misérable osait ainsi insulter à la mort, lorsque Ravachol était apparu, continuant de brailler son crapuleux refrain....

L'almanach du *Père Peinard* lui consacra la place d'honneur parmi les martyrs de la cause.

Pour la modeste somme de cinq *pétards* (cinq sous, ainsi que l'apprenait un sous-titre aux profanes), il vendit un magnifique portrait de Ravachol, dessiné dans un décor de vitrail. Le buste nu du « saint » s'encadrait dans les montants d'une guillotine, au delà de laquelle on voyait poindre à l'horizon les rayons noirs d'un soleil levant.

Précédant cette apothéose, flamboyait une complainte-hymne : *la Ravachole* :

Dans la grand'ville de Paris (*bis*),
Il y a des bourgeois bien nourris (*bis*),
Il y a les miséreux
Qui ont le ventre creux.
Ceux-là ont les dents longues,
Vive le son, vive le son !
Ceux-là ont les dents longues,
Vive le son
D' l'explosion !

Refrain.

Dansons la Ravachole,
Vive le son, vive le son !
Dansons la Ravachole,
Vive le son
D' l'explosion !
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Tous les bourgeois goût'ront d'la bombe.
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Tous les bourgeois, on les saut'ra,
On les saut'ra.

L'anarchie menaçante glorifiait Ravachol.
Elle ne tarda pas longtemps à le venger.

CHAPITRE XV

LA MITRAILLE AU PALAIS-BOURBON

LE samedi 9 décembre 1893, on discutait, au Palais-Bourbon, l'éligibilité de M. Louis Mirman, député de la première circonscription de Reims. Celui-ci, qui avait tenu assez longtemps la tribune, acheva son discours sur ces mots :

« Le premier jour de cette législature, M. le président vous conviait à une œuvre de légalité et de justice ; il faisait appel à votre impartialité, à votre souci des droits de chaque citoyen, à votre respect du suffrage universel. J'y fais appel et vous prie de songer — vous surtout, messieurs, que je combattrai sans doute demain — que, pour vous prononcer avec équité, vous avez comme impérieux devoir d'oublier en ce moment que je suis et que je resterai, quoi que vous décidiez, un adversaire politique loyal, mais résolu, et de ne vous souvenir que d'une chose : c'est que je suis, comme vous tous ici, un citoyen français. »

Déjà, il descendait les marches, pour céder la

place au vicomte Louis-Philogène de Montfort, député de la Seine-Inférieure, qui se disposait à combattre la validité de l'élection. L'horloge marquait exactement quatre heures cinq minutes du soir. Soudain, un éclair bleu d'une intensité rare illumina la salle à la hauteur des tribunes de la deuxième galerie, une détonation se fit entendre, pendant qu'une grêle de projectiles — des *caboche*s — frappait en éventail, dans toutes les directions. La détonation parut comparable à celle d'un immense sac en papier qu'un enfant eût crevé, en se livrant à ses jeux.

Une bombe avait éclaté en l'air, semant la dévastation et les blessures.

Le président de la Chambre, M. Charles Dupuy, était au fauteuil. Très calme, bien que l'un des clous lui eût déchiré le cuir chevelu, il se leva au milieu des cris et, étendant les mains vers ses collègues, prononça ces paroles devenues historiques :

« La séance continue. »

Et la séance continua.

Peut-être eût-il fallu, pour la beauté de la scène, que le président s'en tint à ces trois mots. Mais, de même que Corneille a gâté son *Qu'il mourût*, en le faisant suivre d'un vers plutôt médiocre, de même, M. Charles Dupuy ne fut pas mieux inspiré, quand il ajouta à son texte une paraphrase :

« Il est de la dignité de la Chambre et de la République que de pareils attentats, d'où

qu'ils viennent et dont, d'ailleurs, nous ne connaissons pas la cause, ne troublent pas des législateurs. »

Cependant, la salle, encore remplie d'une fumée rougeâtre, offrait l'aspect d'un champ de bataille. Des députés qui occupaient la travée de droite, un certain nombre avaient été atteints plus ou moins grièvement : le comte de Lanjuinais, le baron Gérard, M. Le Clech, M. Jacques Drake, M. Cousin, d'autres encore, surtout l'abbé Lemire, qui était tombé à la renverse, le visage inondé de sang. Blessé lui aussi, dans des conditions fort douloureuses, le général Billot, sénateur inamovible et membre du conseil supérieur de la Guerre.

Nombre de pupitres et de banquettes avaient été déchirés ou traversés par les *caboches*. Les galeries, les balustrades, les draperies, les plafonds, la grande voussure étaient criblés de trous, et des morceaux de fer-blanc s'étaient incrustés assez profondément dans les parquets, pour qu'on ne pût les arracher qu'à la pince. Si violente d'ailleurs avait été la force de pénétration de certains projectiles, qu'un chapiteau de chêne avait été enlevé comme une plume et que le cadre en bronze doré de l'horloge semblait avoir reçu le choc d'un boulet.

De cette mitraille, il avait plu un peu partout, et le général Mercier, ministre de la Guerre, ramassant un clou qui avait ricoché du pupitre de Joseph Reinach sur le sien, tendit le petit

morceau de fer à ce député, en lui disant :
« Voilà qui vous revient, monsieur. »

Beaucoup de ceux qui, par curiosité ou par devoir professionnel, assistaient à la séance, avaient essayé la décharge. Bientôt, on compta les blessés par dizaines et certains durent être emportés sur des civières. Au nombre des victimes, figuraient notamment : M. Eugène Bertol-Graivil, syndic de la presse républicaine, atteint au niveau de la bosse frontale; le lieutenant Léon-Nicolas Allès, du 131^e de ligne, atteint à la main droite; le colonel roumain Vassili Nasturel, touché à la tête; le sous-préfet de Louhans, M. Georges Maringer, meurtri à l'oreille gauche, un petit rentier de Clichy, Pierre-Jacques Esnault, frappé dans la même région, mais beaucoup plus dangereusement et demeuré à moitié sourd; un vieil huissier de la Chambre, Louis-Joseph Schilliger, porteur d'une blessure profonde au sommet du crâne. Mais le plus mal en point était un pauvre diable de garçon boulanger, Jules Guillotiez, au front duquel apparaissait, du côté gauche, une plaie osseuse. Il fallut en retirer de nombreuses esquilles et même, un peu plus tard, procéder à la trépanation.

Une émotion indicible traversa Paris, et l'on jugea sévèrement la manifestation à laquelle s'était livré, le soir-même, au banquet de *la Plume*, le poète Laurent Tailhade, quand il avait écrit cette phrase : « Qu'important les victimes, si le geste est beau ! Qu'importe la

mort de vagues humanités, si, par elle, l'individualité s'affirme! »

Ainsi, les anarchistes ne désarmaient pas. Depuis Ravachol et à cause de Ravachol, ils avaient déclaré une guerre sauvage à la société bourgeoise et, en tous lieux, ils frappaient à coups redoublés. La veille même du procès de ce diabolique personnage, on se rappelle, une bombe avait fait sauter le restaurant Véry, boulevard de Magenta, et deux des blessés, le patron et un consommateur, n'avaient guère tardé à succomber. Un peu plus tard, le 8 novembre 1892, une nouvelle bombe avait été déposée au 11 de l'avenue de l'Opéra contre la porte d'entrée des Mines de Carmaux et l'engin, apporté au commissariat de la rue des Bons-Enfants, y avait explosé, tuant sur le coup le garçon de bureau, un inspecteur, un sous-brigadier, un gardien de la paix et le secrétaire Pousset, dont le corps avait à peine conservé la forme humaine. Maintenant, c'était la chambre des députés, qu'on avait voulu atteindre et il n'avait pas dépendu de l'auteur de ce geste que son œuvre de destruction eût été plus complète encore.

Or, en dépit de leur gravité extrême, les deux attentats antérieurs étaient demeurés impunis et, pour la police, l'humiliation avait été cuisante. Cette fois, on voulut, coûte que coûte, s'emparer du criminel, avant qu'il eût eu le temps de gagner le large. Et, pour commencer,

on prit une mesure radicale, mais nécessaire. Toutes les portes du Palais-Bourbon qui donnaient accès à la voie publique furent immédiatement fermées et nul ne fut autorisé à les franchir, qui ne justifiât de sa qualité, ne fournît un répondant ou ne pût assigner, à sa présence sur les lieux, un motif légitime. Point de doute que l'auteur de l'attentat ne se trouvât encore dans la ratière. Tout portait même à croire qu'il figurait au nombre de ceux auxquels des cartes de faveur avaient ouvert l'entrée des tribunes. C'était en effet de la tribune, dite « petite tribune des billets », dépendant de la galerie du deuxième étage, qu'il avait lancé sa bombe, et comme, d'autre part, soit maladresse, soit manque de vigueur, soit gêne dans ses mouvements, il ne l'avait envoyée, ni assez loin, ni assez fort, pour qu'elle éclatât sur le sol, à l'endroit même où de nombreux députés étaient descendus dans l'hémicycle, afin de mieux entendre M. Mirman dont la voix, un peu faible, portait mal, il pouvait avoir été victime de son propre engin. L'hypothèse était d'autant plus vraisemblable, que, l'explosion s'étant produite en l'air, les *caboches* avaient frappé un peu partout, et la plupart par ricochet.

La fermeture des portes avait eu pour résultat d'emprisonner, au Palais-Bourbon même, la foule de ceux qui avaient assisté à la séance. Ce ne fut pas tâche facile que de vérifier l'identité de chacun. Seize commissaires de police

s'attelèrent à la besogne : MM. Lefébure, Lejeune, Lagaille, Mourgues, Gavrelle, Duponnois, Dignat, Dhers, de la Londe, Daltroff, Bureau, Brougnard, Bernard, Aragon, Tocquenue et le bien connu M. Clément, *le père Clément*, comme on disait alors. Ils procédèrent même avec une rigueur qui, en d'autres temps et si les circonstances n'avaient pas paru exceptionnelles, aurait fait crier bien haut à l'arbitraire. Nul ne fut dispensé de se soumettre à un interrogatoire en règle et, comme des fonctionnaires de province n'avaient pas songé à se munir de pièces officielles, il en résulta pour eux certains ennuis. L'abbé Follioley, proviseur du lycée de Nantes, éprouva quelque peine à se faire reconnaître. Le juge d'instruction de Moutiers dut se recommander de son père conseiller à la cour de cassation, chez lequel il était descendu. Un magistrat de l'ordre administratif, devenu depuis un des hauts fonctionnaires de l'État, produisit son permis de chasse et sa carte de circulation sur le P.-L.-M.

On ne croyait pas sur parole. Aussi, arrêta-t-on au petit bonheur, en bloc, comptant sur Dieu sans doute pour reconnaître les siens. Le résultat fut, qu'à huit heures du soir, une vingtaine de personnes étaient sous main de justice ; les unes, envoyées au dépôt de la préfecture ; les autres, en raison de leurs blessures, transportées à l'infirmerie spéciale. Et, le lendemain, aux premières heures du jour, ce fut un défilé de

parents, de voisins et d'amis, qui vinrent réclamer les prisonniers, en se portant garants de la pureté de leurs intentions.

Dès le premier moment, le juge d'instruction Henri-Balthazar Meyer, chargé d'informer au sujet de l'attentat, avait recueilli, sur les lieux mêmes, des indications importantes. Ainsi, il avait pu apprendre qu'aussitôt après l'explosion et quand le public des tribunes s'enfuyait, un homme, souillé de sang au visage, avait secoué de toutes ses forces la porte qui donne dans la cour d'entrée, criant à l'employé Georges Bourdon, d'une voix assez forte pour dominer toutes les autres : « Mais ouvrez donc ! Mais ouvrez donc ! » Ce même homme, le lieutenant Henri Chapuy, du deuxième régiment d'infanterie de marine, l'avait rencontré au pied de l'escalier qui conduit aux tribunes et l'avait entendu tenir ce langage : « C'est un grand blond qui a fait le coup. Il était à côté de moi et j'ai bien vu le mouvement de son bras. J'espère qu'on va l'arrêter. » Ce même homme enfin, le soldat Jean Archambault, un *marsouin* qui montait la garde dans la cour extérieure du Palais-Bourbon, en face du pont de la Concorde, l'avait surpris en train de briser les vitres d'une porte. Atteint par des éclats de verre en pleine figure, le factionnaire avait dû croiser sa baïonnette et menacer d'en faire usage...

A onze heures du soir, M. Meyer se rendit à l'infirmerie spéciale du dépôt, pour interroger

sommairement les personnes qui y avaient été transportées. Il fut alors averti que l'une d'elles, atteinte de lésions traumatiques des fosses nasales, souffrait d'une épistaxis (c'est le nom scientifique du saignement de nez) rebelle et continu. L'interne de service demandait le transfert immédiat de ce blessé à l'Hôtel-Dieu, le cas lui paraissant assez grave pour nécessiter, de toute urgence, un traitement spécial que, faute d'instruments, il ne pouvait appliquer.

Le juge d'instruction donna toutes les autorisations nécessaires, mais après avoir invité l'interne à certifier par écrit la nécessité du déplacement.

A l'hôpital, l'homme se fit inscrire sous cet état civil : Vaillant (Auguste), trente-deux ans, employé, né à Mézières (Ardennes), demeurant rue de la Raffinerie, 17, à Choisy-le-Roi.

CHAPITRE XVI

LA BOMBE « DAMOCLÈS »

IL ne souffrait pas seulement d'ailleurs d'une épistaxis. Ses mains étaient couvertes de multiples érosions, celles-ci mouche-tées de grains de poudre ou de particules métalliques. Surtout, il portait, à la cuisse droite, une assez large blessure qui paraissait s'enfoncer profondément dans les muscles.

Toute la nuit, en exécution des ordres du juge, deux inspecteurs de la Sûreté ne le perdirent pas de vue. Comme l'un d'eux lui demandait : « Vos blessures semblent vous faire souffrir ? » il répondit sèchement : « Oh ! cela, ce ne sera rien ! » puis, il lui tourna le dos, signifiant, par ce geste brusque et discourtois, que la conversation avait assez duré. A l'aube, il pria son voisin de lit de lui prêter le journal — un journal de la veille — qu'il lui voyait entre les mains. Il y jeta un rapide coup d'œil et le rendit, sans faire la moindre réflexion.

Dans la matinée, l'inspecteur Agron, chargé de continuer la surveillance, vint s'asseoir à son

chevet. Plus heureux que ses collègues, il réussit à faire parler le blessé, en le prenant, sans s'en douter, par son amour-propre d'auteur.

« J'ai fait mon congé dans l'artillerie, lui dit-il, et, maintes fois, j'ai vu procéder à des expériences d'explosifs. Je connais les bombes à système percutant et à système fusant, mais, à coup sûr, l'engin, dont on a fait usage au Palais-Bourbon, est d'une autre espèce et j'avoue que je ne m'en explique pas bien le mécanisme.

— C'est que vous ignorez les bombes à renversement, monsieur. »

Et Vaillant de se lancer, plein d'orgueil, dans un véritable cours sur leur fabrication, leur structure et leur mise en œuvre.

« Comment diable en savez-vous aussi long, interrompit l'inspecteur ?

— C'est que, si je n'ai pas inventé le système, je sais m'en servir. »

Agron avait peur de comprendre. Non sans timidité, il essaya cette question :

« Alors, c'est donc vous qui avez jeté la bombe ? »

Il attendait une protestation, pour le moins une réponse négative. Il n'en crut pas ses oreilles, quand il entendit ces mots terribles tomber des lèvres du blessé :

« Mais oui, c'est moi. Et j'étais seul ; je n'ai eu besoin de personne. »

— Comment ! vous avez osé !... Quel motif si grave aviez-vous donc de commettre un pareil crime ?

— J'en veux à l'organisation sociale. Je suis anarchiste et je le proclame bien haut. Je me proposais d'atteindre les membres du Gouvernement.

— Alors, vous avez visé bien mal, puisque vous n'avez guère blessé que de simples particuliers.

— Que voulez-vous ? Une femme m'a gêné dans mes mouvements et j'ai heurté son épaule, au moment où je lançais l'engin.

— Mais comment avez-vous pu entrer à la Chambre avec votre bombe ?

— Je la tenais cachée sous mon gilet et la ceinture de mon pantalon lui servait de support. »

Vaillant ajouta :

« J'ai hésité un moment avant d'agir. De la place que j'occupais, il ne m'était guère facile de lancer ma bombe sans la renverser, et c'était l'explosion immédiate. Je n'en ai pas moins accompli le geste que j'avais résolu et vous savez quelle en a été la suite. C'est tout. Maintenant, faites-moi donner une feuille de papier à lettre. Je veux écrire au juge. »

L'inspecteur Agron venait d'instruire l'affaire.

Aussitôt après ce coup de théâtre qu'il lui avait plu de faire éclater, Vaillant traça, d'une écriture féminine et élégante, les lignes qu'on va lire :

« Hôtel-Dieu, 10-12-93.

« Monsieur le juge d'instruction chargé de l'affaire du Palais-Bourbon.

« J'ai poussé la fantaisie hier de vous laisser chercher (sic), croyant bénévolement que la justice en serait pour ses frais, mais comme je viens d'apprendre que l'on a arrêté une quantité d'individus et que, parmi ce nombre, il est de malheureux sans gîte et sans moyens d'existence qui pourraient, faute de ne pouvoir prouver l'emploi de leur temps, payer de leur tête un acte qu'ils n'auraient pas commis, je vous déclare par la présente que suis le seul auteur de l'attentat commis hier au Palais-Bourbon, que je n'ai pas de complice et que je suis prêt à répondre à l'interrogatoire que vous désirez.

« Je vous salue. »

Dès que cette lettre lui eut été remise, M. Meyer courut à l'Hôtel-Dieu, accompagné de son greffier Rémond. Vaillant l'attendait, fort calme, et voici, dans son texte même, le procès-verbal de ses aveux :

« Je confirme ce que je vous ai écrit. J'ai lancé la bombe de la tribune des billets. J'étais, à ce moment, adossé contre la séparation, entre cette tribune et celle dite « des bureaux », d'après le plan que vous me représentez. J'ai lancé la bombe dans l'intention d'atteindre le milieu de la chambre des députés. Je voulais qu'elle parvînt aux

pieds de M. Casimir Périer, pour n'atteindre que des députés et sans viser particulièrement M. Casimir Périer, ni aucun autre.

« Pour moi, tous les députés se ressemblent et c'est l'organisation sociale que je voulais atteindre.

« J'avais calculé sans l'encombrement de la tribune ; au moment où j'ai lancé la bombe, une dame qui était placée à ma droite a fait un geste, son épaule a heurté mon bras et mon mouvement a été tellement gêné que je n'ai pu donner au projectile la force que je voulais lui imprimer.

« Je n'ai pas de complice. Je tiens à dire que j'aurais pu faire cette bombe bien plus meurtrière. J'aurais pu mettre des balles au lieu de clous, mais j'aimais mieux blesser deux cents députés que d'en tuer deux.

« Vous trouverez, dans la chambre que j'ai louée, 70, rue Daguerre, sous le nom de Marchal, tout ce qui m'est resté des éléments que j'ai employés pour fabriquer l'engin. Vous trouverez, sur la cheminée, un bol dans lequel j'ai remué la pâte et un ustensile en fer-blanc semblable à celui dont je me suis servi.

« J'ai employé ce qu'on appelle la poudre verte, pour charger l'explosif. Ce qui m'en reste est dans ma malle.

« Vous trouverez, dans cette malle, la poudre d'amorce qui prend feu au contact de l'acide sulfurique. L'engin est ce qu'on appelle un engin à renversement et, comme je vous l'ai dit, j'espérais

que ce renversement n'aurait lieu qu'au milieu de la Chambre.

« J'ai tenu à prouver à messieurs les députés qu'ils avaient toujours une « bombe Damoclès » suspendue au-dessus de leurs têtes. Après moi, il y en aura un autre qui, je l'espère, réussira mieux. »

L'anarchiste se posait donc en isolé, et la justice, pressée d'en terminer, accepta tous ses dires. Cet interrogatoire est du 10 décembre. Le 23, le juge, brûlant les étapes, rendait son ordonnance définitive. Il avait instruit un flagrant délit.

Qu'était Vaillant? Quelle route avait-il suivie pour en arriver là? De quelles haines son âme s'était-elle chargée? Quelles misères, quelles injustices, quelles aventures, quel fol orgueil l'avaient conduit à se hausser à ce rôle de vengeur? Ici, il devient nécessaire d'écrire son histoire.

CHAPITRE XVII

SANS FAMILLE

L'INCULPÉ avait vu le jour à Mézières, le 27 décembre 1861. Enfant naturel d'une servante du nom de Joséphine Rouyer, il fut, un peu plus tard, reconnu par son père, Jules-Auguste Vaillant. Mais celui-ci n'épousa pas. Même, après son service militaire et un bref retour au pays, il imagina de rengager. Par la suite, il devint gendarme et fut envoyé à Evisa, en Corse. La mère garda le petit jusqu'à l'âge de cinq ans, puis le fit élever au hasard, moyennant quelques francs par mois, dans un village des Ardennes. Elle vint alors à Paris et y contracta mariage avec un certain Billet, garçon de bureau à l'hôtel des Postes. Mais le jour où elle parla de faire venir son enfant, Billet refusa net de le recevoir chez lui et, pas davantage, le gendarme n'en voulut entendre parler.

Auguste Vaillant put néanmoins, quand il eut atteint sa douzième année, être mis en apprentissage, à Paris même, chez le pâtissier Corbet, rue des Petits-Carreaux. On l'y taxa

de nonchalance et de gourmandise. C'étaient ses péchés mignons.

Un jour — le 25 avril 1876 — il est surpris par son patron en train de confectionner un gâteau qu'il destine à sa propre bouche. Réprimandé et déjà trop orgueilleux pour supporter un reproche, il décide de s'enfuir. Une de ses tantes lui prend, moyennant la somme de trente centimes, un billet de chemin de fer pour Charenton et lui recommande d'aller jusqu'à ce qu'on l'arrête : « Tu diras alors, lui conseille-t-elle, que tu te rends chez ton père et la police se débrouillera. »

Un peu avant Dijon, l'enfant est l'objet d'un procès-verbal pour voyage sans billet ; on l'amène devant le procureur de la République. Ce magistrat fait prévenir les parents, et il reçoit ces deux réponses :

De la mère :

« Il m'est impossible de recevoir le jeune Vaillant Auguste, car mon mari me mèlerait à la porte avec lui et puis je suis dans la dernière des misères toujours malade. Sela met bien cruelle de me séparer de lui mais j'espère qu'il ne sera pas malheureux, car son père qui est à son aise lui fera facilement une position et avec moi il ne sera que malheureux. »

Du père :

« ... J'ai l'honneur de vous informer que cet

enfant n'est pas adoptif comme mon fils. Il est vrai que j'ai eu sa mère comme maîtresse en 1860, et, la même année, je suis parti pour l'armée, et, par suite de l'inconduite de cette femme pendant mon absence, j'ai dû l'abandonner, et, en outre, s'étant mariée à Paris, cette dernière m'est devenue tout à fait étrangère ainsi que l'enfant.

« Je vous prie donc de vouloir bien faire retourner cet enfant auprès de sa mère, à Paris, car je ne puis le reconnaître comme fils adoptif, vu que sa mère est mariée et pour son inconduite habituelle, depuis quinze ans envers moi ; malgré cela, puisque l'enfant se réclame à moi pour le secourir, je lui envoie donc ci-joint un mandat de poste de vingt francs pour se rendre auprès de sa mère, à Paris. Je fais cela comme une charité et non comme reconnaissance (paternelle). »

Le 27 mai, le tribunal correctionnel de Dijon condamne l'apprenti pâtissier à seize francs d'amende et, avec l'argent du gendarme, le parquet le refoule sur Paris.

Les mois se passent, puis on retrouve Auguste Vaillant dans les Ardennes, son département d'origine. Durant un semestre, il travaille comme aide-puddleur, à Sedan. Un peu plus tard, il est employé à la démolition des remparts de Charleville. Là, il ne paye pas son hôtelier. Puis, le 20 mai 1878, il pousse la porte de l'auberge, tenue, place Ducale, par la veuve Euphrasie Verdavanne ; il se fait servir une côtelette

et deux canons de vin, et, quand l'heure est venue de régler la dépense — quatre-vingt-dix centimes — il dit : « Madame, faites-moi arrêter. Je n'ai pas d'argent. »

Le 27 mai 1878, deuxième anniversaire de sa condamnation de 1876, les juges de Charleville lui infligent, pour grivèlerie, six jours d'emprisonnement.

Peu après, il part pour Marseille. Il fait la route à pied, couchant dans les granges ou à la belle étoile. Le 12 décembre, dans la grande ville de la Provence, des agents le surprennent porte. Oh ! la recette est mince : un sou et quelques croûtes de pain. Il n'en est pas moins poursuivi pour mendicité et condamné à trois jours de prison.

Il s'enfuit alors vers d'autres cieux ; il passe l'eau. Il se rend à Alger et il entre à la maison Altairac, qui s'occupe du finissage de la chaussure militaire. Mais, le 23 avril 1879, il est appréhendé par la police, au moment où il emporte, roulée dans un vieux pantalon, une paire de bottes de cavalerie. Cette fois, la peine est sévère et les portes de la prison Barberousse se referment pour trois mois sur lui.

Libre, il s'enfonce à l'intérieur des terres. Il pousse jusqu'aux gorges de la Chiffa et il se fait embaucher dans une carrière à plâtre. Il y devient contremaître. Il va même épouser la fille de son patron, mais, au dernier moment, le

mariage ne se fait pas. Il repart pour la France, miné par les fièvres. Au début de l'année 1881, il est à Toulon, puis il traîne de ville en ville et d'hôpital en hôpital. Le 24 avril, il est arrêté, sur le port de Marseille, au moment où il boit du vin, à même un tonneau, à l'aide d'une pipette.

Une nouvelle condamnation — un mois d'emprisonnement — prend place à son casier. C'est la cinquième. Ce sera, de cette période de sa vie, la dernière.

Passé humiliant, certes, mais combien excusable, Vaillant ayant poussé comme il a pu, sans appui, sans conseils, sans gîte, sans famille !

D'ailleurs, il va devenir un homme différent. Soigné à la Grande Chartreuse, il s'y guérit des fièvres. Il reprend, à pied, le chemin de Paris et se fixe dans la banlieue : à Clichy d'abord ; puis, à Saint-Ouen et à Villeneuve-Saint-Georges. Lâche devant un travail suivi, il fait successivement bien des métiers : ouvrier chez un fabricant de thermomètres, graveur sur verre, employé chez un fabricant de cirage, courtier en cafés. Entre temps, il se marie et, de son union, constamment en querelle, naissent deux fillettes, dont une seule, la petite Sidonie, parvient à s'élever. D'humeur plutôt sombre, il s'isole souvent. Il dévore livres et revues. Et voici que son style s'affine ; son écriture n'est plus celle d'un illettré. Il se livre en particulier à l'étude de l'histoire naturelle, de l'astronomie et des

sciences philosophiques. C'est, dans le cerveau de cet autodidacte, un amas superficiel d'idées prises un peu partout, et tout cela fermente....

Et puis, sans garde-fou, sans boussole, sans esprit critique, il traverse toutes les opinions politiques, jusqu'au socialisme révolutionnaire. C'est un assidu des réunions collectivistes, mais, bientôt, il est attiré par le mirage de l'anarchie. Les autres doctrines, si exaltées qu'elles soient, lui paraissent illusoire et mesquines. Il les suspecte de faire quelques concessions à la discipline sociale, de mettre quelque obstacle à la liberté sans limites de l'individu. Un autre catéchisme sera donc le sien. D'anarchisant, il se fera anarchiste. Et comme les dieux lui ont refusé le don de la parole, il n'aura pas à sa disposition cette soupape de sûreté, par laquelle ses violences auraient pu s'échapper sous forme de discours. Il concentrera ses haines, pour, un jour qui n'est pas loin, passer à l'action directe.

CHAPITRE XVIII

UN CLUB DANS LA PAMPA

EN attendant, il part pour l'Amérique. Il est presque achevé d'imprimer et, là, sa nature définitive va se préciser tout le long d'une correspondance qu'il adresse à un compagnon du nom de Mougin.

En Argentine, il a pris une concession au Chaco. Ce sont les pampas, ce sont les Indiens. Plus de discipline, plus de préjugés, rien que la vie sauvage.

Dans une lettre du 1^{er} octobre 1891, il se livre d'abord à une violente diatribe contre sa femme ; il explique qu'il a fui son foyer, tant pour être débarrassé d'elle que pour éviter le droit de regard de « dame police » au sujet d'une affaire de nihilistes où il pourrait être compromis. Puis, il devient lyrique, devant les admirables solitudes où il se trouve jeté.

« Sache, ami Mougin, que je me trouve bien près du tropique. Si tu veux savoir où je suis, prends une carte de la République Argentine, monte le Rio Paraguay jusqu'au Puerto Bermejo. C'est

sur les rives de ce dernier fleuve qu'un de tes copains est en train de mettre en pratique ces paroles de l'avant-garde : « Compagnons, par le monde entier, allons prêcher l'ère nouvelle !!! »

« Je suis à peu près à une dizaine de kilomètres de son embouchure. A notre arrivée, nous avons eu bien du mal, car le pays était absolument sauvage, et, avec cela, nous avions affaire à une compagnie qui voulait salement nous exploiter ; aussi, je jetai bientôt ce cri : « Ouvrier, prends la machine. Prends la terre, paysan !!!! »

« Enfin la compagnie changea et la situation maintenant est tenable.

« Quelle belle vie, mon ami ! L'indépendance et la liberté sont nos principaux lots. Que l'on se sent heureux, loin des pays civilisés ! Là, au moins, l'on ne se sent pas serré par les étreintes des lois et des préjugés de la vie civilisée. Rien que les lois de la nature pour guide. Avec quel plaisir on goûte la lecture des bouquins scientifiques dans la solitude imposante des forêts vierges où, de temps en temps, le silence est interrompu par le ricanement d'un singe ou par le rire moqueur du perroquet ! Qu'elles sont belles, les inspirations philosophiques que l'on tire des réflexions et des études faites à l'ombre des palmiers toujours verts ! Et les distractions ! Quelle belle collection d'insectes je vais pouvoir faire !

« La chasse est bonne ici. Nous avons le jaguar, la panthère, le chat-tigre, le puma ou lion d'Amérique, le tapir, le cerf, le loup et plus de dix sortes

de familles de fourmiliers, sans compter le magnifique singe hurleur. Nous avons aussi des boas et des crocodiles qui mesurent six et sept mètres. Les sortes d'oiseaux sont innombrables, dont les plus jolis sont les oiseaux-mouches. Aussi, il faut voir, quand nous mettons le feu dans les grandes herbes (hautes de deux et trois mètres), sortir les reptiles, suivis de sangliers et de cerfs par troupes, et quel feu, mon ami ! Des plaines immenses sont embrasées par l'incendie. C'est parfois dix et douze kilomètres de large qui brûlent et qui illuminent la nuit d'un reflet rouge sang. Parfois, en voyant ces lueurs, je ne puis m'empêcher de murmurer : « Voici les Pâques rouges ! ! ! Déshérité, quitte ton bouge ! »

« Enfin, mon ami, j'ai cinquante hectares de terrain, quatre bœufs, un cheval, une vache, tout l'outillage nécessaire pour l'agriculture, plus un an de vivres. La terre est très bonne, les produits y poussent à merveille, et je pense que s'il n'arrive pas, soit des invasions de sauterelles, soit des chutes trop répétées de grêlons, l'on peut facilement se mettre à l'aise en une dizaine d'années...

« Je compte, pendant les dix ans que je vais rester ici, pondre deux ouvrages philosophiques, qui, je pense, feront pas mal de bruit dans le monde savant et donneront un bon coup de main à la propagande anarchiste... »

Le 27 décembre, il lui écrit encore, et les feuillets succèdent aux feuillets ; il y en a seize.

« Permits-moi un petit entretien philosophique, suggéré par un passage de ta lettre, lequel me dit que tu te trouves, comme qui dirait, navré de voir un camarade philosophe aller chasser les Indiens de leur pays. D'abord, je suis loin de chasser ces pauvres Indiens, puisqu'il y a bientôt dix ans qu'ils l'ont abandonné, chassés par les troupes gouvernementales.... Puis, quand même ils seraient encore ici, je ne penserais guère à les chasser et je tâcherais, au contraire, de leur démontrer que la terre appartient à tous ses enfants. Ne va pas croire que c'est pour ma défense que je l'écris cela, car il me serait très facile de l'opposer la théorie de l'irresponsabilité, qui démontre que les actes d'un être vivant ne sont nés que des circonstances qui concourent à ces actes.... Que, souvent, une bien petite chose qui passe inaperçue dans la vie est le point de départ de grands événements, qui, sûrement, ne seraient pas arrivés sans cela, et l'observation nous démontre que l'homme, étant fils de la planète, sur laquelle il est forcé de ramper, il est influencé par les changements de nourriture, par le mauvais sommeil, voire même par des changements de la pression atmosphérique...

« Ajoute à cela le tempérament plus ou moins nerveux, l'éducation première, le milieu ambiant, et tu vois les différentes manières d'agir que peut prendre un homme. Je sais bien que tu vas m'objecter qu'avec cette théorie on arriverait à absoudre les bourgeois, mais je répondrai ceci :

Ce n'est pas les hommes tout d'abord qu'il faut rendre responsables, mais le milieu et les circonstances qui les forcent à agir comme ils le font. De même que l'on pourrait supprimer les mendiants, non pas en les torturant, mais simplement en supprimant la misère, de même, en supprimant l'exploitation, disparaîtraient les exploités. Et, en fait, cette question de s'attaquer aux bourgeois au lieu de s'attaquer aux bêtes fauves, qui n'est, entre nous, que ce que nous appelons, en anarchie, la propagande par le fait, n'est qu'une affaire de tempérament; ni plus ni moins. Les anarchistes ont deux manières de raisonner: l'une, purement révolutionnaire; l'autre, philosophique. C'est à cette dernière que j'adhère, parce que l'anarchie doit être philosophique, de même que la philosophie est forcément anarchiste. Tout en admirant les martyrs de la cause, je ne me sens pas l'abnégation de moi-même assez développée pour en arriver là. Et puis, pourquoi ne la commençons-nous pas cette attaque? C'est parce que, sans bien nous en rendre compte, nous sentons que la masse ne nous suit pas encore; nous nous rendons compte que, quand même nous serions vainqueurs, elle ne pourrait profiter de sa situation. Nous sentons, ou du moins je sens personnellement, qu'à côté du ventre à remplir, il y a le cerveau à ouvrir et à instruire, et que l'anarchie serait à la masse ce que les plus belles couleurs sont aux aveugles, et les plus beaux accords harmoniques aux sourds... »

Et plus loin :

« Regarde ce que l'on peut faire en propagande. Dans cette contrée perdue, où aucun écho de la vie civilisée ne vient frapper nos oreilles, eh bien ! j'ai pu réunir une vingtaine de jeunes gens, et nous avons fondé un club philosophique. J'en suis le président. Je les en félicite, non pas que j'aime les honneurs, mais parce qu'ils ont compris que le terrain scientifique est le meilleur pour l'étude. Aussi, il faut les voir : l'un, s'occupant d'astronomie, observer une éclipse ; un autre, s'occuper des phénomènes atmosphériques ; un autre, des mœurs de tel ou tel insecte ; un autre, observer qu'une fleur, simple marguerite jaune des champs, est un véritable cadran solaire, sa corolle suivant le soleil de son lever à son coucher ; un autre enfin, c'est sur les phénomènes psychologiques de la vie qu'il va porter son attention. Et tous, ils étaient arrivés, il y a un an, avec tous les préjugés bourgeois en tête, religion, patrie, propriété, etc... »

C'est l'Arcadie. Mais voici un trait de caractère. Quel transport d'orgueil dans la tartarinade qu'on va lire !

« Écoute le récit d'une aventure qui m'est arrivée sur les rives mêmes du Bermejo. C'est la première fois que je me suis trouvé en face d'un tigre, non pas d'un jaguar, mais d'un vrai tigre. Me trouvant occupé à couper des bambous au bord d'une

forêt vierge, j'entendis, tout à coup, à une vingtaine de mètres de moi, un grondement qui ne permettait guère de me rendre compte de quel animal il pouvait provenir. Emporté par la curiosité, je m'aventurai prudemment sous les lianes, à quatre pattes, car, souvent, il n'est guère permis d'y marcher autrement. Je suivais un sentier frayé par des chevreuils, lorsque, arrivé à une éclaircie, je me relevai instinctivement. Je tournai la tête sur la droite. Elle rencontra celle d'un tigre qui, surpris sans doute de voir arriver un gibier inusité, avait fait un mouvement de recul et restait comme cloué au sol. Ah ! mon ami, je m'en souviendrai toujours. Nos têtes avaient été si proches, que j'avais senti son haleine chaude sur ma figure. Quelle belle bête ! haute au moins d'un mètre, d'une longueur au moins d'un mètre cinquante à deux mètres, avec une fourrure rougeâtre tranchée par des raies transversales très foncées. Involontairement, lors de son mouvement de recul, mes yeux se sont portés sur les siens. Oh ! ne va pas croire que j'ai joué là au dompteur. Oh non ! Du reste, je ne pensais guère à cela, étant sans arme et entendant derrière moi sa compagne qui pouvait être à une dizaine de mètres. Je commençais à philosopher un peu sur la fragilité de la vie, mais, tout à coup, soit qu'il fût gêné par mon regard, ce que m'ont dit les fils du pays auxquels j'ai raconté l'aventure, soit que les grognements de sa compagne lui firent lâcher prise, il fit volte-face sur lui-même lentement... »

D'un seul regard, Vaillant fait reculer les tigres !

Puis, changeant de sujet, il forme des projets d'avenir. Il s'est associé à trois émigrants pour la fabrication du vinaigre et l'achat des bêtes à cornes :

« Notre but, faire feu de toutes pièces ici, afin de gagner le plus possible en le moins de temps... Les quatre camarades que nous serons pour la peine, nous le resterons pour en manger les fruits aussitôt que nous aurons ramassé assez pour vivre tranquilles le reste de nos jours. Nous enverrons alors le Chaco et l'Amérique dans les oubliettes et nous irons nous installer dans un petit pavillon à Alger, sur les bords de la mer, où le climat est très doux. Là, livrés à l'étude des sciences et à la propagande de nos idées, nous finirons nos jours le mieux que nous pourrons, et la seule chose que je souhaite, bien cher ami Mougin, c'est que tu sois avec nous... »

Voilà Vaillant en passe de finir dans la peau d'un capitaliste, d'un penseur et d'un bourgeois ! Mais l'affaire n'aboutit pas aux résultats espérés. Bientôt, les déceptions commencent, déceptions d'amour-propre, déceptions de fortune. Le fils du gendarme n'en est déjà plus à l'anarchie philosophique. Dans une lettre du 31 janvier 1892, il donne, de la propagande par le fait, cette définition :

« La propagande par le fait, c'est-à-dire l'exécu-

tion d'un bourgeois, la démolition d'une maison ou bien encore le vol au profit individuel... »

Et il ajoute :

« Elle ne se commande pas.... Et qui peut répondre de l'avenir? Qui sait si, moi-même, un jour, fatigué de la lutte, après avoir subi désillusion sur désillusion, je n'irai pas, le cœur plein de haine, livrer et finir la lutte suprême entre moi et la société. »

Oh ! ce moi qui se dresse, déjà prêt à agir !

Dans une dernière lettre, du 1^{er} mars 1892, Vaillant demande :

« Que se passe-t-il en propagande anarchiste à Paris? Je n'ai aucune nouvelle. La propagande marche-t-elle, car je pense qu'il est fatal que, dans les pays civilisés, la misère doit aller de mal en pire et que les ventres creux doivent commencer à sonner la charge.... »

Puis, il fait l'apologie de l'amour libre, bien que, écrive-t-il, « la semence risque d'être étouffée par toutes les mauvaises herbes que sont les idées bourgeoises ».

Il se plaint amèrement des fléaux de la nature tropicale, à laquelle il s'acclimate de moins en moins, des pluies diluviennes, auxquelles succèdent des sécheresses atroces. Bientôt d'ailleurs, il fuit cette inclémente région de la République Argentine, qui ne fut pas pour lui l'Eldorado.

Il se replie du côté des routes, du côté des villes. Il s'arrête à Santa-Fé, où il trouve à s'employer quelque temps chez un M. Daumas, ancien conseiller municipal de Paris. Et puis, au mois d'avril 1893, il est en France.

Il apprend alors les sinistres exploits de Ravachol, les explosions du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy, l'exécution de ce martyr de la cause sainte et la vengeance anticipée qu'en ont tirée les compagnons, en détruisant, par la bombe, le restaurant Véry.

Peut-être y a-t-il mieux à faire, et plus grand ?

A ce moment, l'évolution de Vaillant est devenue complète. L'anarchiste sent en lui gronder la haine. Mais surtout, deux traits de son caractère se sont fixés, qui vont se manifester dans la dernière période de sa vie : l'impatience et l'orgueil.

Au mois de juin, il trouve asile chez un tailleur en cristaux, Auguste Marchal, qui est le mari d'une cousine de sa femme. A ce foyer, il professe ses idées sur l'amour libre, et son hôte se sent tellement affranchi de tout préjugé bourgeois, qu'il n'hésite pas à signer une déclaration, par laquelle il rend la liberté à son épouse. Vaillant se met aussitôt en ménage avec celle-ci et il imagine de vendre les meubles de la maison, aussitôt après que Marchal lui a cédé la place.

Il vient alors habiter Choisy-le-Roi, en dernier lieu, 17, rue de la Raffinerie, et il reprend sa fille Sidonie, une enfant de dix ans.

Mais bien que, dans cette petite ville, il ait fondé — sans livres et sans local — à l'usage des *compagnons*, une bibliothèque philosophique pour l'étude et la vulgarisation des sciences politiques, il connaît la pire détresse, avec trois bouches à nourrir.

Le 3 juillet, après d'humbles démarches, il entre à la maroquinerie Petitpon, comme homme de peine à l'essai, au salaire de vingt francs par semaine.

Puis, le 27 novembre, à la fin de la journée, il se présente, à Paris, chez la dame Guillermine Peyrard, qui tient un hôtel meublé, 70, rue Daguerre. Sans marchander, il loue, sous le nom d'Auguste Marchal, une chambre, moyennant le prix mensuel de vingt-quatre francs, et il paye d'avance la première semaine. Il y dépose, le jour même, une valise en toile jaune et, le lendemain, une grande caisse carrée en bois noir. Il se montre là, plus ou moins longtemps, presque chaque jour, mais il recommande qu'on ne touche à rien, pendant ses absences. Et, comme il se défie, il applique d'imperceptibles scellés à la caisse, ainsi qu'au placard, prêt à changer d'hôtel, s'il constate qu'une main curieuse est passée par là.

Le 9 décembre, il vient pour la dernière fois. Un peu après midi et demi, il quitte sa chambre, cachant quelque chose sous son gilet.

Et à quatre heures cinq....

CHAPITRE XIX

A TOUTE VAPEUR

Du 10 au 22 décembre, M. Meyer fit subir à Vaillant six interrogatoires.

A l'issue du premier, il se rendit directement de l'Hôtel-Dieu à la chambre de la rue Daguerre, où le procureur de la République Roulier, le préfet de police Lépine, le commissaire Clément et le chef du laboratoire municipal Charles Girard l'assistèrent dans sa perquisition.

Le bol et l'ustensile en fer-blanc, dont avait parlé l'auteur de l'attentat, étaient bien sur le marbre de la cheminée, voisinant avec deux petites bouteilles, dont l'une contenait de l'acide sulfurique.

La caisse en bois noir, divisée en trois compartiments, se trouvait renfermer un paquet de *caboche*s, une ampoule de verre, deux boîtes cylindriques en fer-blanc venant d'une maison de caféine, du sucre en poudre, du chlorate de potasse et cent cinquante grammes d'une poudre verte, enveloppée dans un numéro du journal

l'Éclair, du 2 décembre précédent. C'était, l'analyse le démontra, un mélange de ferrocyanure de potassium, de chlorate de potasse et d'acide picrique.

La parole était désormais à Vaillant et à M. Girard, celui-ci ayant procédé, dans la salle même du Palais-Bourbon, à toutes recherches et à toutes saisies de fragments d'engin ou de résidus de poudre. Mais comment l'anarchiste et le savant n'eussent-ils pas été d'accord, quant à la composition de la bombe, puisque le premier, non seulement avouait tout, mais encore devait se targuer de son art en la matière?

Vaillant s'était mis à l'ouvrage dans la matinée du 9 décembre, et sa chambre de la rue Daguerre lui avait servi de laboratoire. Prenant une petite boîte ovale en fer-blanc qu'il s'était procurée, la veille, chez un brocanteur de la rue Beaubourg, il y avait enfermé un tube de verre, étranglé vers son milieu et renfermant, séparés par un tampon d'ouate : en bas, de l'acide sulfurique ; en haut, de la poudre d'amorce. La boîte, il l'avait remplie de poudre verte, substance d'une puissance explosive égale à la dynamite elle-même et dont certaines feuilles anarchistes avaient publié la composition. Puis, après avoir mis le couvercle, il avait déposé l'engin dans une cantine en fer-blanc, sur une couche de *caboche*s, achetées chez un marchand de crépins du faubourg Saint-Denis. Tous les interstices, il les avait comblés avec d'autres

caboches de même provenance et, la cantine fermée à son tour, il l'avait entourée de plusieurs doubles de fil de fer, prenant bien soin d'assujettir, sous la partie inférieure, un bourrelet de papier. C'était pour assurer le renversement du système, dans le cas où le choc n'aurait pas suffi à briser le tube de verre et à mettre en contact la poudre d'amorce et l'acide sulfurique.

Les éléments principaux de sa poudre, il les avait achetés, afin de ne pas donner l'éveil, par minuscules fractions et pour quelques sous chaque fois, chez divers marchands droguistes. Il disait, pour le ferrocyanure de potassium, qu'il avait besoin de tremper ses outils, et, pour l'acide picrique, qu'il s'occupait de teinture.

Devant le juge Meyer, il se complut à donner des détails, du moment que son orgueil en pouvait tirer quelque avantage.

« Il y avait fort longtemps (interrogatoire du 18 décembre) que je connaissais la composition de la poudre verte. Je m'étais occupé de chimie, avant d'être anarchiste, et c'est, dès la découverte de cette poudre par un lieutenant-colonel, Hennebel ou Henneber, que j'en ai retenu la composition. Quant à la poudre fulminante, je savais, dès l'âge de vingt ans, qu'un mélange de chlorate de potasse et de sucre s'enflamme au contact de l'acide sulfurique. J'ai même eu, un instant, l'intention d'employer cette poudre à la confection des allumettes. J'en avais fabriqué pour mon usage

personnel, parce qu'elles offraient l'avantage de ne rien sentir, et j'ai songé à ce moment à prendre un brevet....

« Je m'étais livré à quelques essais sur la poudre fulminante. Je m'étais assuré que l'acide sulfurique la faisait bien prendre feu. J'avais étudié également le temps nécessaire pour que cet acide traversât le coton après le renversement. Si j'avais su qu'on fût aussi serré dans les tribunes de la Chambre, j'aurais mis un peu plus de coton, ce qui aurait permis à l'engin, tout en se renversant trop tôt, d'atteindre le milieu de la salle, avant d'éclater.... »

Vaillant ne fut en désaccord avec M. Girard que sur la puissance homicide de la bombe.

« L'engin, avait écrit ce chimiste dans son rapport, exigeait une grande adresse et une expérience consommée, de la part de celui qui l'a imaginé et construit. Son explosion dans l'espace a déterminé la projection d'une grande partie de la mitraille dans la voûte, les plafonds, les colonnes de marbre, les bois des balcons et en a atténué singulièrement les effets. Il est certain que, si cette bombe était tombée et eût éclaté au pied de la tribune, les personnes atteintes directement par les projectiles eussent été frappées à mort, vu la vitesse de ces projectiles, leur force de pénétration et le peu d'espace qui aurait séparé les victimes du siège de l'explosion. L'engin était donc chargé et combiné pour produire des effets mortels. »

« Non, répondit Vaillant dans son interrogatoire du 13 décembre. Je vous prie de remarquer que j'aurais pu mettre des balles au lieu de clous, apporter deux bombes au lieu d'une et fabriquer de la poudre cinq fois plus forte. Je n'allais pas pour tuer, mais pour faire un acte de propagande. Si les députés ne veulent pas s'occuper de la classe ouvrière, il en viendra d'autres après moi.... »

Il ajouta, dans le même interrogatoire :

« Je vous assure que je n'avais aucun ami autour de moi. J'ai voulu prouver ce que pouvait faire un homme seul. On ose prétendre, depuis trop longtemps, que les anarchistes n'ont pas le courage de prendre la responsabilité de leurs actes. Je me proposais même, si la blessure de mon nez ne m'avait empli la gorge de sang, d'adresser à messieurs les députés, aussitôt après l'explosion, ce petit discours : « Si vous ne vous occupez pas des malheureux, les malheureux s'occupent de vous ! »

L'orgueil, toujours l'orgueil !

Et, après l'orgueil, l'impatience :

« Si j'avais pu, comme je l'ai tenté, entrer le jeudi à la Chambre, il est probable que j'aurais mieux pris mes dispositions le samedi. Mais j'étais pressé. Je m'étais fait mal au pied quelques jours auparavant ; j'avais même gardé le lit. A la suite de mes courses, ayant ressenti de nouvelles douleurs, j'ai craint de m'aliter pour de bon et de ne pouvoir lancer mon engin

avant les vacances que les députés s'octroient en janvier. J'ai donc précipité les événements. »

Il se défendit avec véhémence du reproche d'avoir pris la fuite :

« Allons donc ! J'ai quitté la tribune le dernier. Si des gardiens vous ont dit qu'ils m'avaient vu secouer violemment la porte extérieure du vestibule, eh bien ! ils se sont trompés.... »

Comment l'anarchiste avait-il réussi à prendre place dans la petite tribune des billets ? De la façon suivante :

Il avait tout d'abord adressé une lettre à son homonyme, M. Édouard Vaillant, député et conseiller municipal de Paris. Il lui parlait de M. Daumas, son ancien collègue de l'Hôtel de Ville, et, finalement, sollicitait une carte de faveur pour la Chambre. Mais il avait oublié de donner son adresse. Le jeudi 7 décembre, il prit la file des électeurs qui demandaient M. Jean Argeliès, député de Seine-et-Oise, avec l'espoir qu'il les ferait assister à la séance. A tous, M. Argeliès répondit qu'il n'y avait plus de place pour personne et, à tous, il conseilla de revenir un autre jour.

Dès le 28 novembre, Vaillant s'était commandé à la papeterie Carpentier, 76, faubourg Saint-Denis, cent cartes de visite, ainsi libellées : *E. Dumont, 8, avenue Valenton, Villeneuve-Saint-Georges*. Le samedi 9 décembre, de la salle d'attente du Palais-Bourbon, il en fit passer deux au même député, en même temps que le

bulletin d'usage et une lettre conçue en ces termes :

« Cher monsieur,

« Excusez la liberté que je prends de vous rappeler votre promesse de jeudi dernier. Voudriez-vous être assez aimable de me faire entrer à la Chambre? Au cas où je ne serais pas dans la salle d'attente, je suis dehors à la queue.

« Tout en vous remerciant d'avance, je suis, monsieur le député, votre tout dévoué.

« E. DUMONT. »

M. Argeliès avait déjà conversé, le 7, avec le prétendu Dumont. Il vint, le reconnut, et, se trouvant en présence d'un homme fort poli qui s'excusait de le déranger encore, il lui donna un billet de tribune.

On retrouva sans peine la personne qui avait gêné Vaillant, au moment où celui-ci, entr'ouvrant son gilet et sa veste comme s'il avait eu trop chaud, démasquait sa bombe pour la lancer dans l'espace. C'était une dame Laporte, née Maria Neyrolles et mariée à un marchand de vins en gros. Qu'avait-elle vu? un bras passer sur son épaule, et jeter avec force un objet : « Ça faisait *ch! ch! ch!* déclara-t-elle. C'était un sifflement saccadé. » D'ailleurs, elle avait entendu presque immédiatement l'explosion et, si vif avait été son émoi, qu'elle n'avait pas senti

les *caboches* qui pénétraient dans ses chairs, en lui fracturant la rotule gauche.

Le 2 décembre, Vaillant, l'orgueilleux Vaillant, avait posé chez Charles-Auguste Gallot, 1, boulevard Beaumarchais, pour douze photographies-buste; il en avait pris livraison le matin même de l'attentat et il en avait envoyé quatre à sa maîtresse, avec une lettre lui annonçant qu'elle entendrait parler de lui par les journaux. Les autres, il assura les avoir expédiées à des gens qu'il ne voulait pas désigner.

Comment avait-il pu faire face, quand la misère le harcelait, à tant de petits achats? Ici, le bât le blessa quelque peu. Il se contenta de répondre, le 13 décembre, à M. Meyer, qui n'eut pas la curiosité de demander ou de chercher davantage :

« Je me suis adressé à un anarchiste cambrioleur, dont, bien entendu, je ne vous dirai pas le nom. Je l'ai prié, il y a trois semaines, de me prêter une somme de cent francs, dont j'avais besoin pour un acte révolutionnaire. Son premier mouvement a été de refuser : « Je ne te connais pas. » Puis, il s'est ravisé : « Enfin, reviens dans deux ou trois jours. D'ici là, j'aurai pris des renseignements sur ton compte. » Je l'ai revu le dimanche 26 novembre écoulé et il m'a remis l'argent. »

Le 22 décembre, le juge et l'inculpé se virent pour la dernière fois et se séparèrent sur ces mots :

VAILLANT. — Jamais je n'ai eu de haine pour personne et j'ai prouvé par mes actes, depuis que je suis raisonnable, que j'ai toujours été doux et humain envers mes semblables.

LE JUGE. — Ce n'est point cependant par l'attentat que vous avez commis que vous prouvez votre humanité. Songez que les nombreuses gens, à qui vous avez imposé tant de vives souffrances, ne vous avaient rien fait.

VAILLANT. — Je me disculperai aux assises.

Vaillant était-il le solitaire dont il avait pris le masque? Dans sa précipitation d'en finir, la justice avait bien voulu le croire sur parole. Quels avaient été les fréquentations et les conciliabules de l'inculpé depuis son retour en France? Existait-il réellement, l'anarchiste cambrioleur qui avait commandité l'opération du 9 décembre? De tout cela, faute de temps, on ne se préoccupa guère. Peut-être n'en eût-on pas appris beaucoup plus! Mais, en ne cherchant point, on s'interdisait l'espoir de rien découvrir.

Le 26 décembre, dix-sept jours donc après l'attentat, la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Manuel, renvoyait Vaillant devant le jury de la Seine, des chefs de tentatives d'assassinats et de destruction volontaire d'édifice par l'effet d'une substance explosible.

L'affaire fut portée au rôle des assises, pour le 5 janvier.

CHAPITRE XX

DU PLAISANT AU SÉVÈRE

VAILLANT avait demandé à M^e Jean Ajalbert de le défendre. Il l'avait choisi, parce qu'il avait lu, dans le journal *la Révolte*, le remarquable plaidoyer, dont ce jeune avocat, doublé d'un écrivain de talent, avait fait la scène maîtresse de *la Fille Élisa*, quand il avait mis au théâtre le roman d'Edmond de Goncourt.

Dans un de ses derniers livres, *les Mystères de l'Académie Goncourt*, Jean Ajalbert a décrit, en phrases hachées, saisissantes, les états d'âme par lesquels il passa alors :

« Une plaidoirie s'esquissait vengeresse, le procès de la Société, toute. On entendait ce qu'on n'avait jamais entendu.... Puis, la dépression.... Comment accepter pareille tâche — avec si peu de métier, une voix qui n'irait pas jusqu'au bout?... Sans doute, j'écrirais.... Un ou deux mois avant l'audience.... »

Déjà, il songeait à faire venir à la barre sociologues, écrivains, députés adversaires de la

peine de mort, médecins, savants, à mettre toutes les responsabilités face à face, quand il apprit que l'affaire, déjà instruite en toute hâte, allait être jugée sur-le-champ. Il demanda une remise. Ne la pouvant obtenir, il se refusa, et, du même coup, obligea le procès à reculer devant lui.

Voici la lettre, de fière allure et d'ailleurs fort correcte de ton, qu'il adressa, le 4 janvier, au procureur général :

« J'ai l'honneur de vous aviser que je ne me présenterai point à l'audience des assises du 5 pour assumer une responsabilité qu'il ne me convient pas d'encourir, puisque la défense ne saurait être là qu'un simulacre de défense. »

Il exposait ensuite sa démarche infructueuse auprès de l'avocat général de service, devant lequel il s'était pourtant prévalu de plusieurs maîtres du barreau, « dont le sentiment du devoir et du droit de la défense était d'accord avec le sien ».

« Enfin, poursuivait-il, j'invoquai une haute raison d'humanité générale sur ce qu'avait d'anormal cette date prématurée du 5 janvier, alors qu'un rapport médical du 20 décembre concluait que Vaillant ne pourrait être transféré hors de sa cellule avant quinze jours.

« Vous savez, monsieur le procureur général, le sort de ma démarche, la réponse qu'elle obtint : le 5 janvier demeurait la date irrévocable.

« J'engageai donc Vaillant à se pourvoir en cassation. Ce pourvoi, parvenu mardi à la Cour, vint d'être rejeté tout à l'heure.

« Dans la situation qui est faite à la défense, je renonce à défendre Vaillant : c'est le seul moyen de le défendre qui me reste.

« Je suis sûr que je suis d'accord avec vous, monsieur le procureur général, comme je crois être d'accord avec mes maîtres et mes confrères, comme je suis d'accord avec ma conscience. Je remplis strictement mon devoir professionnel, en renonçant à la tâche que les circonstances ont rendue pour moi impossible. »

M^e Ajalbert avait indiqué à Vaillant M^e Fernand Labori.

Celui-ci accepta de plaider au pied levé, peut-on dire, car, en dépit de toutes ses démarches, l'affaire ne fut pas reportée plus loin que le 10 janvier.

Il n'avait pas encore trente-quatre ans. Un instant, il avait cherché sa voie ; il avait voyagé, et, à son retour, il s'était élancé, après une préparation de grand style, à l'assaut du palais de justice, avec toute l'impétuosité d'un torrent.

Un athlète, des cheveux blond doré descendant en faucille au-dessus des yeux, le nez avançant tel un promontoire, la barbe taillée en pointe sous une moustache aux larges crocs, le regard bleu empreint de franchise, la voix d'un retentissant et harmonieux métal, un cœur

généreux battant sous la robe qui fumait comme un volcan, de la fougue, des éclats de tonnerre, il devait, dans la défense d'un anarchiste sans grandeur, révéler un robuste et noble talent, ce paladin de maintes causes désespérées.

Fonction oblige. Le procureur général Edmond-René-Ernest Bertrand avait décidé de monter lui-même au fauteuil du ministère public. Il était « de robe », comme on disait jadis. Fils d'un magistrat devenu conseiller à la cour d'appel de Paris, il avait eu, pour grand-oncle, le juge Douet d'Arc qui avait instruit l'affaire Troppmann, de sinistre mémoire.

Le front dégarni, un lorgnon chevauchant son nez, les moustaches mêlées à sa barbiche, il avait de l'allure, l'allure d'un magistrat du temps de la Réforme, sans solennité et sans morgue.

Il avait fait toute sa carrière au palais de justice de Paris, où il était entré, le 9 août 1870, comme juge suppléant au tribunal de la Seine et, avant d'être placé à la tête du parquet général, il avait conclu, pendant plus de cinq ans, à la cour de cassation.

Ce fut un jour qu'il requérait aux assises, comme substitut du procureur général, que se produisit un bien singulier coup de théâtre. Il avait à demander la tête d'un certain Kirail, accusé de complicité de l'assassinat d'un garçon de recettes. Sentant sa conviction fléchir, il en fit loyalement l'aveu et préféra abandonner l'ac-

cusation. Mais le président ne l'entendit pas de la sorte. Dans son résumé, il reprit toutes les charges et sut les grouper avec tant de force persuasive, que le jury rapporta un verdict de culpabilité. Et, bien que ce réquisitoire ne fût pas au programme, il avait, s'armant de ce que les débats étaient clos, empêché l'avocat de répondre.

A cet incident et à quelques autres du même genre, le résumé ne survécut pas.

A la Chambre, l'émoi n'avait cessé de régner. Au lendemain de l'attentat, le Parlement avait voté des dispositions qui, promulguées le 12 décembre, étaient venues aggraver certains articles de la loi sur la liberté de la presse. Et, dans l'enceinte même du Palais-Bourbon, des mesures exceptionnelles avaient été prises pour qu'aucun nouveau Vaillant ne pût lancer une nouvelle bombe. Ceux, que la curiosité seule attirait, ne pénétraient plus, et *le Figaro*, dans son numéro du 13 décembre, s'amusa de la situation. Voici l'article, dû à la plume de Brioux :

POUR ENTRER A LA CHAMBRE

(A la porte du Palais-Bourbon.)

UN CITOYEN. — Monsieur l'huissier, les séances de la Chambre étant publiques, je voudrais bien assister à celle qui va s'ouvrir.

L'HUISSIER. — Votre nom? Votre prénom? Date et lieu de naissance? (*Le monsieur répond.*)

LE MONSIEUR. — Puis-je entrer maintenant?

L'HUISSIER. — Encore une question ! Dans quel but voulez-vous entrer à la Chambre?

LE MONSIEUR. — Mais...

L'HUISSIER. — Vous hésitez. Seriez-vous anarchiste?

LE MONSIEUR. — Ah ! non, par exemple.

L'HUISSIER, *souçonneux*. — Vous vous en défendez bien vivement... Veuillez me suivre?

LE MONSIEUR. — Où me conduisez-vous?

L'HUISSIER. — A la succursale du service anthropométrique. Nous y voici. Déshabillez-vous.

LE MONSIEUR. — Hein ? Que je...

L'HUISSIER. — Rassurez-vous, il n'y a ici que M. Bertillon. Il en a vu bien d'autres.

LE MONSIEUR. — Enfin... Comme voilà huit jours que je viens sans pouvoir entrer, je me résous à tout. (*Il s'exécute. On le mesure.*)

L'HUISSIER. — Rhabillez-vous. Bien. Veuillez répéter, après moi, la formule du serment : « Je jure, en pénétrant dans l'enceinte sacrée, que je suis animé des sentiments d'admiration les plus profonds pour la Chambre en général et chaque député en particulier. Je jure ne posséder ni dynamite, ni acide picrique, ni poudre chloratée, ni marmite, ni petits clous, ni engins généralement quelconques.

LE MONSIEUR. — Je le jure.

L'HUISSIER. — Vous pouvez entrer. Seulement, la séance vient de finir.

LE MONSIEUR. — Mais alors, comment faire pour entrer à la Chambre?

L'HUISSIER. — Faites-vous élire. Par le temps qui court, c'est plus facile que d'y entrer comme visiteur.

Le 3 janvier, *le Figaro* continua à se divertir et à divertir ses lecteurs. Il leur offrit, pour étrennes, toujours sous la signature de Brioux : *Le jour de l'an de l'anarchiste.*

Chez un anarchiste, le 1^{er} janvier, sept heures du matin.

L'ANARCHISTE, *dans son lit, se réveillant*. — Aujourd'hui le 1^{er} janvier, il va falloir subir cette mode bourgeoise des visites et des étrennes. C'est bien ennuyeux. (*On sonne à la porte d'entrée.*) Bon ! Voilà déjà que ça commence.... Dès qu'on est un petit peu en vue, il y a des gens qui se croient obligés.... (*Nouveau coup de sonnette. A sa bonne.*) Allez ouvrir ! Il est pressé, celui-là ; ce doit être quelque fournisseur.... Il y a même des individus qui s'autorisent de vous avoir embêté toute l'année pour venir vous demander un petit cadeau.

LA BONNE. — Monsieur, c'est le commissaire de police.

L'ANARCHISTE. — Là ! Qu'est-ce que je disais?... Donnez-lui la petite bombe qui est sous la fontaine, dans la cuisine.

LA BONNE. — Il veut vous parler....

L'ANARCHISTE. — Pour me présenter lui-

même ses souhaits. Il est bien gentil, mais rasant. Faites entrer.... (*Entre M. Clément.*) Ah ! ce bon M. Clément ! Asseyez-vous donc.... Oui, bonne et heureuse, n'est-ce pas ? Moi aussi. La bonne va vous donner vos étrennes.

M. CLÉMENT. — C'est que je voudrais... choisir.

L'ANARCHISTE. — Très bien, très bien. Je ne saurais rien vous refuser. Fouillez partout et prenez ce qui vous conviendra.

M. CLÉMENT, *après avoir perquisitionné.* — C'est que, maintenant, il faudrait vous lever et venir avec moi.

L'ANARCHISTE, *obéissant.* — Ce bon M. Clément ! Vous ne voulez pas que je passe cette journée dans la solitude.... C'est gentil.... Nous allons à la campagne ?

M. CLÉMENT. — Non.... A la préfecture de police.

L'ANARCHISTE. — Ce cher M. Lépine veut m'avoir à déjeuner ?

M. CLÉMENT, *se fouillant.* — De plus....

L'ANARCHISTE. — Il m'envoie un cadeau.... Il est trop aimable.

M. CLÉMENT. — Oui, ceci. (*Il lui passe les menottes.*)

L'ANARCHISTE. — Une paire de bracelets.... Oui, c'est la mode.... Allons, allons ! Voilà une année qui commence bien.

Ce fut le 5 janvier que Forain donna au *Figaro* son premier *Doux Pays*.

Et voici le sujet de sa caricature : Un monsieur vient de se trouver mal dans un fauteuil. Il a laissé échapper de ses doigts une convocation et renversé sa tasse de café. Sa femme lui prodigue des soins et dit à sa fille accourue pleine d'anxiété.

« Nous sommes perdus. Ton père est du jury... aujourd'hui. »

Mais, dans le même journal et le même jour, le rédacteur en chef Francis Magnard ne se sentait guère d'humeur à badiner :

« Dans quelques heures, écrivait-il, les jurés de la Seine se seront prononcés sur le crime de l'anarchiste Vaillant et nous auront montré ce qu'il faut décidément penser de l'institution même du jury. On a souvent dit que le jury était à la justice ce que la garde nationale était à l'armée.

« La comparaison a du vrai ; dans le cas présent, une condamnation mitigée ferait un effet déplorable et serait un encouragement pour les propagandistes par le fait.

« Que les jurés se défont surtout des sentimentalités auxquelles ils se laissent aller quelquefois. La vie de Vaillant, j'en conviens, n'a pas dû contribuer à faire de lui un conservateur, mais c'est une théorie nouvelle et fort inquiétante que celle qui excuse les attentats des anarchistes, sous prétexte que la société a été une marâtre pour eux.

« Raconter que Vaillant aime sa maîtresse ou adore sa fille n'est pas non plus une excuse. Ne

pouvait-il, dans le crime qu'il avait combiné, faire des veuves et des orphelins?

« La sincérité, la bonne foi de Vaillant est hors de cause; ce gredin est convaincu; cela encore ne suffit pas pour le justifier.

« Quand le loup croque les moutons et au besoin le berger, quand la vipère mord le bûcheron dans la forêt, ils sont aussi de bonne foi et croient agir dans la plénitude de leurs droits, et j'ai idée que, lorsqu'on les tue, ils doivent se faire une fâcheuse idée de la justice humaine.

« Vaillant revendique les droits de l'anarchie; il n'admet pas qu'on le juge comme criminel, mais comme penseur. S'il était plus au courant du jargon des petits coins où l'on fait de l'anarchie platonique, il se déclarerait « intellectuel ».

« De tout temps, les assassins politiques ont eu de ces prétentions; ils n'en démontrent que mieux le danger infernal des doctrines dont ils se sont nourris.

« La question n'est pas de savoir si tout est parfait ici-bas, mais si les Ravachol, les Vaillant et consorts font avancer l'épanouissement du grand soir; personne n'osera l'affirmer parmi les anarchistes dilettantes et amateurs. Et cela seul condamne les crimes qu'ils essaient de justifier.

« Nous espérons que le jury de la Seine fera son devoir. »

L'article tomba comme le couperet de la guilotine. Cinq jours plus tard, il n'avait rien perdu de son actualité, ni de son impitoyable mordant.

CHAPITRE XXI

« NON, MONSIEUR, JE N'ERGOTE PAS »

LES débats de l'affaire Vaillant s'ouvrirent, un peu avant midi, le mercredi 10 janvier 1894. On devine quelle passion de curiosité ils soulevèrent. Aussi, le palais de justice s'était-il, pour la circonstance, transformé en une véritable forteresse. On n'y pouvait pénétrer que par une seule des portes de sa grille monumentale, et encore demeurait-elle entre-bâillée, de manière à ne livrer passage qu'à une seule personne à la fois. Je me souviens que, sous ma robe noire d'avocat stagiaire, je fis longtemps la queue pour accéder à la salle d'audience, devant le petit escalier de la galerie Lamoignon; nous étions si nombreux, qu'on eût dit une volée de jeunes corbeaux s'ébattant dans une terre labourée.

La table des pièces à conviction apparaissait lourdement garnie. On y pouvait voir la balustrade de la tribune du haut de laquelle avait été lancé l'engin et constater que le velours en avait été comme déchiqueté à coups d'épingle.

On distinguait encore, tout meurtri, le bronze officiel du cadran de la grande horloge, puis un paquet de hardes ensanglantées et quelques fragments de la bombe. A terre, avait été posée une caisse en bois noir, quelque peu délabrée, avec cette inscription sur une feuille de papier : *Malle ayant appartenu à Vaillant. Haut. Ne pas renverser.* Et, bien qu'on sût qu'elle ne renfermait pas d'explosif, on ne la frôlait pas sans frissonner un peu.

Vaillant parut, encadré de cinq gardes municipaux. Il était maigre, jaune et osseux. Une barbe brune, taillée ras sur les joues et se terminant en pointe sous le menton, encadrait son visage. Les yeux se cachaient, clignotants et durs, sous la profondeur des arcades sourcilières. Le front strié de vaisseaux sanguins, haut et bombé, n'offrait rien de vulgaire. L'homme avait fait quelque toilette. Il portait la raie sur le côté et s'était sanglé dans un pardessus bleu, que rehaussaient, au col et aux manches, des garnitures de faux astrakan.

Dès qu'il eût été invité à parler, sa voix sortit sèche et parfois cinglante.

Le président des assises était le conseiller Gustave-Georges-Paul Caze, frère d'un député de la Haute-Garonne. Toulousain, il avait gravi les premiers échelons de sa carrière dans le ressort natal, et, lors de la réforme de la magistrature, il avait été appelé à la Cour de Paris. Qu'on imagine un tout petit homme, avec une

grosse tête, un crâne d'ivoire encadré de flocons de cheveux blancs et un masque de prélat. Il mena le procès à l'ancienne mode, sans bienveillance pour l'accusé, mais avec une autorité, une maîtrise et un esprit d'à-propos qui faisaient de lui un interrogateur redoutable.

Il avait pour assesseurs ses collègues Labour, Grehen et Persac.

On sut bientôt, dans la salle, que le procureur général Bertrand avait récusé six jurés, tandis que M^e Labori n'avait usé du même droit qu'une fois, mais à l'égard d'un hôte d'importance, le baron Gustave-Emmanuel-James de Rothschild.

A ce moment, le bruit se répandit comme une traînée de poudre qu'une bombe avait failli éclater au palais de justice. L'attentat (?) heureusement fut vite ramené à ses proportions véritables. Il s'agissait d'une boîte ronde, entourée d'un fil de laiton et munie d'une mèche qu'un garçon de salle avait découverte auprès d'un pilier, dans le vestibule de la deuxième chambre de la Cour. Tout d'abord, le commandant Lunel, chef des gardes du palais, avait donné l'ordre de la jeter à la Seine, mais, se ravisant, il l'avait fait porter au laboratoire municipal. Ce n'était qu'un engin pour rire, rempli de sciure de bois et de poussière de charbon. Farce de mauvais plaisant ou de clerc de la basoche !

Si Vaillant continua à exalter son geste ven-

geur, en revanche, il ergota de son mieux pour en contester les possibilités homicides. Un salutaire avertissement, une ample distribution de blessures aux députés, il n'avait voulu que cela, et, du reste, à l'en croire, son engin, tel qu'il l'avait composé, manquait trop de puissance pour devenir meurtrier.

M. Caze se chargea de le rappeler à la gravité de sa situation.

De l'interrogatoire, dirigé tambour battant, on ne peut tout citer. En voici cependant les passages où l'accusé se campa le mieux sous son vrai jour :

« Je voulais atteindre, avez-vous dit, le banc des ministres ? »

— Oui, tous les membres du Gouvernement se valent. Ils sont les premiers responsables des misères sociales.

— Seulement, vous aviez mal calculé la distance, vous avez été gêné par l'épaule d'une dame et votre bombe a éclaté dans l'espace, à peu de distance de son point de départ ?

— Aussi, avais-je voulu entrer à la Chambre, deux jours auparavant, pour me rendre compte ! Si j'avais connu davantage la disposition des lieux, j'aurais pris d'autres mesures.

— Aussitôt après l'explosion de votre bombe, vous avez pris la fuite ?

— C'est faux. C'est faux.

— Vous avez été le premier à quitter la petite tribune des billets ?

— Le dernier.

— Le premier.

— Le dernier.

— Vous avez crié, d'une voix dominant toutes les autres, devant la porte de la cour d'entrée : « Mais ouvrez donc ! Mais ouvrez donc ! »

— C'est faux ! Je ne pouvais pas parler.

— Un factionnaire a dû croiser la baïonnette contre vous, au moment où vous cassiez une vitre ?

— C'est faux !

— Un lieutenant vous a entendu tenir ce langage : « C'est un grand blond qui a fait le coup. Il était à côté de moi. J'espère qu'on va l'arrêter ? »

— C'est faux, archifaux !

— Enfin, le lendemain de votre transport à l'hôpital, vous vous êtes dénoncé ?

— Je ne voulais pas voir des innocents payer pour moi de leur tête.

— De leur tête ? Vous l'avez dit, Vaillant, et vous venez, vous-même, de fixer votre responsabilité. D'ailleurs, ce sont ces innocents que vous avez atteints ?

— Je n'ai pas frappé qui je voulais frapper.

— Dites tuer.

— Comment tuer ? Mais je n'avais pas l'intention de tuer qui que ce fût et j'ajoute que j'aurais mieux aimé blesser deux cents députés qu'un seul spectateur des tribunes.

— Cependant, les faits ont établi que votre

engin était des plus redoutables. S'il eût éclaté à terre, il aurait causé bien des morts. Le hasard seul a évité cette catastrophe. Certains journaux ont eu le triste courage d'imprimer que tout s'était borné à des égratignures. Mensonge. Beaucoup ont été blessés d'une façon horrible ; ils ont eu les membres traversés ; l'un d'eux a dû subir l'opération du trépan !

— Et moi, j'ai bien reçu un clou dans la cuisse !

— Ne comparez pas, s'il vous plaît, l'assassin avec ses victimes !

— Et mes frères que le Gouvernement envoie mourir au Tonkin ! Pensez un peu à eux.

— Ne parlons pas du Tonkin. Vous vouliez, dites-vous, blesser un grand nombre de députés et ne tuer personne ?

— Oui, je voulais blesser les auteurs des misères sociales. Est-ce que je ne m'y serais pas pris d'une autre manière, si j'avais voulu donner la mort. N'aurais-je pas apporté deux bombes ? N'aurais-je pas renforcé la quantité de poudre ? Surtout, n'aurais-je pas substitué, aux clous qui blessent, les balles qui tuent.

— L'expert vous dira que, tel quel, votre engin était fort bien fait et éminemment meurtrier.

— Qu'en sait-il ? Il n'en a retrouvé que les morceaux. Et puis, on peut quelquefois tuer un homme avec une épingle. Cela s'est vu.

— Il déclare que, si la bombe avait éclaté

au milieu de la Chambre, les projectiles, au lieu de se perdre ou de frapper par ricochet, c'est-à-dire avec une force moindre, auraient fait de terribles ravages.

— Enfin, le fait est là. Personne n'est mort.

— Et c'est de cela que vous vous prévaliez, Vaillant ?

— Alors, vous croyez que je parle ainsi pour sauver ma tête ? Si j'étais sûr que vous le pensiez, je ne vous répondrais plus un mot. Sacré matin, je ne peux pourtant pas vous dire que j'ai voulu tuer.

— Voyons, vous le reconnaissez vous-même. Si l'explosion n'a pas produit tous ses résultats, c'est par suite de circonstances indépendantes de votre volonté ?

— J'ai voulu blesser, rien de plus. Vous ne pensez pas tout de même que je vais mentir, pour l'unique satisfaction de me faire couper le cou.

— Les *caboche*s que vous avez choisies étaient projectiles fort dangereux. Leurs pointes devaient mordre profondément dans les chairs et leurs larges têtes étaient bien faites pour élargir les plaies. Songez qu'elles ont perforé des pupitres, traversé comme des balles la toiture vitrée, défoncé un cercle de bronze et détaché en partie son bord supérieur. Qu'eût-ce été, si, conformément à vos intentions, votre bombe eût éclaté au pied de la tribune.

— Mes *caboche*s, des projectiles mortels !

Allons donc ! Je m'en suis servi à la chasse, quand j'habitais le Chaco. Et je sais qu'elles sont infiniment moins pénétrantes que les balles.

— Mais les précautions mêmes que vous avez prises pour transporter l'engin prouvent à quel degré vous le jugiez dangereux ?

— Dame, je le destinai à la Chambre et je n'avais nulle envie qu'il éclatât dans la mienne.

— En somme, vous n'exprimez aucun regret. Vous n'avez aucune parole de repentir, concernant le crime que vous avez commis. Vous ergotez pour assurer votre défense ?

— Non, monsieur, je n'ergote pas, sachez-le bien. Je n'ergote pas. »

L'interrogatoire prit fin sur ces paroles, que Vaillant prononça d'une voix toute chargée de colère. Ses voisins directs avaient depuis longtemps remarqué qu'il répandait une forte odeur d'iodoforme, résultat sans nul doute des pansements qu'on avait dû appliquer à la blessure de sa cuisse.

Dans les couloirs du Palais, les journalistes faisaient des mots :

« M^e Ajalbert a-t-il donné assez de fil à retordre à messieurs du parquet ?

— M^e Labori leur en donnera bien davantage.

— Croyez-vous ?

— Sait-on pas que Labori gêne ? »

Quelqu'un n'avait-il pas appelé la marmite de Vaillant *une soupe aux clous* ?

Quand l'audience reprit, Vaillant se leva, la barbe encadrée par les deux pointes de son collet d'astrakan. Il tenait entre ses doigts un petit cahier réglé avec soin et couvert de sa plus élégante écriture.

« Monsieur le président, dit-il d'un ton peu courtois — son irritation récente ne s'était point calmée — vous ne m'avez pas demandé, comme vous auriez dû le faire, il me semble, à quel mobile j'ai cédé, en accomplissant l'acte que vous me reprochez. Quand je suis revenu d'Amérique, je croyais qu'il suffirait d'ouvrir les cerveaux pour amener un avenir meilleur. J'ai été vite détrompé. J'ai eu affaire à un patron qui, profitant de ma misère, m'a donné, pour un lourd travail, vingt francs par semaine, et, quand je lui parlais de ma femme, de mon enfant, de l'impossibilité de vivre avec aussi peu, il me répondit : « Votre femme ? Est-ce qu'elle est à mon service ? » Étonnez-vous alors que mes idées se soient modifiées ? Du reste, j'ai écrit les raisons auxquelles j'ai obéi, et, comme je ne suis pas orateur, je demande la permission de lire. »

Et il lut :

« Messieurs, dans quelques minutes vous allez me frapper.... »

Toujours l'impatience ! Vaillant n'avait pas pu attendre que M^e Labori eût plaidé.

« Dans quelques minutes vous allez me frapper,

mais, en recevant votre verdict, j'aurai au moins la satisfaction d'avoir blessé la société actuelle, cette société maudite où l'on peut voir un seul homme dépenser inutilement de quoi nourrir des milliers de familles, société infâme qui permet à quelques individus d'accaparer toutes les richesses sociales, pendant que l'on voit des cent mille malheureux qui n'ont pas seulement le pain que l'on ne refuse pas aux chiens.

« Ah ! messieurs, si les dirigeants pouvaient descendre parmi les malheureux ! Mais non, ils veulent rester sourds à leurs appels.... Malheur à ceux qui, se croyant d'essence supérieure, se reconnaissent le droit de laisser croupir et d'exploiter ceux qui sont en dessous d'eux, car il arrive un moment où le peuple ne raisonne plus. Il se soulève comme un ouragan et s'écoule comme un ouragan. Alors on voit des têtes sanglantes au bout des piques.

« Parmi les exploités, messieurs, il existe deux sortes d'individus : les uns, ne se rendant pas compte de ce qu'ils sont et de ce qu'ils pourraient être, prennent la vie comme elle vient, croient qu'ils sont nés pour être esclaves et se contentent du peu qu'on leur donne en échange de leur travail ; mais il en est d'autres, au contraire, qui pensent, qui étudient, et, jetant un regard autour d'eux, s'aperçoivent des iniquités sociales. Alors, ils se jettent dans la lutte et se font les porteurs des revendications populaires.

« Messieurs, je suis un de ces derniers. Partout

où je suis allé, j'ai vu des malheureux courbés sous le joug du capital. Partout, j'y ai vu les mêmes plaies qui font verser des larmes de sang, jusqu'au fond des provinces inhabitées de l'Amérique du Sud, où j'avais le droit de croire que celui qui est fatigué des peines de la civilisation pouvait s'y reposer à l'ombre des palmiers et y étudier la nature. Eh bien ! là encore plus qu'ailleurs j'y ai vu le capital qui, semblable au vampire, venait sucer jusqu'à la dernière goutte le sang des malheureux parias. »

Au mot vampire, Vaillant fit un sort. Il le détacha d'une façon rageuse. Il lisait, du reste, d'une façon saccadée, brutale, semblant regretter que les mots écrits emprisonnassent son élan.

Il continua :

« Alors, je suis revenu en France, où il m'était réservé de voir souffrir les miens d'une façon atroce. Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Las de mener cette vie de souffrance et de lâcheté, j'ai porté cette bombe chez ceux qui sont les premiers responsables des souffrances sociales.

« On me reproche les blessures de ceux qui ont été atteints par mes projectiles. Permettez-moi de vous faire remarquer en passant que, si les bourgeois n'avaient pas massacré ou fait massacrer pendant la Révolution, il est probable qu'ils seraient encore sous le joug de la noblesse. D'autre part, additionnez les morts et les blessés du Tonkin,

de Madagascar, du Dahomey, en y ajoutant les milliers, que dis-je ! les millions de malheureux qui meurent dans les ateliers, dans les mines, partout où le capital pressure....

« Il ya trop longtemps que l'on répond à notre voix par des coups de prison, par la corde et par la fusillade, et, ne vous faites pas d'illusion, l'explosion de ma bombe n'est pas seulement le cri de Vaillant révolté, mais bien le cri de toute une classe qui revendique ses droits et qui, bientôt, joindra les actes à la parole, car, soyez-en sûrs, on aura beau faire des lois, l'on n'arrêtera pas les idées des penseurs. De même qu'au siècle dernier, toutes les forces gouvernementales n'ont pu empêcher les Diderot et les Voltaire de semer les idées émancipatrices parmi le peuple, toutes les forces gouvernementales actuelles n'empêcheront pas les Reclus, les Darwin, les Spencer, les Ibsen, les Mirbeau, etc., de semer les idées de justice et de liberté qui anéantissent les préjugés qui tiennent la masse en ignorance, et ces idées fleuriront en actes de révolte comme elles l'ont fait en moi....

« Je termine, messieurs, en disant qu'une société où l'on voit des inégalités sociales, comme nous en voyons autour de nous, une société dont les principaux monuments sont des casernes et des prisons, une société pareille doit être transformée le plus tôt possible, sous peine d'être rayée, à bref délai, de l'espèce humaine. Salut à celui qui travaille, par n'importe quel moyen, à cette transformation ! Voilà l'idée qui m'a guidé dans mon duel

contre l'autorité, mais comme, dans ce duel, je n'ai que blessé mon adversaire, à lui de me frapper à son tour.

« Maintenant, messieurs, quelle que soit la peine dont vous me frappiez, peu m'importe, car, regardant cette assemblée avec les yeux de la raison, je ne puis m'empêcher de sourire de vous voir, atomes perdus dans la matière, raisonnant parce que vous possédez un prolongement de la moelle épinière, vouloir vous reconnaître le droit de juger un de vos semblables.

« Ah ! messieurs, combien peu de chose est votre assemblée et votre verdict dans l'histoire de l'humanité, et l'histoire humaine à son tour est également bien peu de chose dans le tourbillon qui l'emporte à travers l'immensité et qui est appelée à disparaître, ou tout au moins à se transformer, pour recommencer la même histoire et les mêmes faits, véritable jeu perpétuel des forces cosmiques se renouvelant et se transformant à l'infini. »

Et ce dernier mot, Vaillant l'accentua, en coupant l'air d'un large geste de sa main.

CHAPITRE XXII

UN RÉQUISITOIRE SANS ÉCLATS

LE pauvre fou ! S'il voulait sauver sa vie et non faire une manifestation vaine, que n'avait-il évoqué sa pitoyable jeunesse ? Ce n'était ni le lieu, ni le moment de parler des têtes sanglantes promenées au bout des piques, du capital vampire, des atomes perdus et du prolongement de la moelle épinière.

Mal lu, cet orgueilleux factum, où l'auteur se campait en *duelliste* croisant le fer contre l'autorité, ce fatras de lectures mal digérées et de noms propres tomba à plat.

Vaillant n'entendit pas sans impatience les témoins à charge. Il démentit le soldat Archambault et l'employé Bourdon. Mais ce fut la déposition de M. Girard qui eut, plus que toutes les autres, le don de l'irriter.

Comme le chef du laboratoire municipal parlait de la puissance de l'engin et de la force de pénétration de ses projectiles, ajoutant que, si les clous n'avaient pas frappé par ricochet, on aurait eu, sans nul doute, des morts à dé-

plorer, l'anarchiste l'interrompit avec colère : « Tout cela, pour en arriver à dire : « Il faut couper le cou à Vaillant. »

— C'est entendu, intervint le président Caze, nous savons que vous avez pris toutes les précautions possibles pour fabriquer une bombe inoffensive. »

La note comique fut apportée, lors de l'audition des témoins à décharge, par l'ami Mougin, celui avec lequel l'accusé avait correspondu, du fin fond de l'Argentine.

Ce représentant de commerce était long, maigre et terriblement barbu. Mais il possédait une voix si douce, si douce, qu'elle n'arrivait aux oreilles que comme un lointain et caressant écho.

« Vaillant, murmura-t-il, est la sobriété même. Je ne crois pas qu'il ait jamais bu un verre de vin. Il n'y a pas, au monde, d'homme plus honnête que lui. Je ne lui connais pas un défaut. »

Alors, le procureur général Bertrand se leva pour soutenir l'accusation. Ce fut un réquisitoire sans éclat et sans éclats, mais sobre, bien construit et courageux.

Après avoir insisté sur la préméditation, que Vaillant d'ailleurs ne contestait pas, le ministère public s'attacha à démontrer l'intention homicide.

« L'homme, dit-il, qui sait qu'il charge sa bombe avec de la poudre ayant deux fois la

force de la dynamite, avec des clous dont vous avez vu un spécimen, des clous qui feraient des blessures plus redoutables qu'une balle, cet homme-là sait très bien que c'est la mort qu'il va semer....

« Il s'est trouvé des écrivains qui ont eu le triste courage de parler de simples égratignures... Ah ! messieurs, j'ai été à la Chambre une heure après l'explosion et j'ai vu des gens emportés sur des brancards, des femmes, des hommes, à l'attitude presque d'agonisants. J'ai vu une grande partie des cinquante blessés. Et s'il n'y a eu personne de tué sur le coup, ce n'est pas que la pénétration des projectiles fût insuffisante, car on vous a cité des meubles en chêne qui ont été perforés, le bronze de l'horloge qui a été arraché, et enfin des victimes dont les membres ont été traversés. Vaillant lui-même a eu la cuisse perforée sur un trajet de vingt centimètres. Si les clous avaient eu une autre force que celle du ricochet, jugez du résultat. Oui, jugez du résultat, Vaillant ayant pu développer le mouvement de son bras et la bombe arrivant où elle devait arriver. Jugez du résultat, lorsque, éclatant à terre en éventail, entre la tribune et le banc des ministres, elle aurait couvert de morts les premiers bancs de la Chambre. »

Puis, le procureur général, s'appuyant sur les témoignages et sur l'attitude même de Vaillant, démontra que celui-ci avait essayé de s'enfuir :

« Vous avez vu à quel point l'accusé tient à établir, dans l'intérêt de sa légende, qu'il n'a jamais eu pareille intention. Au commencement de son interrogatoire, il était absolument impassible, drapé dans son orgueil. C'était un homme de bronze, mais il s'est ému, lorsqu'on lui a dit : « Vous avez essayé de vous enfuir. » Là, il discute....

« Lorsque, mis en observation, comme la plupart des personnes qui assistaient à la séance, il a été interrogé par un commissaire de police, que répond-il ? Est-ce qu'il se glorifie de son acte ? Est-ce qu'il l'avoue ? Il garde le silence.

« S'il n'a pas parlé alors, c'est qu'il croyait fermement que la justice en serait pour ses frais.

« Est-ce là, messieurs, l'attitude de l'illuminé, du convaincu, de l'homme qui a souffert le martyre ? Vous apprécierez.... »

M. Bertrand en revint à l'attentat, pour le découronner de son prétendu caractère politique.

« Vaillant dit : « Je n'ai pas voulu frapper des innocents ; j'ai voulu blesser des députés. » Allons donc ! l'anarchiste jette sa bombe dans le tas. Il tue, n'importe où, n'importe qui, pour satisfaire son instinct de férocité, pour se faire considérer comme un être exceptionnel par les siens. Il a la prétention d'agir comme un cataclysme de la nature qui détruit aveuglément et sans choix.

« S'il a choisi la chambre des députés, c'est parce qu'il fallait un mode nouveau pour un pareil artiste, c'est que les lauriers de Ravachol l'empêchaient de dormir, c'est qu'il avait vu, sur cet almanach du *Père Peinard* où figurent les martyrs de la cause anarchiste, le portrait de Ravachol encadré des montants de la guillotine, l'aurore du grand jour de la rédemption anarchiste illuminant le ciel derrière lui... »

A ce point de son réquisitoire, M. Bertrand raconta la vie de l'accusé, sans attacher grande importance au casier judiciaire. Il s'étendit davantage sur l'instabilité de cet anarchiste, sur sa déviation morale et intellectuelle se précisant lors de son séjour en Argentine et aboutissant à une véritable hypertrophie du moi. Il rappela à ce propos qu'à la veille du crime l'accusé avait fait faire sa photographie, afin de l'envoyer à des amis sûrs.

« Pour lui, ce n'est pas chose indifférente, allez ! c'est le commencement de son apothéose, c'est la légende qu'il prépare.

« On vous dira peut-être, poursuit le procureur général, que le crime dont vous avez à connaître n'est pas vulgaire, parce qu'il a une idée pour mobile, que c'est le crime d'un homme qui, révolté par l'état social, a concentré en lui les souffrances de ses semblables et voulu être le vengeur des pauvres.

« Mais, qu'est-ce donc que la théorie anarchiste ?

« La théorie anarchiste, dont Vaillant se

flatte d'être le disciple fidèle, c'est qu'il n'y a pas d'innocents. Il faut frapper les exploiters, parce qu'ils exploitent, et les exploités, parce qu'ils se laissent exploiter. Il faut frapper au hasard, dans la masse, même les femmes, même les enfants !

« C'est bien de cette effroyable doctrine que dérive l'acte incriminé. Et, par un dernier effort d'orgueil et de propagande, on érige en héros des scélérats comme Ravachol et les autres. Tous ceux-là se prétendaient aussi des obsédés d'humanité... »

« La théorie anarchiste, c'est l'extermination générale. Mais attendez, nous promet-on. Ce cauchemar passé, viendra le paradis sur la terre. Les hommes seront sans passions, sans lois, sans vices, sans amour. Plus de riches, ni de pauvres ! Et puis, quoi ? La prise au tas. Lorsque, dans cet éden nouveau de la société régénérée, chacun, devenu vertueux, se livrera à un travail volontaire et créera des produits, on en fera un monceau, et, là, chacun viendra s'approvisionner à sa convenance. Et surtout, pas de surveillants, nulle réglementation, ou alors il faudra recommencer à dynamiter... »

Pour finir, M. Bertrand demanda un verdict inexorable :

« Il faut avoir de la pitié, vous dira-t-on. J'admets la pitié, mais il ne faut pas la demander, la menace à la bouche, en promettant de la payer plus tard sous forme de cruautés.

« Pitié pour les assassins?... Commençons par les victimes !

« Les premiers comptent précisément que nous irons jusqu'à avoir peur.

« Eh bien ! non, nous n'avons pas peur. La société a fait, par son parlement, tout ce qu'elle pouvait accomplir. Nous possédons un régime de liberté politique, conquis à grands efforts. Cette liberté nous donne les moyens d'étudier, avec le temps nécessaire, mais avec le désir d'aboutir, vous le savez bien, l'intégralité des réformes sociales. Toutes les bonnes volontés sont à l'œuvre, et cet homme vient vous dire : C'est vous qui êtes les coupables !

« Vous lui donneriez raison dans une certaine mesure, si vous commettiez un acte de faiblesse.

« Messieurs, je demande la condamnation capitale contre Vaillant. Je le répète, tout le monde a fait son devoir. J'ai fait le mien. Faites le vôtre. »

CHAPITRE XXIII

UNE PATHÉTIQUE DÉFENSE

ALORS, M^e Labori plaida dans le sens humain, sans faire, plus qu'il ne convenait, le procès de l'état social. Il prononça une des harangues les plus élevées et les plus poignantes qu'on eût entendues depuis longtemps sous les voûtes de la cour d'assises. A cet égard, il n'y eut qu'une voix au Palais.

« Vous entendez bien, messieurs, s'écria-t-il, que je ne suis pas ici pour me faire l'apôtre des doctrines de Vaillant, ni l'apologiste de ses actes. Je lui ai laissé toute sa liberté, mais j'ai voulu garder toute mon indépendance....

« Ce que je ne puis oublier, c'est que le drame du 9 décembre est étroitement uni avec le mouvement, non pas seulement du prolétariat universel, mais de la souffrance humaine tout entière.

« Ah ! ce mouvement, en dépit de ce que quelques-uns s'imaginent dans leur orgueil, il est bien autrement large que l'agitation socialiste, parce qu'il n'est pas seulement l'effet des inté-

rêts et des passions politiques, parce qu'il vient du mal de la vie, parce qu'il est gros de tous les modes de souffrir qui sont infinis, parce qu'il n'a rien enfin de particulier à notre génération qui se flatte trop facilement d'avoir le cœur plus sensible, la conscience plus haute que celles qui l'ont précédée, et qu'en définitive, le sanglot de misère qui emplit aujourd'hui le monde n'est au fond qu'un moment de l'éternelle évolution de l'humanité....

« Et si les politiciens qui exploitent ce mouvement social, si les collectivistes se figurent qu'ils vont confisquer à leur profit le respect de la personnalité individuelle, s'ils croient qu'ils vont remplacer par la réglementation mesquine, par la contrainte, par la haine et par l'envie, « la vieille chanson qui berçait la misère humaine », eh bien ! je me demande de quoi l'on doit le plus sourire, si c'est de leur prétention, ou de leur naïveté ?

« La vérité, voyez-vous, c'est que les systèmes sont vains, c'est que, s'ils sont le fruit d'esprits ingénieux ou exaltés, ils ne sauraient faire vivre un peuple, qu'ils seront emportés comme une fumée par le souffle de l'histoire, et que, s'il y a quelque remède au mal, il est dans le respect du devoir, dans la pratique de la vertu à tous les degrés de la hiérarchie sociale, dans l'amour mutuel de tous les hommes.

« Et, s'il en est ainsi, messieurs, eh bien ! je me demande quelle est la part exacte de res-

ponsabilité d'un homme comme Vaillant, au milieu de notre société en désordre, parmi les scandales qui éclatent de tous côtés, quand la licence de penser et d'écrire n'a plus de frein, entre l'indifférence égoïste des uns et les excitations intéressées des autres, des faiseurs de systèmes, des marchands de chimères, qui, ne parlant aux malheureux que pour exaspérer leurs appétits matériels sans leur parler jamais de leurs devoirs, leur montrent les richesses du monde et leur disent : « Allez et prenez-les, car elles sont à vous, et, si des obstacles sont sur la route, supprimez-les ; la révolte est sainte. »

Ce fut ensuite un pathétique récit de toute une jeunesse. M^e Labori prit l'accusé à l'âge de quatorze ans et le suivit dans sa lamentable odyssée.

« Je vous le demande, interrogea-t-il de sa voix puissante, est-ce qu'en vérité vous trouvez que la société aujourd'hui a le droit de demander, dans un réquisitoire impitoyable, des comptes tragiques à l'homme, quand, au sortir de la prison, elle a laissé partir l'enfant sur les grands chemins, sans appui, sans conseils, sans pain même ? »

Il raconta les déceptions de Vaillant en Algérie et dans la République Argentine, ses espérances ruinées l'une après l'autre, son retour en France, son affreuse détresse à Choisy-le-Roi, son salaire de vingt francs par semaine.

« Et sa femme est malade, et son enfant

pleure. L'accusé a trente-deux ans. Avec son âme exaltée et son imagination ardente, le voilà en face de la désillusion sans remède.

« Lui défendez-vous, parce qu'il n'est qu'un ouvrier sans instruction, parce qu'il a fait tout seul sa science désordonnée, lui défendez-vous d'avoir connu les chimères de l'ambition, l'ardeur d'agir sur le monde, à une heure précisément où, partout, on exalte l'individu jusqu'à détruire la hiérarchie sociale et jusqu'à dire que l'homme, au milieu de cet univers qu'il prétend mesurer par son intelligence qu'on déifie, est la seule puissance morale et qu'il peut tout? Non, n'est-ce pas?

« Eh bien, toutes ces aspirations faites, pour un peu, d'orgueil, si vous voulez, mais faites, pour beaucoup, d'idéal aussi, les voilà qui s'écroulent!

« On lui a dit qu'il était un roi détrôné, qu'il était de cette assemblée de souverains en hillons qui « paient une liste civile de plusieurs milliards aux oligarchies oisives », pendant que, dans leurs maisons, les femmes et les enfants meurent de faim!

« Puisque, en principe, tout le mal vient de la société, pourquoi n'irait-il pas jusqu'à la révolte?

« Et, s'il se révolte, que faire? Frapper son patron? Non, ce serait une vengeance particulière. Frapper Rothschild? Non, ce serait encore une vengeance particulière. Où donc frapper? Frapper à la tête, frapper ceux qui, dans son

égarement, ne peuvent lui apparaître que comme des coupables, frapper le pouvoir législatif tout entier.... Un jour, les yeux fixés sur ces législateurs qui, pour lui, portent toutes les fautes, il fait retomber sur eux le fardeau de ses amertumes et de ses douleurs....

« Rappelez-vous avec quel sang-froid il agit; c'est le sang-froid de l'homme possédé par une idée fixe. Il vient à Paris, il loue une petite chambre, il ne dit rien à sa femme, il ne confie rien à ses amis, il se prépare tout seul. Et voilà qu'il emporte sa bombe, avec une audace sans pareille, entre son gilet et sa chemise. Il entre à la chambre des députés.

« Pour tuer? Il vous affirme que non. Et ses raisons sont décisives. Ah! s'il prétendait: « Je n'ai pas voulu tuer, parce que je respecte la vie humaine », vous ne le croiriez pas et vous auriez raison. Il aime bien trop l'humanité pour aimer les hommes. Mais il vous dit: « Je n'ai pas voulu tuer, parce que je voulais blesser pour toucher plus de personnes. J'ai mis dans mon engin, non pas des balles meurtrières, mais des clous, parce que j'aimais mieux blesser deux cents députés que d'en tuer deux. Ne cherchez pas mes intentions en dehors de mon acte. »

« Ce n'est pas la savante déposition de M. Girard qui modifiera mon sentiment, parce que M. le directeur du laboratoire municipal a voulu trop prouver à cette audience. D'après lui, il

n'y aurait pas eu d'atteintes directes, il n'y aurait eu que des ricochets. Eh bien ! M. Girard se trompe. Vaillant a jeté la bombe en hauteur ; elle a éclaté plus haut que la galerie, et c'est pourquoi Vaillant a été frappé de haut en bas. Elle a éclaté à deux ou trois mètres de la galerie, crachant sa mitraille de tous les côtés, et M. Girard peut venir soutenir qu'aucun éclat n'a frappé directement les personnes blessées et que, si la bombe avait éclaté sur le sol, elle pouvait produire plus de ravages ?...

« Cela ne vous importe pas, monsieur le procureur général, qu'il n'y ait pas eu de morts dans cette affaire et que tous les blessés soient aujourd'hui rétablis. Eh bien ! cela m'importe à moi, et je ne sache pas que celui qui n'a pas donné la mort ait encore mérité de la recevoir.

« On reproche à Vaillant d'avoir voulu fuir, et on prétend par là le déshonorer. Il dit qu'il n'a pas voulu fuir, et je le crois : c'est dans la logique de ses idées et de son exaltation, de son orgueil, si vous voulez, monsieur le procureur général. Où s'est-il mis, dans la tribune ? Tout près de la porte ? Non, au fond de la loge, du côté gauche, comme un homme beaucoup plus préoccupé de frapper juste que de fuir vite. On l'a vu, dit-on, essayer de forcer un passage, casser des carreaux. Un factionnaire l'a dit. Quelle sentinelle admirable ! Mais, tout le monde était affolé dans ce moment et personne n'a rien vu....

« Eût-il voulu fuir, est-ce que cela changerait la moralité de son acte ? Il avait risqué sa vie en fabriquant sa bombe, en portant sa bombe ; il l'avait risquée en la lançant, en s'exposant à une arrestation immédiate ? Est-ce que Vaillant, qui avait risqué sa vie, était logiquement tenu de se faire arrêter ? Est-ce qu'il ne pouvait pas souhaiter de sortir de la Chambre, de rester libre ? Pourquoi ? Messieurs, je le dis hautement, mais pour les propagandes futures, et je ne crois pas que cela le rende plus coupable, parce que, s'il en était autrement, tout ce que je plaide pour lui ne serait que mensonge.... »

Et, pour finir, ce fut, sous les envolées de la péroraison, comme un examen de conscience.

« N'est-elle pas lamentable, la vie de ce malheureux, j'ai le droit et le courage de l'appeler ainsi ? Est-ce que, lorsque vous songez au point de départ de cette triste existence, quand vous revoyez par la pensée, sur les chemins, le petit garçon que le père et la mère abandonnent et pour lequel personne ne fait rien, est-ce que vous ne faites pas, comme moi, un retour sur vous-mêmes ? N'avons-nous pas ici pour devoir étroit de nous demander si, tous, nous avons fait toujours ce que nous pouvions pour ceux qui souffrent ? Patrons, ne les avons-nous jamais traités sans bienveillance ? Avocats, ne les avons-nous jamais repoussés trop vite ? Juges, n'avons-nous pas été parfois trop prompts à les frapper, hommes, à les mépriser ?...

« Rappelez-vous les excitations haineuses dont les esprits ardents comme celui de Vaillant sont exaspérés dans notre société contemporaine, représentez-vous les déceptions que doivent laisser au cœur des malheureux tant d'illusions entretenues à plaisir par les habiles, tant de promesses vaines dont il ne reste rien, et vous penserez aussi que tous les coupables ne sont pas ici, qu'il y en a d'autres et de plus responsables : ceux qui, conscients de leur œuvre, exploitent la souffrance humaine et qui, ne songeant qu'à en tirer pour eux-mêmes des profits et des honneurs, se font un piédestal de la misère publique....

« Il se trouve qu'aujourd'hui, et pour une heure, le monde entier a les yeux sur vous, et que votre verdict sera, non pas seulement un jugement, mais une leçon. Je vous demande qu'il soit une leçon de sagesse, une leçon de modération et une leçon de moralité publique.

« Votre colère serait inutile ; les hommes comme Vaillant ne sont pas de ceux qu'on intimide par la terreur, tandis que votre calme et sereine justice les ferait peut-être hésiter.

« On a dit que vous auriez peur, messieurs les jurés.

« Si vous avez peur, votez la mort. Si vous n'avez pas peur, soyez justes, comme je vous le demande, et laissez dire. La vérité et la justice portent avec elles des fruits inévitables. Et si la bombe de Vaillant devait faire qu'aujourd'hui

douze citoyens, réunis comme vous au hasard pour rendre ce verdict solennel, pussent dire aux hommes : « Aimez-vous au lieu de vous déchirer, voilà le vrai socialisme », si votre verdict, commenté par mes paroles respectueuses, devait avoir cette portée et cette signification, eh bien ! messieurs, il serait permis de croire, en dépit de cet attentat, que la somme du bien dépasse vraiment la somme du mal, que la société peut rester sans inquiétude devant les colères dont on la menace, et que le monde, au lieu de trembler, a le droit d'espérer encore. »

Bien que la salle fût hostile à Vaillant, des applaudissements éclatèrent, que le président Caze, tout ému lui-même, ne songea pas à réprimer.

Mais les jurés avaient leur siège fait. Après une demi-heure de délibération, ils rapportèrent un verdict impitoyable sur les tentatives d'assassinats. Ils n'avaient écarté — mais cela importait peu, quant au résultat final — que la destruction d'édifice.

Vaillant fut ramené pour la seconde lecture du verdict. Il chercha les yeux de son défenseur et demanda tout bas :

« C'est la mort ? »

Il n'eut pas besoin de réponse pour comprendre.

« Bien, je vous remercie », dit-il avec un sourire.

Il promena ensuite ses regards dans le fond de la salle et ayant rencontré sans doute un

visage ami, il fit le geste de se faucher le cou d'un revers de la main.

Quand il entendit prononcer la peine de mort, il clama d'une voix rauque :

« Vive l'anarchie ! »

Mais ce cri n'eut pas d'écho.

On sut que les jurés avaient été unanimes à refuser les circonstances atténuantes.

Le jour même, l'abbé Lemire avait fait parvenir à M^e Labori, trop tard malheureusement pour que le défenseur en eût pu donner lecture aux jurés, la lettre suivante :

« 10 janvier 1894.

« Monsieur et cher Maître,

« Député, il est de mon devoir de ne pas me séparer de mes collègues, quand il s'agit de l'inviolabilité nationale.

« Mais, victime principale de l'attentat, je tiens à faire savoir par vous à l'homme qui m'a frappé que je n'ai au cœur pour lui que des sentiments de pardon.

« Et je voudrais, monsieur, par vous encore, supplier la justice de mon pays de ne pas se montrer inexorable et de laisser à l'égaré le temps de comprendre et de se repentir. »

L'avant-veille, à Bruxelles, le jury du Brabant avait, après de tumultueux débats, rapporté un verdict négatif en faveur de Jean Vol-

ders, auteur d'un article intitulé *la Venette*. Cet article, paru dans le journal *le Peuple*, avait trait à l'attentat de Paris et aux dispositions législatives, aussitôt votées par la Chambre française, « sous l'empire, écrivait-on, de la peur blême des bourgeois. » Le parquet y avait relevé le délit d'excitation à commettre des faits qualifiés crimes.

CHAPITRE XXIV

LE DERNIER MOT

D'UNE façon générale, la grande presse approuva le verdict. Toutefois, un mouvement de quelque envergure ne fut pas long à se dessiner, dans le sens d'une mesure gracieuse. Et ce mouvement, Édouard Drumont et Georges Clemenceau, alors confrères ennemis, l'avaient amorcé, quand ils avaient écrit, le premier, dans *la Libre Parole*, du 11 janvier :

« Le verdict n'a pas été celui que nous attendions, et le jury a été impitoyable. Il n'a vu que l'horreur du crime et n'a tenu aucun compte du mauvais exemple donné à la foule par cette société qui, depuis cent ans, récompense et glorifie toutes les insurrections et toutes les violences, à la condition qu'elles réussissent. »

« Nous sommes heureux, quant à nous, d'avoir mérité le reproche qui nous a été adressé par certains journaux et d'avoir cherché à incliner les cœurs à la miséricorde. Il est toujours doux de

se dire, avant d'aller se coucher, qu'on a essayé de sauver un homme de l'échafaud.... »

Le second, dans *la Justice*, du 12 janvier :

« Vaillant est condamné à mort par le jury de la Seine. »

« Son forfait est exécration. Mais, quelles qu'aient été ses intentions, il n'a tué personne. Le président de la République ne manquera pas de conseillers pour lui demander demain le sang de cet homme. Le droit de grâce remet à la conscience du chef de l'État, non la révision du procès, mais le pouvoir de tempérer, d'humaniser la rigide justice par la clémence. »

« Je voudrais que, du pouvoir le plus haut, vînt aux violents la leçon de pitié suprême. »

Pendant les jours qui s'écoulèrent, les journaux, sans distinction de nuances, furent pleins, minute par minute pour ainsi dire, des faits et gestes de Vaillant. On apprit que la duchesse d'Uzès, en mémoire de son fils mort sur la terre d'Afrique, avait proposé de prendre à sa charge les frais d'éducation et d'établissement de la petite Sidonie. Pressenti par son avocat, le condamné s'était montré ému et avait donné son acceptation de principe, mais l'offre ne put avoir de suite, plusieurs camarades ayant revendiqué comme un droit le soin de s'occuper de l'enfant.

Vaillant s'était pourvu en cassation et ses

partisans tiraient quelque espoir de cette circonstance que le jury avait été interrogé par une question unique sur le fait principal, bien que les blessés eussent été nombreux. Complexité, disait-on. Mais, le 25 janvier 1894, la chambre criminelle, présidée par M. Loew, au rapport du conseiller de Kerbertin et sur les conclusions conformes de l'avocat général Sarrut, répondit que l'acte constituait, quel que fût le nombre des victimes, un crime unique et indivisible, accompli par le même moyen, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, inspiré par une même pensée homicide et devant entraîner les mêmes conséquences pénales.

Il n'était plus de salut qu'en la clémence du chef de l'État.

M^e Labori n'avait point osé soumettre aux jurés un recours en grâce, car le refus général qu'il appréhendait n'aurait pu qu'aggraver le sort de son client. Mais une pétition circula à la Chambre, qui recueillit exactement cinquante-huit signatures, au nombre desquelles celles de René Viviani, de Jules Guesde, de Jean Jaurès, de Marcel Sembat, de Clovis Hugues, de Camille Pelletan, de Paschal Grousset, de Louis Mirman, d'Ernest Roche....

De son côté, M. Barbier, père de la femme légitime de Vaillant, avait écrit au président de la République, pour le supplier de laisser la vie à un « égaré ».

Et les reporters s'étaient mis en campagne.

Chaque jour, ils visitaient la dame Marchal et les amis du condamné. Ils se piquaient d'émulation et cherchaient à se gagner de vitesse. C'était à qui apporterait à son journal le plus de nouvelles à sensation, mais l'abondance de celles-ci n'en rachetait pas toujours le manque d'exactitude. L'un d'eux toutefois parvint à découvrir à Olizy, dans la vallée de l'Aisne, le père de Vaillant. L'ancien gendarme y avait pris sa retraite. Marié, père d'une petite fille, pourvu d'une recette buraliste, solide au poste, il vieillissait dans une confortable existence et trinquait avec les gens du pays, sans penser au fils de ses anciennes amours.

Que ferait le président Carnot ? Estimant sans doute qu'il fallait un exemple pour mettre un terme à de systématiques attentats, conçus pour semer la destruction et la mort, il adopta l'avis de la commission des grâces, qui avait entériné les rapports du procureur général et du président des assises ; il décida que la justice suivrait son cours.

Le lundi 5 février 1894, en pleine nuit, l'échafaud se dressa, sur la place de la Roquette, à l'endroit marqué par les cinq dalles de pierre.

Pendant l'opération du montage de la machine, M. de Paris se montra particulièrement irritable et soucieux. Redoutait-il les bombes ou l'enlèvement, en dépit de la présence de cinq cents gardiens de la paix, de quatre compagnies à pied de la garde et d'un escadron à

cheval? En tout cas, il se plaignit de ce que les barrières avaient été trop rapprochées de la guillotine et le commissaire Debeury dut lui donner l'assurance qu'elles avaient été mises à leur place habituelle.

Ce fut le directeur de la Grande-Roquette, M. Brun, qui réveilla Vaillant.

L'anarchiste supporta bien le coup.

« Oh ! je suis prêt », dit-il.

Et, tout en s'habillant avec le secours de ses gardiens, il prononça quelques bribes de phrases, dans la note anarchiste :

« La bourgeoisie se venge.... C'est son droit, puisque j'ai voulu la détruire.... Mais le peuple qui souffre se vengera à son tour.... »

Au juge d'instruction Espinas qui lui demandait s'il avait des déclarations à faire, il répondit sèchement :

« Aucune, absolument aucune. »

Puis, il refusa le verre de cognac que quelqu'un lui tendait.

« Gardez-le pour une occasion meilleure. Je n'en ai nul besoin pour mourir avec courage. »

On le prévint qu'un prêtre se tenait à sa disposition. Il haussa les épaules :

« Laissez-moi donc m'en aller en paix. Je suis en règle avec ma conscience. Cela suffit. »

De sa fille, pas un mot.

Ce fut alors l'opération de la *toilette*.

Quand, avant de s'asseoir sur le tabouret, il aperçut Deibler, un vieillard aux longs che-

veux et à la barbe en broussaille, il marqua un mouvement de recul. Et pendant qu'on le ligotait, il laissa échapper :

« Mais ne me ficelez pas si fort ! Que de précautions ! Avez-vous donc peur que je me sauve ? »

Comme à un commandement, les deux battants de la grand'porte de la prison s'ouvrirent d'un seul coup et Vaillant s'avança, tandis que, sur le rebord du trottoir, l'abbé Valadier, aumônier de la Grande-Roquette, priait à genoux, tête nue.

Vaillant s'avança à petits pas saccadés, les aides de l'exécuteur accélérant sa marche. Il avait le visage pâle, mais nullement blafard, sous le décor de sa barbe brune qu'on lui avait laissée.

A la moitié du chemin, il s'arrêta brusquement, aspira une bouffée d'air et lança ces mots, qu'on entendit de tous les coins de la place :

« Mort à la société bourgeoise et vive l'anarchie ! »

Quelques minutes plus tard, un fourgon emportait les tronçons de son corps vers le cimetière d'Ivry. Mais, à l'entrée de la rue de la Roquette, un des chevaux de l'escorte s'abattit, au cours d'une conversion, sur le pavé gras. De ce contretemps, Deibler manifesta de l'inquiétude et de l'humeur. Dans sa hantise d'un nouvel attentat, il avait hâte que tout fût terminé.

Devant la fosse béante, on s'aperçut que le couteau avait en quelque sorte cisailé le menton,

Des paquets de barbe en effet adhéraient encore à la partie du col attenante aux épaules.

Il fut impossible, tant ils avaient mordu dans les chairs, de dénouer les liens qui entouraient les poignets. On dut, pour les couper — et l'opération ne fut point commode — glisser un couteau entre les cordelettes. Aussitôt délivrées, les mains, qui étaient complètement exsangues, se teintèrent de rose.

Et, dans une bière en bois blanc, payée huit francs par l'administration, Auguste Vaillant s'en fut dormir son dernier sommeil. Derrière sa tombe, se trouvaient celles du sous-lieutenant Anastay, assassin de la baronne Dellard, et du caporal Fulgence Géomay, assassin de Mme Roux-Coulomy.

Avant, pendant et après l'exécution, les anarchistes s'étaient tenus cois. On avait cependant découvert, place de la Roquette, sur la terrasse d'un fabricant de serrurerie d'art où il cherchait à se dissimuler de son mieux, un étrange petit homme, bedonnant, portant favoris et calotte. On l'arrêta, mais il fallut le relâcher presque aussitôt. C'était un concierge du boulevard Voltaire, qui, poussé par le démon de la curiosité, avait voulu s'offrir, aux premières loges, le spectacle d'une décapitation.

La veille, dans cette note mordante, âpre et sensible à la fois qui était bien la sienne, Georges Clemenceau avait publié cet émouvant article :

VAILLANT

« Vaillant arpente sa cellule, muet, sous l'œil morne d'un gardien.

« Où va sa pensée? A ceux qu'il aime? A l'acte criminel qui l'a jeté là? A l'angoisse du réveil de demain? Car c'est demain peut-être?

« Des hommes entrèrent soudainement au jour. Il comprendra. Le directeur s'approchera et, d'une voix grave: « Vaillant, le président de la République a rejeté la proposition de grâce; c'est l'heure de l'expiation. Ayez du courage. » Quelle réponse? Il se raidira. Il répondra d'une voix ferme, parlera de l'anarchie, de l'humanité, se donnera une bonne attitude. S'il a le vrai courage, il sera simple. S'il se sent faiblir, il s'aiguillonnera de forfanterie.

« Et le condamné vit par la pensée toutes les scènes du drame, jusqu'au dénouement de l'horrible bascule. Le bourreau qui lui parle doucement, les aides, qui le ligotent, échangeant à mi-voix les paroles nécessaires, le prêtre qui s'efforce de détourner son attention et lui présente l'image du grand supplicié!... Et puis, la porte qui s'ouvre, la place lugubre, les soldats, la foule, les cris, la marche pénible à cause des liens.... Enfin, la bascule, la lunette qui étreint le crâne... et le reste.

« Que de fois l'a-t-il vécue, cette scène, depuis qu'il est entré dans sa cellule. En dépit de lui-même, sa pensée s'y obstine et ne peut s'en deta-

cher. Il s'interroge. Malgré sa volonté qui se raidit d'avance, la chair tremblera-t-elle ?...

« Et l'angoisse du soir ? Dormir en attendant l'effroyable matin. C'est du supplice tout cela. Pour s'en distraire, quoi ? Maudire les juges, la société ? A quoi bon ? Le temps qui ne se laisse pas tromper pèse sur l'homme à travers tout. Glorifier l'anarchie ? Rêver du bonheur universel qui doit jaillir des mares de sang que font les bombes ? Est-ce bien sûr ? Quelle horrible question, à cette heure, en ce lieu ! — Si je m'étais trompé ; s'ils avaient raison, les autres ; si le massacre ne menait pas au progrès ; si, me croyant martyr, je n'étais qu'assassin ? On se dit tout alors, et le doute affolant demeure et tenaille.

« Pendant ce temps, venez au hameau d'Olizy, perdu dans la vallée de l'Aisne. Voyez-vous cette maison propre et bien tenue, la plus belle du village ? Un petit perron, une enseigne blanche : Tabac. C'est la recette buraliste, c'est aussi l'estaminet. Tout est propre, astiqué, rangé. Un joli feu flambant. Des visages gais. Du haut d'un cadre, M. Carnot, sanglé d'un cordon rouge, regarde bienveillamment M. le receveur, brave gendarme qui fit les guerres d'Afrique et fut récompensé de la petite place dans laquelle il vieillit doucement. Voyez-le, attablé avec les rouliers qui passent, bien planté, serré dans son veston, le visage frais, les yeux clairs, jeune encore sous sa moustache blanche. C'est sa femme, à côté de lui, toute gracieuse, avec le mouchoir corse

noyé sous le menton. Et puis, sa fille, cette enfant de huit ans. « Allons, fait la mère d'une voix chantante, dis ton compliment pour le monsieur. »

« Et la petite bredouille gentiment, et l'on rit. N'est-ce pas charmant ?

« Eh bien ! c'est la famille de Vaillant. C'est sa sœur, cette petite fille qui rit. C'est son père, cet homme qui lève gaiement son verre, promenant un regard attendri de sa femme à son enfant. C'est à cette table de famille que Vaillant serait assis aujourd'hui, si son père, quand il réclama sa place au foyer, ne l'avait mis dehors, avec cette seule recommandation : « Va te faire pendre ailleurs. » Vaillant y est allé...

« La société fut-elle plus clémente que le père ? A-t-elle essayé de préserver l'enfant abandonné ? Non. Elle ne s'est occupée de lui que pour achever l'œuvre si bien commencée. N'ayant pu en faire un bon citoyen, elle le tue.

« Demain, tranquilles, ceux qui auront fait tomber le couteau se consoleront avec le mot : devoir. Il y avait peut-être un devoir aussi vis-à-vis de cet enfant, quand il est né. Seulement, personne ne s'étant présenté pour le remplir, le mal, la rancune, la haine ont fondu sur le misérable.

« Si son père, au lieu d'une recette buraliste, avait obtenu, comme il arrive souvent, un poste de gardien de prison, ils seraient peut-être, tous deux à l'heure présente, dans la même cellule, l'un gardant l'autre pour l'échafaud, après l'y

avoir poussé. Je voudrais entendre leur conversation. »

De la prison de la Roquette, Vaillant avait écrit, dans les jours ou dans les heures qui précédèrent sa mort, cette lettre destinée à sa fille :

« Février 1894.

« Ma fille chérie,

« Quand tu liras ces lignes, je ne serai plus, tu seras orpheline....

« En grandissant, inspire-toi de mes conseils, de ma vie que j'ai passée avec toi. Souviens-toi que ton père a toujours été franc et juste, qu'il a toujours fait ce qu'il a pu pour rendre service à son semblable, que son cœur a toujours débordé d'amour pour ceux qui l'entouraient, qu'il est mort pour ceux qu'il aimait et que son souvenir restera longtemps gravé chez ceux qui souffrent.

« Un dernier et unique conseil : inspire-toi, ma mignonne, que le seul but de la vie doit être de ne pas faire de mal à son semblable. En dehors de cela, chacun doit être libre de faire ce qu'il veut. Laisse faire, laisse dire, donne un but à ta vie : le bonheur de l'humanité. Travaille à ce que ceux qui peuvent entendre ta parole et suivront tes exemples se joignent à toi ; alors ta vie sera bien remplie ; tu quitteras la vie avec la même satisfaction que ressent ton père en mourant

pour tous ceux que l'on peut appeler les damnés de l'enfer social.

« Mille baisers, ma fille chérie, de celui qui t'adore jusqu'à son dernier soupir. »

Les damnés de l'enfer social ! Bien qu'affranchi de toute croyance, Vaillant employait à son insu le terrifiant langage des dogmes catholiques.

A peine au tombeau, il prit place dans le martyrologe de l'anarchie. La semaine même de son exécution, sa tombe devint un lieu de pèlerinage. Beaucoup la fleurirent et, le 7 février, un groupe de personnes, parmi lesquelles plusieurs femmes en deuil, y déposèrent une branche de palmier, à laquelle était attaché, par un ruban de satin garance, un carton bordé de noir. Sur ce carton, on pouvait lire, en élégante cursive :

*Puisqu'ils ont fait boire à la terre,
A l'heure du soleil naissant,
Rosée auguste et salutaire,
Les saintes gouttes de ton sang,
Sous les feuilles de cette palme,
Que l'offre le Dieu outragé,
Tu peux dormir ton sommeil calme,
O martyr !... Tu seras vengé.*

Vengé, Vaillant le fut bientôt.

Sept jours après, dans la soirée du 12 février, un jeune homme à frisottante barbe blonde entra au café Terminus de la gare Saint-Lazare et lançait, dans la direction de l'orchestre, une bombe qui blessa dix-sept personnes.

Il se nommait Émile Henry, et cet intellectuel, admissible avant dix-sept ans à l'École polytechnique, se faisait gloire d'être devenu, suivant son expression, un anarchiste déterminé.

Qu'il en fût réellement l'auteur ou qu'il voulût ajouter à sa sinistre auréole, il prit en outre à sa charge l'attentat de la rue des Bons-Enfants.

Condamné à mort le 29 avril, il porta sa tête sur l'échafaud le 21 mai.

Un mois s'était écoulé à peine, que, le 24 juin, un anarchiste de la province de Milan assassinait, à Lyon, le président de la République, venu en cette ville pour visiter l'Exposition universelle. Au moment, en effet, où M. Sadi Carnot se rendait en voiture à la représentation de gala du Grand-Théâtre, l'homme s'élançait de la foule et lui plongeait jusqu'à la garde un poignard dans le corps.

Il se nommait Santo-Jeronimo Caserio et était venu, tout exprès, de Cette, pour accomplir son crime.

Frappé de la peine capitale le 3 août, il était exécuté le 16.

L'anarchie avait vengé Ravachol, elle avait vengé Vaillant, elle avait vengé Émile Henri, mais elle ne vengea pas Caserio.

Cette fois, le dernier mot resta à la guillotine.

TABLE DES MATIÈRES

<i>CHAPITRE I</i>	
L'ÉCHAUFFOURÉE DE CLICHY.....	7
<i>CHAPITRE II</i>	
L'ATTENTAT DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN	18
<i>CHAPITRE III</i>	
L'ATTENTAT DE LA RUE DE CLICHY...	26
<i>CHAPITRE IV</i>	
RAVACHOL	33
<i>CHAPITRE V</i>	
L'ASSASSINAT DU « PETIT BON DIEU ».	43
<i>CHAPITRE VI</i>	
L'ERMITE DE CHAMBLES.....	52
<i>CHAPITRE VII</i>	
L'HOMME DE LA NUIT.....	64
<i>CHAPITRE VIII</i>	
L'HISTOIRE DES CRIMES.....	75
<i>CHAPITRE IX</i>	
L'INSTRUCTION DE M. LAURENT-ATTHALIN.....	91
<i>CHAPITRE X</i>	
AUX ASSISES DE LA SEINE.....	103
<i>CHAPITRE XI</i>	
LE PROCUREUR GÉNÉRAL QUESNAY DE BEAUREPAIRE.....	115

<i>CHAPITRE XII</i>	
MONTBRISON	124
<i>CHAPITRE XIII</i>	
AUX ASSISES DE LA LOIRE.....	131
<i>CHAPITRE XIV</i>	
UNE MORT CYNIQUE.....	147
<i>CHAPITRE XV</i>	
LA MITRAILLE AU PALAIS-BOURBON.	154
<i>CHAPITRE XVI</i>	
LA BOMBE « DAMOCLÈS ».....	163
<i>CHAPITRE XVII</i>	
SANS FAMILLE.....	169
<i>CHAPITRE XVIII</i>	
UN CLUB DANS LA PAMPA.....	175
<i>CHAPITRE XIX</i>	
A TOUTE VAPEUR.....	186
<i>CHAPITRE XX</i>	
DU PLAISANT AU SÉVÈRE.....	195
<i>CHAPITRE XXI</i>	
« NON, MONSIEUR, JE N'ERGOTE PAS ». 205	
<i>CHAPITRE XXII</i>	
UN RÉQUISITOIRE SANS ÉCLATS.....	218
<i>CHAPITRE XXIII</i>	
UNE PATHÉTIQUE DÉFENSE.....	225
<i>CHAPITRE XXIV</i>	
LE DERNIER MOT.....	236